

ORSTOM-Petit Bassam
Département V/S/D
ABIDJAN-RCI

Institut d'Ethno-sociologie
Université de Côte-d'Ivoire
ABIDJAN-RCI

**LE MONDE DES ENTREPRISES EN COTE-
D'IVOIRE**

**Sources statistiques
et données de structure**

**Yves-A. FAURE
Maître de conférences des universités
Chargé de recherches à l'ORSTOM**

Abidjan, RCI, novembre 1988

**La publication de ce document a été assurée par un concours
financier de la Mission de coopération et d'action culturelle
de l'Ambassade de France à Abidjan**

SOMMAIRE

Présentation	4
 Première partie : Les sources statistiques institutionnelles sur les entreprises.....	
	8
Introduction : Le problème de l'utilisation des sources...	8
I-Le registre du commerce.....	10
II-Le fichier contribuables-entreprises de la DGI.....	13
1-Constitution du fichier.....	14
2-Contenu du fichier.....	15
3-Le fichier, source d'informations sur les entreprises..	18
III-Les registres municipaux des petites patentees.....	23
IV-Les enquêtes de l'ONFP.....	26
1-Les enquêtes quinquennales de main-d'oeuvre.....	26
2-L'enquête secteur informel urbain de 1985.....	27
V-La Centrale de bilans de la Banque des données financières.....	31
VI-Le répertoire des métiers.....	35
VII-Le fichier de l'OMOCI.....	38
VIII-Les répertoires des Chambres consulaires.....	39
1-Le Bulletin de la Chambre de commerce.....	39
2-Le répertoire de la Chambre d'industrie.....	40
3-L'Annuaire des Chambres consulaires.....	42
IX-Les autres sources.....	43
 Deuxième partie : La population d'entreprises, typologie et données de structure.....	
	45
I-Typologie et morphologie : les classes d'entreprises...	45
1-Les efforts de classification.....	45
A-Les grilles disponibles.....	45
B-La typologie proposée.....	48
2-Description des classes d'entreprises.....	53
A-Les entreprises modernes.....	53
B-Les entreprises intermédiaires.....	53
C-Les petits établissements à patente municipale.....	54
D-Les activités de rues et de marchés.....	55
E-Les activités rurales non agricoles et à domicile.....	55
3-L'importance relative des classes.....	56
II-La dynamique d'entreprise : évolutions des effectifs et créations de points d'activité.....	67
1-L'évolution du nombre des entreprises.....	67
A-Les entreprises du secteur moderne.....	67
B-Les entreprises de la classe intermédiaire.....	73
C-Les petits établissements à patente municipale.....	75
D-Les micro-activités d'établissements, de marchés et de rues.....	81
E-Activités à domicile et rurales non agricoles.....	82
2-Les créations d'entreprises.....	82
A-Les créations d'entreprises à forme sociétaire.....	82
B-Les créations d'entreprises au registre du commerce....	86

III-Caractéristiques de structure de la population d'entreprises.....	91
1-La répartition des entreprises par branches d'activité.	91
A-Les entreprises modernes et intermédiaires.....	91
B-Les petits établissements à patente municipale.....	98
C-Les activités informelles urbaines.....	100
D-Les petites activités urbaines.....	101
E-Synthèse comparative.....	103
2-La répartition des entreprises par taille.....	107
3-La répartition géographique des entreprises.....	111
4-La répartition des entreprises par formes juridiques..	113
5-La répartition des entreprises par nationalités.....	115
Sources et bibliographie selective.....	125

TABLE DES ACRONYMES

APME	: Artisanat et petites et moyennes entreprises
BDF	: Banque des données financières
BTP	: Bâtiment et travaux publics
CDB	: Centrale de bilans
CNPS	: Caisse nationale de prévoyance sociale
DGI	: Direction générale des impôts
OMOCI	: Office de la main-d'oeuvre de Côte d'Ivoire
ORSTOM	: Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération
ONFP	: Office naticnal de formation professionnelle
PPA	: Patente payée par anticipation
PVR	: Patente émise par voie de rôle
RCI	: République de Côte-d'Ivoire
RF	: République française
SA	: Société anonyme
SARL	: Société à responsabilité limitée
TVA	: Taxe à la valeur ajoutée

PRESENTATION

Ce document constitue le premier rapport produit dans le cadre d'un programme de recherche relatif au milieu des entreprises et des entrepreneurs de Côte-d'Ivoire. Ce programme, qui trouve sa place dans les préoccupations scientifiques du département "société-développement-urbanisation" au sein de l'ORSTOM (UR I2 "industrialisation, secteur informel, emploi"), est conduit en coopération avec des chercheurs de l'Institut d'Ethno-Sociologie de l'Université nationale de Côte-d'Ivoire.

L'étude qui suit doit être clairement située par rapport à certains objectifs généraux du programme de recherche. Les limites évidentes et les orientations spécifiques de la présente analyse en seront peut être mieux comprises. L'intention est de parvenir à une meilleure connaissance de l'univers entrepreneurial ivoirien, plus particulièrement en étudiant les variables sociales (milieu d'origine, itinéraire du patron, intensité et type de scolarité suivie, antécédents professionnels, capital de relations et d'aides etc.) et les variables institutionnelles (rapport aux structures d'assistance, relations avec le circuit bancaire etc.) qui pèsent sur le montage des entreprises et la conduite des entrepreneurs.

La passation d'entretiens qualitatifs et approfondis de chefs d'entreprises constituera l'outil essentiel de cette enquête. Mais l'échantillon à interroger - si l'on veut que les données tendent à refléter la situation réelle et que, éventuellement, des résultats aient quelque vertu extrapolatoire - doit être constitué sur la base d'une représentativité maîtrisée par rapport à la population mère des chefs d'entreprises. Il est plus que probable que l'extrême hétérogénéité de cette population d'une part et la rareté et l'insuffisance manifestes de la documentation statistique disponible d'autre part ne nous permettent d'atteindre qu'une représentativité approchée.

Quoi qu'il en soit, il a paru nécessaire, dans un premier temps, d'inventorier l'ensemble des sources d'informations sur les entreprises en Côte-d'Ivoire, sources institutionnelles et documentaires, et d'en extraire, dans la mesure du possible, les données permettant de dégager la physionomie de cette population d'entreprises, telle qu'elle peut être établie en juillet 1988. On pense ainsi pouvoir mettre en évidence des évaluations ou des estimations d'effectifs et présenter les composantes principales de cet univers (division en classes, distributions par critère etc.).

Jusque-là en effet, les informations mobilisables en la matière sont rares et fragmentaires. Elles sont, en outre, frappées d'hétérogénéité, non seulement entre sources différentes, mais aussi au sein d'une même source. Avec la prudence que de telles conditions doivent suggérer au

chercheur, il est cependant possible, en rassemblant, confrontant et recoupant ces diverses et inégales sources, de proposer un premier état de la connaissance de ce milieu.

Si cette première phase d'approche statistique ne représente qu'une condition technique préalable à ce qui sera le cœur même du travail -une sociologie des entrepreneurs- il n'a pas paru inutile d'en consigner les résultats dans un premier document et de les mettre à la disposition des chercheurs et des acteurs de la vie sociale et économique. A la rareté déjà signalée, s'ajoutent, pour justifier cette diffusion, la dispersion des informations disponibles et la relative ancienneté des dernières études réalisées qui l'ont été avant que la crise que connaît le pays ne développe ses effets dans l'univers des entrepreneurs et des entreprises.

Il est tout à fait significatif, par exemple, que l'un des rares travaux consacré à La création d'entreprises privées par les nationaux en Côte-d'Ivoire (D. Kouadio-Koffi, 1983) n'ait pu, en tout et pour tout, reposer que sur l'analyse de 80 cas sans que l'on puisse, par ailleurs, connaître clairement les conditions de constitution de cet échantillon ou de cette population mère, puisque le statut de ces cas n'est pas explicite. Les incertitudes qui règnent généralement en matière d'information statistique relative à la population d'entreprises expliquent les limites méthodologiques de ce type d'analyse, par ailleurs bien conduite et pleine d'intérêt. A quelle source ont été puisés ces 80 cas cliniques ? S'il s'agit du fichier de la Banque des données financières éditrice de la Centrale de bilans, il faut alors savoir que des pièges menacent le chercheur puisque, par exemple, la nationalité n'y est disponible que dans l'agrégat "capital" qui, par hypothèse, renvoie aux seules entreprises à forme sociétaire. Or, on le verra, dès les années quatre-vingts, plus d'une centaine d'entreprises "modernes", pleinement ivoiriennes et souvent, c'est vrai, à forme "individuelle", émargeaient à la Centrale. Sans compter, bien entendu, les milliers d'autres entreprises elles aussi ivoiriennes évoluant dans les autres secteurs "non modernes" et échappant de ce fait à l'enregistrement à la Centrale de bilans. Toutes les données présentées dans cette étude ont un profil qui découle directement du champ d'entreprises retenu mais non explicité dans son statut et donc dans ses conséquences. Ainsi l'information selon laquelle 82% des établissements observés sont constitués en sociétés n'a de chance d'être valide que pour l'échantillon présenté : dans une seule des classes d'entreprises composant la typologie proposée dans le présent rapport une telle proportion peut être retenue; dès que l'horizon s'élargit à plusieurs catégories d'entreprises la forme sociétaire tourne autour de 5% pour disparaître ensuite rapidement dès qu'on touche aux petits établissements et autres micro-activités. Dans le même ordre d'idée l'auteur, soucieux de dégager certaines caractéristiques des figures d'entrepreneurs, en est réduit, faute de points de repère disponibles, à se référer aux résultats du recensement des activités réalisé en 1976 et qui contenait, c'est vrai, de précieuses et premières informations en la matière. Le problème alors est que le champ

d'entreprises retenu pour ce recensement est très éloigné (puisque excluant les entreprises utilisant le plan comptable et réputées de ce fait constituer le secteur "moderne" enregistré par la Banque des données financières) de celui constitué par l'auteur de l'étude. Il ne s'agit évidemment pas d'accabler notre collègue qui a eu le mérite d'être un pionnier en ce domaine et qui a produit, on l'a dit, une riche étude : les incertitudes et les limites sont le fait, en réalité, de l'information statistique disponible sur le sujet et elles menacent dans ces conditions toutes les analyses. Le présent rapport n'a pas pour ambition, qui ne serait d'ailleurs que démesurée, de les éliminer mais, plus simplement, de contribuer à l'effort général visant à sérier les problèmes et apporter des éléments de représentativité chaque fois qu'est avancée une information sur l'univers des entreprises exerçant dans le pays.

Ce souci de rendre disponibles les informations glanées ici et là afin qu'elles soient éventuellement profitables, malgré leur persistante imperfection, à tous ceux qui, dans leurs études, ou dans leur action, ont besoin d'avoir une connaissance minimale du milieu de l'entreprise, a conduit à faire précéder la présentation des données de structure (deuxième partie) d'un recensement assez descriptif des diverses sources institutionnelles (première partie).

Avant de présenter le résultat de ces premières investigations, il paraît enfin souhaitable d'apporter quelques précisions quant à la notion d'entreprise telle qu'elle est utilisée dans ce rapport, tout en prenant soin d'éviter des développements spéculatifs qui n'auraient pas leur place ici." On pourrait, en première formulation, reprendre la définition proposée par un des analystes les plus avertis du milieu économique ivoirien et auquel il a été beaucoup emprunté pour mettre au point ce premier document. X. Oudin (1985 p.70) retient comme entreprise "toute entité engagée dans un processus de production ou de distribution de biens et services". L'auteur complète sa définition en précisant que d'autres instances (ménages...) et d'autres processus (consommation) sont clairement exclues. Pour distinguer cependant les actes de production à finalité d'autocosommation des activités d'entreprise, un autre critère doit être mobilisé : le caractère marchand des activités engagées; ainsi sont plus nettement écartées les économies domestiques (dont la nature a été précisément décrite dans les travaux de Karl Polanyi, notamment dans La grande transformation) et la sphère des institutions rendant des services non marchands (églises, administrations etc.). On ajoutera simplement ici qu'une telle définition s'impose, quels que soient : le caractère individuel ou collectif de l'entité, les secteurs d'activité, la taille de l'entreprise, son mode d'organisation et de fonctionnement, son statut juridique, sa localisation, le régime de la force de travail occupée etc. L'étendue d'une telle définition première peut choquer certains économistes : ceux qui insistent sur la variable organisationnelle voient dans l'entreprise l'"organisation" qui combine des facteurs en vue de la production ou de l'échange marchand. Si une telle approche

permet de mettre l'accent sur un aspect fonctionnellement et historiquement important -l'apparition d'une activité spécifique rendue possible par la mobilisation de ressources données- l'accent mis sur cette variable peut malheureusement conduire à une inadaptation du concept d'entreprise à des conditions sociales qui sont celles des pays en développement car elle peut conduire à ne retenir que la sphère des activités structurées. En sens contraire, en toute rigueur, il conviendrait sans doute, en toute rigueur, pour désigner les micro-activités artisanales ou commerciales, de parler (comme B. Lootvoet le fait avec justesse cf. bibliographie terminale) de "points d'activité" ou de "foyers d'activité" pour désigner les micro-activités artisanales ou commerciales. Mais toutes ces petites activités doivent être, en première analyse, considérées comme autant d'unités de production et de distribution de biens et de services. C'est pourquoi, au risque de "choquer", on les a intégrées dans cette approche première.

PREMIERE PARTIE

LES SOURCES STATISTIQUES INSTITUTIONNELLES SUR LES ENTREPRISES

On entend ici par "sources institutionnelles" les divers organismes -publics ou parapublics- qui enregistrent ou collationnent des informations sur les entreprises, par mission légale ou sur leur initiative propre, de manière continue ou, en tout cas, avec un minimum de régularité dans le temps et qui sont disponibles directement ou exploitablessur le plan statistique. Sont donc exclus du champ de cette première partie les divers travaux, analyses, expertises etc. réalisés sur le milieu de l'entreprise en Côte-d'Ivoire et ayant donné lieu à publication ou étant demeurés consignés dans des rapports peu ou pas diffusés. Cette seconde source possible d'informations, qu'on pourrait qualifier de "source documentaire" ne fera pas l'objet d'une recension spécifique sous la forme, par exemple, d'un inventaire bibliographique. Les données qu'elle recèle seront cependant abordées et utilisées, dans la seconde partie de ce rapport, chaque fois qu'elles permettront de préciser certaines caractéristiques de la population d'entreprises.

INTRODUCTION : LE PROBLEME DE L'UTILISATION DES SOURCES

Outre l'intérêt que peut présenter une telle recension pour tous ceux qui ont à se familiariser avec la procédure de "montage des entreprises" ou à connaître les organismes ou services qui interviennent, à un moment donné et à divers titres, dans la vie de l'entreprise, le balayage précis de ces différentes sources institutionnelles peut apporter un éclairage sur le champ précis d'entreprises visées par chaque source d'information et sur ses conditions, rarement explicites, de construction : il est en effet tout à fait évident -mais encore pour éviter des confusions dommageables faut-il en être en permanence convaincu- que les modalités pratiques et les conditions juridiques à partir desquelles tel ou tel organisme constitue et gère un fichier entreprises induisent un mode de sélection d'un certain nombre de caractéristiques jugées seules intéressantes au regard des objectifs poursuivis par le service gestionnaire du fichier et contribuent en conséquence à constituer plus ou moins inconsciemment des inventaires d'entreprises finalement très ciblées. Il est presque trop facile de citer ici le cas de la Centrale de bilans, constituée, on le verra plus amplement

ensuite, par les documents remis par les firmes qui utilisent le plan comptable, normal ou simplifié. Elles est censée être représentative, de ce fait, du secteur qualifié de moderne de l'économie privée. Or il n'est pas besoin de consulter longuement ce registre annuel pour s'apercevoir qu'y figurent très peu d'entreprises ivoiriennes si l'on veut bien prendre comme indicateur de nationalité l'origine du capital social et de la direction de l'entreprise. La question, bien évidemment, n'est pas ici, au moins pour l'instant, de connaître les ressorts et les déterminants d'une telle discréption, mais simplement de souligner que, derrière l'utilisation de critères "techniques" objectifs qui paraissent sélectionner les entreprises de manière économiquement aléatoire, on construit un ensemble d'entreprises dont le regroupement est loin de devoir au seul critère de technique comptable car il est aussi socialement constitué : le sens de ce regroupement s'éclaire aussi par les conditions sociales qui feront que telle ou telle catégorie d'entreprises auront ou non recours aux outils comptables et seront plus ou moins disposées à déposer leurs documents aux services officiels (apprentissage des rationalisations gestionnaires ou organisationnelles, rapports différenciés des patrons à la puissance fiscale publique etc.). C'est dire que l'explicitation, même rapide, des procédés par lesquels les sources institutionnelles opèrent leur sélection d'informations et construisent leurs fichiers permet d'apporter quelques renseignements sur la représentativité de la population d'entreprises à chaque fois concernées -ainsi d'ailleurs que sur la fiabilité de l'opération d'enregistrement.

Mais pour avoir une connaissance, fût-elle simplement approximative, de la structure du monde des entreprises en Côte-d'Ivoire, il faut sans tarder abandonner l'idée de pouvoir recourir à une centralisation des informations éparsillées de fait en de nombreuses sources : la complémentarité entre elles est tout à fait hypothétique et le recouplement des données, en raison de l'extrême hétérogénéité des fichiers disponibles, s'il n'est pas totalement interdit, requiert en tout état de cause beaucoup de prudence et d'attention.

La discontinuité qui sévit dans cet univers des sources institutionnelles se manifeste au moins sur deux plans. On constate d'une part une grande diversité dans les modes de constitution des fichiers et inventaires. Ainsi changent fréquemment d'une source à l'autre les critères d'enregistrement (quand ce n'est pas, au fil du temps, à l'intérieur d'une même source) -montant de chiffre d'affaires, appartenance à tel secteur d'activité etc.. Les unités statistiques peuvent aussi varier très sensiblement : ici c'est l'entreprise qui est saisie, là c'est l'établissement etc. Le second type d'hétérogénéité porte sur les données recensées et les indicateurs utilisés -évidemment jamais suffisamment complets au goût, et aux besoins, du chercheur rarement identiques d'un organisme à un autre : ici c'est la taille de l'entreprise mesurée aux effectifs employés qui sera retenue, là c'est le montant du capital social qui importe etc. Il faut certainement comprendre de telles différences par

l'existence d'objectifs pratiques très spécifiques poursuivis par des organismes qui par ailleurs s'ignorent entre eux.

L'utilisation des fichiers-entreprises détenus par les services officiels ou para-administratifs soulève, entre autres, le problème de la fiabilité des informations recueillies : le mode essentiellement déclaratif sur lequel sont bâties ces fichiers ajouté aux obstacles matériels auxquels sont confrontés les organismes gestionnaires de ces fichiers (rareté de l'information permettant de recouper les déclarations, manque de personnel et de moyens matériels de contrôle etc.) ne garantissent nullement la totale conformité des données énoncées à la réalité économique et sociale de l'entreprise et de l'entrepreneur ni la systématicité des opérations d'enregistrement par le service. Dans le même ordre d'idée on signalera pour mémoire que les mêmes difficultés fonctionnelles peuvent rendre aléatoires, et en tout cas très inégales, les opérations d'actualisation des fichiers.

On verra cependant que, sans nier les limites signalées ici, une prudente utilisation de ces diverses sources peut conduire à une meilleure connaissance de l'univers des entreprises en Côte-d'Ivoire. Ce sont plusieurs services administratifs ou organismes parapublics qui y enregistrent et/ou gèrent des informations sur les entreprises. Une totale absence de relations entre eux a interdit jusqu'à présent la moindre coordination dans la constitution des multiples fichiers existants. Ainsi est entretenu l'impression très nette d'une grande dispersion des procédures de collecte et de cloisonnement étanche entre les services qui les mettent en oeuvre. Précisons enfin que l'inventaire qui suit n'a aucune ambition exhaustive : seules les sources les plus importantes et/ou les plus récentes seront signalées. On trouvera dans d'autres travaux, mentionnés précisément dans la bibliographie terminale, l'évocation d'autres sources secondaires d'information sur les entreprises (1).

I-LE REGISTRE DU COMMERCE

Toute création d'activité économique, que celle-ci soit exercée dans le cadre d'une entreprise individuelle ou d'une société, doit donner lieu -au moins est-ce le principe formel- à immatriculation au greffe du Tribunal de première instance du ressort territorial concerné par le lieu de l'activité. Un registre central, qui devrait rassembler les informations essentielles des registres de commerce de premier niveau, est

(1) Le problème particulier -mais important car il conditionne partiellement la valeur des fichiers- des modalités d'enregistrement est détaillé dans l'analyse de X. Oudin, 1985, pp. 66-68.

prévu auprès du greffe de la Cour d'appel d'Abidjan. Plusieurs types de difficultés empêchent une claire et immédiate exploitation de cette source de données ou, si celle-ci était matériellement réalisable, en limiteraient la portée.

L'immatriculation, bien que rendue obligatoire par la réglementation en vigueur, est un acte volontaire de l'entrepreneur. De ce fait, et pour toutes sortes de raisons qu'on imagine sans peine (dissimulation, méconnaissance du droit et des procédures etc.) les inscriptions au registre du commerce, bien que massives -elles se situent dans une fourchette de 8000 à 10000 par an pour le seul ressort d'Abidjan- sont assez loin de correspondre à l'ensemble des créations d'entreprises. Le coût de l'immatriculation -de l'ordre de 6000 FCFA en 1988- peut paraître prohibitif à l'égard de personnes s'adonnant à des micro-activités de production ou de commerce. Cependant, un double phénomène peut avoir, ces dernières années, amplifié le mouvement d'enregistrement : d'une part l'obligation faite, par l'Etat, pour obtenir paiement du Trésor public au titre de fournitures et prestations de service, d'avoir un numéro de compte-contribuable délivré par la Direction générale des impôts (DGI) et lié à une déclaration d'existence fiscale elle-même subordonnée à l'inscription préalable au registre du commerce; d'autre part l'extension, depuis janvier 1988, du champ d'application de la TVA à l'ensemble des activités économiques -alors qu'elle était cantonnée jusque-là, pour l'essentiel, aux branches industrielles : la procédure de récupération de cette taxe comporte la mention du numéro de compte-contribuable dans la chaîne documentaire fournisseurs-clients. Ces deux modifications ont sans doute constitué autant d'incitations à l'enregistrement des entreprises -que ce soit au greffe des tribunaux ou à la DGI- de sorte que les fichiers de ces services reflètent un petit peu mieux que naguère la réalité de la population des entreprises. Il reste cependant tout à fait évident qu'y échappe encore le monde des petites activités localisées et, a fortiori, non sédentaires puisqu'elles sont étrangères aux effets de ces dernières refontes fiscales et administratives.

Quand bien même le registre du commerce serait représentatif de la population d'entreprises à partir d'une certaine taille (de chiffre d'affaires, d'effectifs employés, d'immobilisations etc.) son exploitation serait hypothéquée par les conditions sociales pratiques de création des entreprises. On ne peut induire du stock d'entreprises immatriculées le stock des entreprises réellement en activité. On sait qu'entre la déclaration de création et l'ouverture effective de l'entreprise, divers événements peuvent faire avorter les projets des promoteurs : non obtention de concours financiers attendus (crédits bancaires et non bancaires), local convoité non disponible, impossibilité de se voir attribuer le marché public (de fourniture ou de travaux) qui représentait la seule opportunité de création de l'entreprise etc. Il existe bien des procédures symétriques dites "aux fins d'inscription modificative ou d'extinction d'activité", mais, dans la mesure où aucune sanction n'est prévue -ni positive (récupération d'une fraction des frais d'immatriculation), ni

négative (répression du défaut de déclaration modificative) - l'information de cessation d'activité est faite très rarement : toute possibilité de dégager un flux net d'entreprises est dès lors compromise. Ainsi le registre du commerce souffre-t-il, par rapport à l'univers vivant des entreprises, au moins d'une double limitation : tendance au non enregistrement des petites activités; non actualisation des données d'immatriculation.

Mais, même dans une perspective beaucoup plus réduite consistant par exemple à étudier et mesurer la création simplement virtuelle d'entreprises -ce que n'interdisent pas les obstacles signalés précédemment- l'analyste se heurte alors à des difficultés matérielles : les formulaires d'immatriculation sont regroupés et archivés tels quels et le "cahier" tenant lieu de registre ne comporte que quelques mentions tirées des formulaires, certes essentielles (nom des entrepreneurs et/ou des dirigeants, objet de l'entreprise, localisation, etc..) cependant point toujours très claires et souvent non contrôlables (notamment l'activité réelle et principale, la nationalité des promoteurs etc.). En tout état de cause, ni au niveau du registre "local", ni au niveau du registre central ne sont réalisés les plus élémentaires comptages, mensuels ou annuels et, a fortiori, un recensement par catégorie (entreprises individuelles/sociétaires, formes juridiques, ventilation par branche d'activité etc.). Les derniers espoirs de tirer quelques informations systématiques du registre du commerce disparaissent avec le constat qu'aucun greffe Côte-d'Ivoire ne rédige de rapport annuel d'activité...

La seule initiative sérieuse -bien qu'à notre avis limitée dans sa portée "réaliste" en raison des difficultés évoquées ici- visant à exploiter cette source d'information a été prise par un service de la Direction de la statistique rattachée alors au ministère de l'Economie et des Finances (RCI, ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la statistique, sous-direction des statistiques générales, 1985)(2). Les problèmes matériels rencontrés (insuffisance des mentions du registre qui sélectionne quatre informations de base tirées du formulaire rempli par le promoteur, nécessité par conséquent de recourir aux formulaires originaux eux-mêmes compactés en d'énormes liasses d'archives etc.) ont réduit l'enquête à l'observation de la création d'entreprises dans le seul ressort d'Abidjan sur une période de 18 mois et mobilisé un important personnel pendant près d'un an. C'est dire les difficultés d'utiliser cette source pour forger une connaissance rigoureuse, rapide ou permanente de la population d'entreprises en Côte-d'Ivoire.

Cette enquête relative à une démarche administrative normalement située dans la phase initiale de création des entreprises -et concernant, on l'a vu les seuls promoteurs qui

(2) Voir la bibliographie en fin de rapport. Quelques résultats de cette enquête, demeurée inédite, seront utilisés et présentés dans la seconde partie de ce rapport.

se conforment à cet enregistrement- avait en fait une vocation expérimentale en matière de suivi statistique du monde des entreprises : il s'agissait de tester la valeur (fiabilité, systématicité) des informations recueillies au moment de l'immatriculation au registre du commerce et d'ériger éventuellement celui-ci en support essentiel d'un futur observatoire des entreprises. Dans l'esprit des initiateurs de ce programme la déclaration au greffe du Tribunal de première instance constituait la formalité d'enregistrement présentant les meilleures garanties au regard des objectifs poursuivis par les animateurs concernés de la Direction de la statistique. Une telle rationalisation de l'information économique et sociale (recueil systématique, couverture du territoire national, standardisation et exploitation des données etc.), sans doute nécessaire pour améliorer notre connaissance de l'univers entrepreneurial et forger de bons systèmes d'information servant à éclairer les politiques publiques touchant à cet univers, supposait cependant que soient réunies plusieurs conditions dont certaines engendraient des transformations (de procédures techniques et de comportements bureaucratiques) nullement acquises à l'avance. Notamment la cellule compétente de la Direction de la statistique aurait dû recevoir non seulement un exemplaire de chaque formulaire d'immatriculation déposé au greffe de chaque Tribunal de première instance installé dans le pays (soit environ, au rythme actuel des créations, environ 15 000 documents annuellement !) mais aussi un exemplaire du formulaire modificatif en ayant obtenu préalablement (par quel moyen ?) une stricte observance de cette formalité - envisageable éventuellement pour des inscriptions modificatives mais tout à fait improbable pour des cessations d'activité tant que n'aurait pas été mise au point une formule de remboursement partiel de la procédure d'immatriculation. Or, l'enregistrement des cessations avec la même rigueur que l'immatriculation est tout à fait indispensable dans l'optique de cerner et tenir à jour une démographie d'entreprises intéressante surtout par les informations qu'elle peut révéler en termes de flux nets (créations moins cessations). Ce projet d'un observatoire centralisé sur la vie des entreprises en Côte-d'Ivoire n'a pas bénéficié des (importants) moyens qui auraient été nécessaires à sa mise en oeuvre. Il est resté à l'état d'intention louablement affichée par un service soucieux de parfaire la connaissance du monde économique ivoirien.

II- LE FICHIER CONTRIBUABLES-ENTREPRISES DE LA DGI

La Direction générale des impôts du Ministère de l'économie et des finances représente la principale source d'informations globales sur la population d'entreprises en Côte-d'Ivoire: d'autres services, on le verra, gèrent des données plus fines, mais la physionomie d'ensemble et en

permanence actualisée du monde des entreprises structurées et en activité n'est approchée que par le recours aux renseignements détenus par la DGI. Devant enregistrer tous types d'activités, toutes formes et tailles d'établissements (à partir d'un plancher fiscal assez bas) et procédant à l'émission et au recouvrement de multiples impôts et taxes, les services fiscaux de l'Etat ont eu à constituer plusieurs fichiers. Après examen approfondi des critères et des procédures d'enregistrement dans chacun d'entre eux et lecture des analyses antérieures sur le sujet (cf. notamment les travaux de X. Oudin, 1985, 1986a et 1986b), après de longs et nombreux entretiens avec les responsables et les opérateurs de la DGI, il a paru légitime d'utiliser dans cette recherche le fichier contribuables-entreprises comme source d'information essentielle.

1-Constitution du fichier contribuables-entreprises

L'enregistrement au service des impôts est une formalité en principe obligatoire. En tout état de cause le seuil requis de chiffre d'affaires avéré ou présumé ainsi que les diverses incitations contenues dans les dernières lois de Finances ivoiriennes conduisent à routiniser cette opération et à rendre ainsi de plus en plus représentatives de la situation réelles les informations qu'elle permet de saisir. L'enregistrement se traduit par l'immatriculation de l'entreprise : un numéro de compte contribuable lui est alors attribué et donne lieu à une entrée dans le fichier informatique des contribuables-entreprises.

Les critères de l'immatriculation sont explicites : d'une part le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise doit être, depuis 1983, supérieur à 2 millions de FCFA- auparavant le plancher était fixé à 1 million de FCFA; d'autre part une activité économique doit clairement ressortir du dossier du contribuable pour que celui-ci soit identifié comme entreprise et que lui soit attribué un code d'activité conforme à une nomenclature très proche de celle de la comptabilité nationale. A défaut de ces précisions l'intéressé est classé dans la catégorie des particuliers, seconde composante du fichier informatique des contribuables.

La mise en oeuvre de ces critères se révèle parfois délicate. La mesure du chiffre d'affaires est nécessairement problématique autour du seuil de 2 millions : cette grandeur ne peut être qu'une estimation dans le cas d'une création d'entreprise et dans celui où n'est pas tenue une comptabilité conforme aux normes officielles. Deux tendances se manifestent couramment : une sous-estimation du chiffre d'affaires par l'entrepreneur voulant ainsi échapper aux rigueurs supposées de l'impôt (3); dans ce cas des vérifications sont conduites,

(3) Supposées car il apparaît que, dans un certain nombre de cas, la pression fiscale peut être inversement proportionnelle à l'importance de l'établissement ou du point d'activité. On reviendra sur ce sujet ultérieurement.

dans la mesure des moyens dont ils disposent, par les agents des services fiscaux. Se produit aussi le cas d'une sur-estimation de ce chiffre d'affaires par l'entreprise désirant bénéficier des avantages liés à la possession d'un numéro de compte contribuable- par ex. l'accès aux marchés de l'Etat.

La détermination du code d'activité peut également poser certaines difficultés. La première résulte de décalages éventuels entre les déclarations et la nomenclature très précise des activités. De plus, dans le cas de multiactivité, seule celle considérée comme principale fait l'objet d'une codification qui figurera au fichier. Ces difficultés sont réglées par les agents fiscaux par l'examen approfondi des pièces du dossier, un entretien avec le promoteur de l'entreprise venu soumettre son dossier etc., dans tous les cas sur la base de l'expérience accumulée par les fonctionnaires concernés. Un tel procédé pragmatique n'exclut évidemment pas des décisions de classement qui peuvent apparaître arbitraires. Mais, outre le fait que les incertitudes d'appréciation ne portent que sur une très faible fraction des dossiers, l'arbitraire paraît compensé par les solutions de continuité qui président au traitement de ces mêmes dossiers, garanties entre autres par la longévité des agents dans leur poste de travail.

2-Contenu du fichier contribuables-entreprises

Il est constitué de la totalité des entreprises ayant fait l'objet de l'immatriculation fiscale décrite ci-dessus. Divers renseignements figurent à ce fichier : entre autres la raison sociale de l'entreprise, l'identité de son ou de ses responsables, le code d'activité, l'assujettissement ou non à l'impôt sur les bénéfices et/ou à la contribution des patentés, la date de création de l'entreprise (en réalité mesurée à l'année d'entrée dans le fichier informatisé), le code de localisation géographique etc. Le fichier se caractérise par un important flux d'entrées et de sorties reflétant les évolutions des entreprises : modification d'objet, mutation de propriété, création et cessation d'activité etc. La mise à jour est opérée de manière continue. Le fichier contribuables-entreprises peut être décomposé à partir des diverses informations qu'il contient, notamment au regard de la contribution des patentés qui est, en Côte-d'Ivoire, en quelque sorte l'impôt de droit commun des entreprises dépassant 2 millions de FCFA de chiffre d'affaires puisque, aux termes de l'article 181 du Code général des impôts est assujettie à la contribution des patentés toute personne physique ou morale, ivoirienne ou étrangère qui exerce un commerce, une industrie, une profession non compris dans les exemptions limitatives. A ce titre on peut repérer trois ensembles dans le fichier contribuables-entreprises :

a-les entreprises acquittant la patente par anticipation (PPA); celle-ci est émise selon cette modalité dans deux types de situation :

-en cas de création d'activité elle est perçue dès la déclaration fiscale d'existence au titre de la première année d'exercice. Dès la deuxième année cette PPA fait place au

recouvrement normal de la patente par voie de rôle (PVR), sauf cas de cessation d'activité déclarée aux services fiscaux, situation assez fréquente dans les premiers mois de vie d'une entreprise en Côte-d'Ivoire.

-pour certaines activités, notamment celles à caractère itinérant ou celles dont le repérage est rendu difficile aux services de l'Etat (transporteurs, sociétés d'import-export etc.), cette procédure par anticipation est devenue depuis quelques temps la voie normale de recouvrement annuel de la patente.

b-les entreprises acquittant la patente par voie de rôle, émis automatiquement dès la deuxième année d'existence de l'entreprise, et qui se substitue alors à la PPA (cf. ci-dessus).

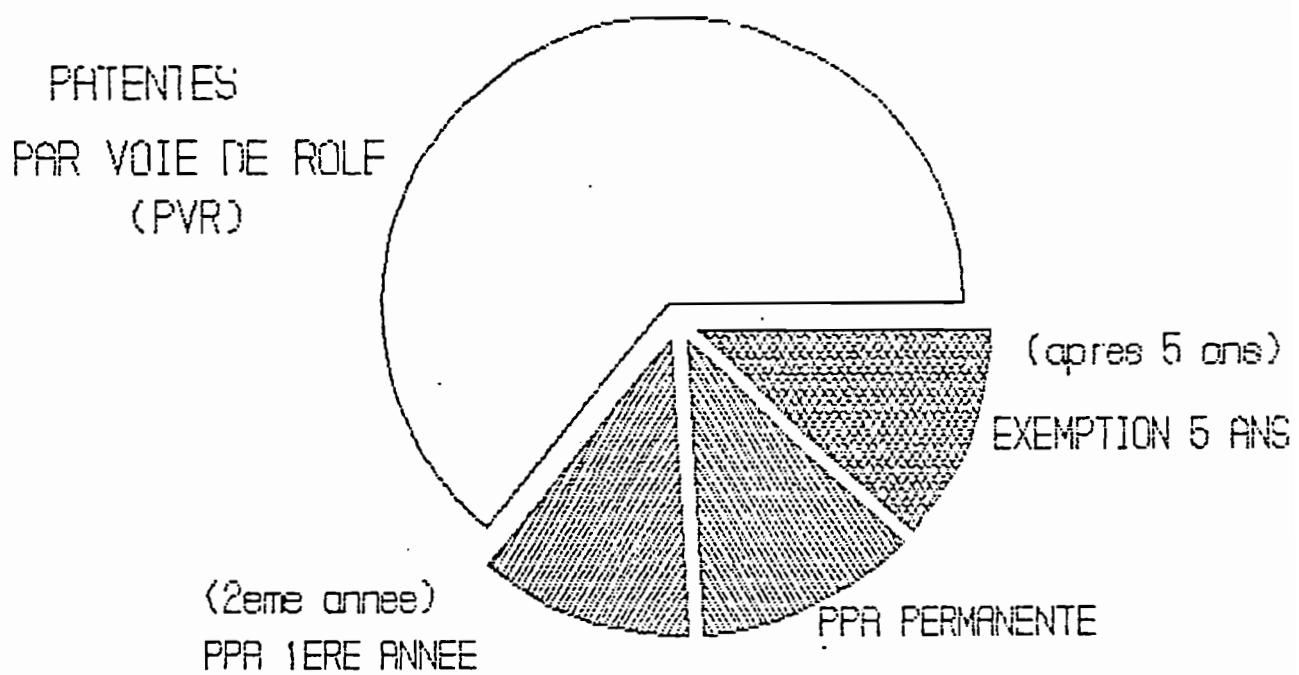
c-les entreprises exemptées de la contribution des patentés sur la base des dispositions fiscales en raison :

-de la nature de l'activité: sont prévues des exemptions permanentes (cultivateurs, transporteurs inscrits au Mali, établissements privés d'enseignement, Etat, départements et communes, établissements publics etc.); sont également prévues des exemptions quinquennales à partir de la date de création d'entreprises dans certains secteurs manufacturiers (imprimeries, brasseries, huileries, filatures de coton, savonneries etc.) .

-de l'octroi d'agrément en qualité d'entreprise prioritaire visée par le Code des investissements de 1984 renouvelant le dispositif de 1959 (Loi n°84-1230 du 8 novembre 1984).

Ces trois ensembles d'entreprises alimentant le fichier contribuables-entreprises peuvent être représentés dans le schéma ci-dessous :

Figure A : Structure du fichier contribuables-entreprises de la DGI selon le critère de la patente.



PVR : patente (émise) par voie de rôle

PPA : patente (émise) par anticipation

3-Le fichier contribuables-entreprises, source d'informations sur les entreprises

Le fichier constitue certainement, à l'heure actuelle, la base permanente de données correspondant à la population la plus large d'entreprises exerçant en Côte-d'Ivoire. Ses informations présentent en outre l'avantage d'être rapidement mobilisables et de pouvoir donner lieu à des traitements statistiques. La valeur informative de cette source est confortée par l'effet de diverses mesures arrêtées par les autorités ivoiriennes et qui incitent les entreprises à se faire immatriculer auprès des services fiscaux. En effet, dans le cadre d'une politique d'ajustement structurel rendue impérative par la crise que connaît le pays depuis 1979, et en vue de faire face aux besoins de financement de l'Etat, le gouvernement a fait adopter par l'Assemblée nationale, à partir de la loi de Finances pour la gestion 1983, un ensemble de textes modifiant sensiblement le dispositif fiscal en vigueur jusque-là. Ainsi, par exemple, la loi de Finances 1983 subordonne l'octroi, par le ministère du Commerce, de licences d'importation et d'exportation à la détention d'un numéro de compte contribuable prouvant l'enregistrement de l'entreprise auprès des services fiscaux. De même a-t-il été décidé que l'allocation de la prime d'exportation supervisée par les services du ministère de l'Industrie était conditionnée par la présentation du numéro de contribuable. Dans le même sens l'article 14 de l'annexe fiscale à la loi de Finances pour la gestion 1988 a consacré le principe -que l'administration tentait déjà, empiriquement, d'imposer- de la mention obligatoire du numéro de compte contribuable sur les titres de créance des fournisseurs et prestataires de l'Etat et des organismes publics (communes, établissements publics nationaux). Enfin, l'extension du champ d'application de la TVA à la quasi totalité des activités industrielles, commerciales et de services s'est accompagnée d'une obligation de détention d'un numéro de contribuable afin de rendre possible les opérations de récupération d'une fraction de la taxe.

L'ensemble de ces mesures a eu un indéniable effet multiplicateur d'enregistrement des entreprises auprès de la Direction générale des impôts. Sur la seule période s'étalant de mai 1987 à juin 1988, à structure identique (c'est-à-dire en prenant en compte les mêmes codes fiscaux et informatiques), le stock des contribuables entreprises est passé de 28833 à 34004 (cf. RCI, ministère de l'Industrie, sous-direction des APME, 1986). L'augmentation est encore plus nette si l'on retient le chiffre de 14000 entreprises relevé par X. Oudin dans sa thèse (X. Oudin, 1985, p. 66) probablement -car il ne précise pas ce point- pour les années 1982 ou 1983. Cet effet d'amplification des immatriculations est d'autant plus remarquable que le mouvement de communalisation relancé fermement ces dernières années en Côte-d'Ivoire et qui s'est concrétisé, au plan des finances publiques, par une nouvelle répartition des produits fiscaux entre l'Etat et les collectivités locales érigées pour près de

150 d'entre elles en communes de plein exercice, a suscité l'adoption de mesures nouvelles, notamment en matière de patente, mesures qui ont réduit en principe son champ d'application au détriment de l'Etat central et n'ont pu qu'aller dans le sens d'un allégement des effectifs d'entreprises au fichier de la DGI. On ne signalera ici que les dispositions nouvelles qui, tout en modifiant sensiblement le régime de la patente, ont eu une incidence directe sur le chiffre de la population assujettie (4) :

-l'annexe fiscale à la loi de Finances pour la gestion 1982 a prévu la cession de l'Etat aux communes et à la ville d'Abidjan de la totalité du produit des impôts visés aux articles 136 à 214 du Code général des impôts soit, outre les diverses contributions et surtaxes foncières, de mainmorte etc. essentiellement la contribution des patentées.

-l'annexe fiscale à la loi de Finances pour la gestion 1983, dans son article 21, a supprimé la 4e classe du tableau A du tarif des patentées pour la répartir en:

-professions relevant désormais de la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans (dite communément petite patente municipale recouvrée mensuellement par les mairies, sans aucune intervention de la DGI), cette taxe étant exclusive de la contribution des patentées;

-autres professions incorporées à la 3e classe du même tableau;

-l'article 5 de l'annexe à la loi de Finances pour la gestion 1987 a réincorporé dans la 3e classe des patentables un certain nombre de professions qui, initialement placées dans la 4e classe supprimée, relevaient depuis de la petite patente municipale : bijouteries, coiffeurs, tailleurs etc. à condition, évidemment, que les exploitations réalisent au moins 2 millions de FCFA de chiffre d'affaires annuel.

Marquées alternativement par des mouvements d'extension et de contraction du champ de la patente relevant de la DGI, ces

(4) Les dispositions fiscales nouvelles en matière de patente ont été nombreuses depuis 1982, transformant fondamentalement les composantes et les tarifs de la contribution dans le sens d'une augmentation du produit fiscal. Ainsi, pour s'en tenir à ce seul exemple, l'article 39 de l'annexe fiscale à la loi de Finances pour la gestion 1984 a créé une "taxe complémentaire à la contribution des patentées" ayant pour résultat pratique de doubler le tarif du droit fixe des patentées -demeuré il est vrai inchangé depuis 1960. Et le produit de cette taxe, contrairement à la patente profitant désormais aux communes, est affecté au Budget général de fonctionnement. C'est que, dans la logique décentralisatrice, l'autonomisation financière des communes avait eu pour effet de priver l'Etat -à travers le transfert du produit des patentées- d'un montant de recettes proche de 6 milliards de FCFA par an, résultat difficilement acceptable en plein ajustement structurel.

mesures liées à la décentralisation administrative aboutissent cependant à un solde dont le sens certain aurait dû être un manque à enregistrer du fichier entreprises de la DGI. En dépit de ce facteur, la très forte augmentation constatée des effectifs (par ex. : +18% entre 1987 et 1988) dans des conditions persistantes de crise économique, confirme dans la réalité la vocation nettement incitative à l'immatriculation fiscale des mesures d'assainissement des comptes de l'Etat. Cette évolution conforte évidemment les raisons de la sélection de ce fichier contribuables-entreprises comme source essentielle d'informations. Il reste cependant à préciser encore les avantages de cette option par rapport à des travaux antérieurs qui avaient privilégié, au sein de la même DGI, le fichier des seules patentés. C'est notamment le cas des analyses de X. Oudin (X. Oudin, 1985, principalement p. 68, 1986a et 1986b) sans doute les plus achevées sur l'approche statistique de la population d'entreprises, et d'un certain nombre d'autres études (cf. par ex.: RCI, secrétariat au Plan et à l'Industrie, 1982). L'ensemble des avantages, du point de vue de l'information statistique, du fichier entreprises par rapport au fichier patentés peut se résumer ainsi :

-de nombreuses entreprises échappent à la contribution des patentés de manière tout à fait réglementaire -en raison des exemptions évoquées plus haut- tout en figurant au fichier entreprises;

-le fichier des patentés ne recense que les seules patentés perçues par voie de rôle. Or, on l'a vu, de très nombreuses entreprises acquittent la patente par anticipation soit à titre permanent, soit l'année de la création de l'exploitation. Sur un total de 34 004 unités enregistrées au fichier entreprises au mois de juin 1988 (5) 21 737 figuraient en même temps au fichier des patentés (soit 63,9%), 12 267 n'émergeaient pas à ce second fichier (soit 36,1%).

-la patente étant émise par établissement, une entreprise répartie géographiquement en plusieurs centres d'activité devra acquitter, en principe, autant de patentés. Si cette dernière unité statistique présente des avantages indéniables (par ex. dans le cadre de monographies recensant exhaustivement les activités économiques d'une aire donnée), elle est d'un plus faible apport s'il s'agit d'envisager les évolutions des entreprises (par exemple étude des types de reproduction : accroissement des capacités de production de l'appareil initial ou diversification; analyse des flux financiers entre établissements d'une même entreprise ou encore enquête sur les utilisations, sociales et économiques, des éventuels excédents etc.) ou d'analyser la population des chefs d'entreprises.

-même en procédant à de nécessaires allégements, la sélection du fichier entreprises permet approximativement de

(5) On verra plus loin que le stock est en fait plus important mais demande à être allégé d'un certain nombre d'unités inadéquates.

doubler l'assiette statistique par rapport au fichier patentes.

-les sous-ensembles PPA et PVR sont strictement délimités et aucune confusion n'est rendue possible : ils constituent, avec le 3e sous-ensemble (entreprises exemptées de la patente) le fichier entreprises construit tout aussi rigoureusement que naguère le fichier patentes.

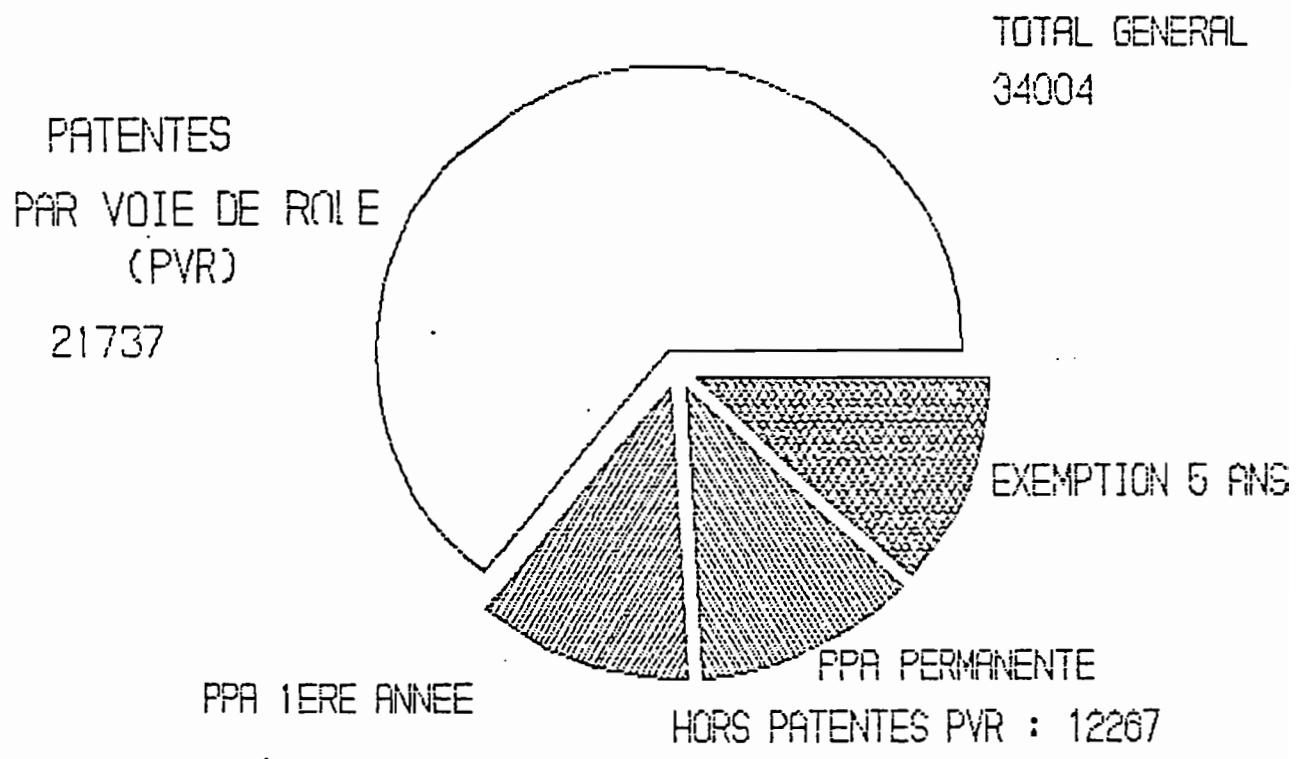
-les statuts de patentable (contribution des patentees de la DGI) et de "petit patentable" (taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans relevant des municipalités) étant, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°61-123 du 14 avril 1961 portant création de la taxe forfaitaire, exclusifs l'un de l'autre, aucun chevauchement n'est possible. Ainsi, pour la recherche, pourrait être offerte une solution de continuité entre deux champs statistiques d'entreprises : d'une part celles figurant au fichier contribuables entreprises de la DGI et représentant en principe toutes celles au chiffre d'affaires annuel supérieur 2 millions FCFA; d'autre part celles relevant de la patente municipale, au chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions et disposant cependant d'une assise physique (local, équipement, machines) repérable par les collecteurs municipaux : les données sur ces dernières entreprises sont aisément exploitables à partir des registres tenus mensuellement dans les mairies concernées. Il y a certes une différence d'unité statistique entre ces deux sources (entreprise et établissement), mais cette difficulté peut être surmontée par l'application d'un coefficient de passage d'un champ à l'autre (cf. infra).

-le fichier contribuables entreprises de la DGI couvre l'ensemble du territoire national : même dans les zones hors communes de plein exercice (où l'administration des collectivités locales est assurée directement par les sous-préfets) les entreprises ne sont immatriculées par les services de la DGI que si elles réalisent, elles aussi, un chiffre d'affaires annuel au moins égal à 2 millions FCFA.

Tous ces avantages et possibilités désignent le fichier contribuables entreprises comme une source essentielle sur le volume et la structure d'une importante fraction de la population ivoirienne des entreprises : nombre, localisation, répartition par branches d'activité, formes juridiques etc. Il faut toutefois préciser, comme le faisait déjà remarquer X. Oudin (X. Oudin, 1986b, p. 76) que les informations, il est vrai rudimentaires, contenues dans les fichiers de la DGI ne permettent pas de disposer "de grandeurs économiques et comptables, ni même du nombre d'emplois dans chaque entreprise". L'extension du nombre d'unités identifiées ne s'accompagne donc pas nécessairement d'une meilleure connaissance de certaines de leurs caractéristiques.

Arrêtés pour les besoins de la présente enquête, les effectifs des sous-ensembles du fichier contribuables entreprises, au regard du critère de l'assujettissement à la patente, étaient les suivants :

Figure B : Les effectifs des sous-ensembles du fichier contribuables-entreprises de la DGI.



PVR : patente (émise) par voie de rôle

PPA : patente (émise) par anticipation

III-LES REGISTRES MUNICIPAUX DES "PETITES PATENTES"

En Côte-d'Ivoire, jusqu'à la fin des années soixante-dix, seules quelques communes, dites de plein exercice, s'étaient vues reconnaître le droit de s'administrer et, à ce titre, de prélever quelques impôts et taxes qui alimentaient la part de leurs ressources propres dans des recettes budgétaires totales dont l'essentiel provenait des dotations de l'Etat. Il était donc tout à fait logique que seule l'aire de la capitale économique ait pu faire l'objet d'une étude systématique des petits établissements par l'exploitation, dans les dix communes formant le grand Abidjan, des sommiers d'enregistrement de la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans -plus connue sous les appellations de "petite patente" ou de "patente municipale" par opposition à la contribution des patentés perçue par la DGI et couramment désignée comme la "grande patente".

Précisons immédiatement le régime fiscal de cette taxe municipale qui détermine à son tour le champ d'entreprises couvert par ses registres : l'extension géographique de sa perception n'a en rien modifié les conditions génératrices de cet impôt. Encaissée mensuellement par des collecteurs municipaux, cette taxe doit être acquittée par les commerçants et artisans installés dans la commune et dont le chiffre d'affaires -inférieur à 2 millions de FCFA- ne les rend pas assujettissables à la contribution des patentés de la DGI. Deux critères objectifs sont utilisés pour déterminer la population devant payer cette taxe : c'est d'une part l'exercice d'une activité sédentaire; c'est d'autre part la disposition d'un local, l'activité pouvant en conséquence être réalisée dans un atelier, une échoppe, un baraquement ou un hangar etc. Ces deux critères induisent donc une notion de visibilité de l'activité qui vont la faire distinguer des autres activités opérées à domicile ou de façon itinérante ou encore de façon sédentaire sans cadre bâti, fût-ce avec des matériaux de fortune : cette notion exclut donc les activités de rue, bien qu'elles puissent s'exercer toujours au même endroit (c'est le cas notamment des marchands de cigarettes, des vendeuses de beignets ou de plats préparés etc.). Le local, à la différence de tout cela, se signale par une enseigne, il abrite des équipements, des outils, des stocks etc. Pour cette raison certains suggèrent de considérer l'existence d'un local comme un critère de distinction objective entre les activités exercées en établissement et les activités de rue et de marché (cf. notamment X. Oudin, 1986b, p. 66). Il est dès lors logique que l'unité imposable soit l'établissement. Son repérage sur le terrain pose quelques problèmes pratiques aux collecteurs, de même que sa définition

aux analystes ! Les difficultés semblent être résolues de manière satisfaisante par les agents de collecte fiscale (6).

Avec l'érection, à partir de 1980, de plus de 130 communes de plein exercice, les registres des patentés municipales - s'ils sont correctement tenus par l'administration locale (7) - deviennent d'intéressantes sources d'informations relatives aux petites activités économiques exercées dans un local professionnel et couvrant la plupart des agglomérations urbaines du pays. On voit donc tout le parti qu'on peut tirer de ces registres qui consignent les noms et prénoms des exploitants, la localisation précise de l'établissement, le secteur d'activité et, en signalant également le paiement opéré mois par mois, offrent un indicateur d'actualisation de l'activité taxée. Il est permis de penser que, pour cette population bien circonscrite de petites entreprises, ces registres, après un nécessaire contrôle de fiabilité, peuvent dispenser de se livrer à l'opération de recensement exhaustif -toujours lourde et coûteuse-, jusqu'alors étape préalable à beaucoup d'enquêtes économiques et sociales (8).

Le mouvement de communalisation est trop récent pour que ces registres aient pu déjà donner lieu à des exploitations locales et, a fortiori à une centralisation d'informations statistiques à l'échelle nationale. Les seules analyses tirées jusqu'à présent de ces recueils ont porté sur l'agglomération abidjanaise et ont été conduites à l'initiative de la sous-direction de l'artisanat et des PME du ministère de l'Industrie (RCI, ministère de l'Industrie, sous-direction des APME, 1985a et b). Deux explorations ont, à ce jour, été menées à terme : en 1982 et en 1984. Si les moyens humains et matériels de ce service sont maintenus, il est envisagé de procéder régulièrement à de nouvelles analyses : c'est ce qui justifie la mention de ces enquêtes dans cette rubrique des sources institutionnelles d'informations sur les entreprises. L'élargissement de l'analyse à l'ensemble des communes de plein exercice serait des plus profitable : par exemple il permettrait d'affiner la mesure de l'ivoirisation des activités économiques; les plus sûres indications disponibles sur ce point dans la sphère des petits établissements sont, pour l'heure, exclusivement tirées du contexte abidjanais. Or,

(6) Un exposé de ces difficultés et de leur résolution empirique par les praticiens figure dans X. Oudin, 1986b, p. 66 et s.

(7) Si l'on peut imaginer quelques "oublis" intéressés orchestrés localement par tel ou tel collecteur, les besoins financiers des communes poussent incontestablement dans le sens d'une immatriculation à tendance exhaustive.

(8) L'une des dernières grandes opérations d'investigation qui a recensé plusieurs milliers de points d'activité et fait procéder à près de 500 monographies d'établissements était relative à la mesure des effets d'implantation d'unités industrielles dans les contextes urbains. Cf. L. Bourgeois, A. Dubresson et B. Lootvoet, 1985.

on sait que l'ivoirisation est, dans la capitale économique, moins prononcée que dans l'intérieur du pays. Les registres des petites patentés constituent donc une base pour vérifier et mesurer ce type de processus.

La population des établissements assujettis à cette patente municipale -et dont le plafond de chiffre d'affaires est passé de 1 à 2 millions FCFA à partir de 1983- constitue une importante fraction de ce qu'il est convenu d'appeler le secteur informel. Sans doute cette fraction objectivement repérée par l'exploitation réalisée dans un local spécifique représente-t-elle "le haut" de ce secteur informel, c'est-à-dire la frange située entre les PME enregistrées pour l'essentiel à la DGI et les petites activités (de marché, itinérantes, exercées à domicile ou encore rurales non agricoles). Ce dernier spectre de microactivités ou bien échappe à toute imposition -ce qui alimente des représentations largement erronées de comportements "souterrains"- ou bien n'acquittent que des taxes locales (par ex. taxe de place) exclusives de la patente municipale.

L'exploitation des registres municipaux -prolongée éventuellement par des enquêtes de terrain- permet donc d'apporter des informations globales fort instructives sur un champ d'entreprises importantes par leur nombre mais souvent négligées faute de données fiables. Jusqu'alors seules les monographies par quartier ou par branche d'activité ou encore par ville -démarche étroitement liée aux études sur l'informel- apportaient un éclairage sur cette population (9) On dispose désormais des premiers outils pour aborder la réalité de cet univers d'entreprises à l'échelle nationale. D'autant plus que la sous-direction de l'artisanat et des PME du ministère de l'Industrie vient de prendre l'heureuse initiative de se faire communiquer systématiquement les doubles des dossiers fiscaux des petites patentés perçues en dehors des communes : en matière de petits établissements le suivi par ce service couvrira donc la totalité du pays. C'est une expérience qui débute, qui mérite d'être poursuivie...et observée par les analystes.

(9) C'est ainsi, par exemple, que l'excellente étude de B. Lootvoet visant à mesurer et comprendre "la contribution de l'artisanat et du petit commerce à l'économie ivoirienne" , faute, entre autres, de disposer d'un appareil statistique de comptabilité nationale qui prendrait la mesure -même approximative- de la micro-activité, ne peut nullement aborder son objet au niveau macroéconomique mais s'appuie exclusivement sur des recensements et monographies d'activités dans quatre villes ivoiriennes. cf. B. Lootvoet, 1986. Les comptes ivoiriens de la nation, bien que présentant les grandeurs relatives à la catégorie "artisanat" (construite d'ailleurs par déduction des opérations du secteur "moderne" dont on sait qu'il est ici limité au champ des 2500 entreprises de la Centrale de bilans) sous-estiment considérablement l'ampleur des productions, des échanges et des services de l'univers "informel".

Les deux études réalisées sur les 10 communes d'Abidjan, et dont certains résultats seront présentés dans la seconde partie de ce document, ont également permis, en procédant à quelques aménagements, de dégager l'évolution des petits établissements sur une assez longue période. En effet par deux fois, en 1967 puis en 1976, sous l'égide du ministère du Plan deux recensements ont été réalisés (RCI, ministère du Plan, 1967 et 1977), le premier portant exclusivement sur l'agglomération abidjanaise, le second relatif à l'ensemble des villes d'au moins 10000 habitants. Sous certaines conditions (notamment d'harmonisation des nomenclatures d'activité) une comparaison dans le temps est rendue possible, tout au moins pour la capitale économique du pays. Signalons pour clore cette rubrique, et en attendant de reprendre ces chiffres dans le détail à l'occasion de la seconde partie de ce rapport, que les recensements de 1982 et 1984 des patentnes municipales ont porté sur environ 20000 établissements : c'est suggérer par là même l'importance de toute information provenant de cette source.

IV-LES ENQUETES DE L'ONFP

L'Office national de formation professionnelle (ONFP) a réalisé jusqu'à présent deux types d'enquêtes qui viennent compléter judicieusement les données disponibles en matière de population d'entreprises.

1-Les "enquêtes quinquennales de main-d'oeuvre"

Une première série d'investigations est menée tous les cinq ans (1969, 1974, 1979, 1984) et sert à la préparation des plans de développement du pays. Il s'agit d'une opération appelée communément "enquête main-d'oeuvre" qui donne lieu à publication des principaux résultats (cf. pour les deux dernières : RCI, ONFP, 1981 et 1982 et RCI, ONFP, 1984a et b). L'objectif premier de ces études est de mieux connaître la structure et l'évolution de l'emploi pour appuyer diverses politiques publiques (politique d'ivoirisation, politique salariale, politique régionale etc.) et nourrir divers travaux de prévision économique. Mais ces données de main-d'oeuvre sont collectées et triées à partir des unités d'observation que constituent les établissements. Il est donc naturel que ces travaux apportent, indirectement, quelques renseignements intéressant la population d'entreprises.

Le champ de ces enquêtes est conditionné par la mise en oeuvre des principes techniques suivants : l'unité statistique retenue est l'établissement, option permettant aux responsables de l'ONFP et aux organismes utilisateurs des résultats de connaître, par rapport à l'unité "entreprise", une répartition plus précise des emplois selon la nature des activités exercées et leur localisation géographique. Sont

couverts par l'enquête tous les établissements du secteur moderne employant des salariés. Le critère de "modernité" fait appel à des indicateurs différents selon le grand secteur d'activité appréhendé; dans les branches de l'industrie, du commerce et des services, les enquêteurs retiennent l'un des deux éléments suivants : soit la réalisation d'un chiffre d'affaires annuel supérieur à 12 millions de F CFA -condition requise, depuis 1971, pour l'inscription aux Chambres consulaires- soit l'utilisation du plan comptable (normal ou simplifié) quel que soit alors le montant de chiffre d'affaires réalisé. Dans le secteur agricole les critères retenus sont ceux en vigueur au ministère de tutelle : plantations produisant plus de 200 tonnes (bananes et ananas), ou supérieures à 100 hectares (café et cacao), ou à 20 hectares (vergers), ainsi que tous les blocs industriels (palmiers et cocotiers). D'autre part les exploitations d'élevage prises en compte doivent dépasser certains tonnages annuels de production. Il résulte de tous ces éléments que seules les grandes exploitations rurales ou celles de type industriel ont été retenues de sorte que les résultats globaux doivent être utilisés en tenant compte d'une représentation très déséquilibrée des établissements du secteur primaire.

La conduite pratique de l'enquête sur le terrain correspond en principe à une opération de recensement exhaustif dans la limite des définitions évoquées ci-dessus : le territoire national est quadrillé, à chaque enquête, par plusieurs dizaines d'enquêteurs qui complètent les plans et fiches dont ils disposent (héritages des enquêtes précédentes réajustés par les indications détenues par la Banque des données financières et les données du fichier employeurs de la Caisse nationale de prévoyance sociale -CNPS) par les observations in situ qu'ils réalisent, quartiers par quartiers, blocs (d'habitation) par blocs, rues par rues.

Par rapport aux objectifs qui nous préoccupent ici de collecte d'informations sur le monde des entreprises, les résultats fournis par les travaux de l'ONFP concernent : le nombre total d'établissements, le nombre de salariés, le montant des masses salariales, la répartition des établissements en zones géographiques, en branches d'activité, en taille d'effectifs employés. Les informations de structure et d'évolution de l'emploi sont, naturellement, beaucoup plus approfondies et détaillées. Avant de les présenter avec plus de précision dans la seconde partie de ce texte, les principaux résultats intéressants à retenir ici et livrés par les deux dernières enquêtes main-d'œuvre se présentent ainsi :

-1979 : 3243 établissements et 248 258 salariés
 -1984 : 4306 établissements et 208 582 salariés

2-L'"enquête secteur informel urbain" de 1985

Lancée à l'initiative de plusieurs ministères (Economie et Finances, Travail et Ivoirisation des cadres, Industrie, Education nationale et Recherche scientifique), une grande

enquête a été confiée à l'ONFP et menée à bien par cet organisme en 1985 (RCI, ONFP, 1985 et 1987). Le principe de base retenu qui consistait à recenser exhaustivement l'ensemble des activités dans les agglomérations de plus 10000 habitants (au nombre de 50) a été intentionnellement choisi comme identique au critère urbain mis en oeuvre par le premier grand recensement des activités à l'échelle nationale qui avait eu lieu en 1976 (RCI, ministère du Plan, 1977) et plus connu comme le "recensement Chateau", du nom de son principal artisan. Ainsi ont été rendues possibles des comparaisons dans le temps entre les structures des activités informelles. Comme pour les études de l'ONFP du premier type évoquées ci-dessus, l'objectif est une meilleure connaissance de l'emploi. Mais les enquêtes main-d'œuvre menées selon un rythme quinquennal sont loin de refléter la situation économique globale : les critères utilisés limitent de fait les investigations au seul secteur dit moderne, soit un secteur à peine plus large que le champ circonscrit par la seule Banque des données financières à travers ses Centrales de bilans (un peu plus de 4000 établissements contre un peu plus de 2500 entreprises). Echappaient donc régulièrement à la connaissance de l'évolution de l'emploi l'univers des entreprises relevant de ce qu'il est convenu d'appeler le secteur informel. La volonté de combler cette lacune, jugée préoccupante par divers services ministériels, a donc été la cause directe de cette opération conduite en 1985 par l'ONFP.

Comme en matière d'enquête main-d'œuvre, les indications indirectement fournies à cette occasion sur les établissements apportent d'utiles éclairages sur l'ensemble, aussi imposant numériquement que composite, des activités informelles sur la connaissance desquelles, en dépit d'un nombre considérable de travaux (10), pèsent encore de grandes zones d'ombre. L'enquête s'est déroulée en deux phases, matériellement et méthodologiquement différenciées. La première phase a consisté en une opération de dénombrement exhaustif sur le terrain - dite séquence d'énumération par les responsables de l'étude (RCI, ONFP, 1987, p. 2 et s.) : les 50 agglomérations de 10000 habitants et plus ont été systématiquement quadrillées et décomposées en zones précises. Les enquêteurs (30x3 mois) ont alors procédé au relevé de toutes les activités exercées dans chaque zone appliquant une définition de l'activité, choisie au début de l'opération, en raison du potentiel d'emploi qu'elle induit : ont été retenues les activités "sédentaires et semi-itinérantes localisées hors des marchés en milieu urbain" (RCI, ONFP, 1987, p.2), par différence avec d'autres sous-ensembles de l'univers informel (activités rurales non agricoles, itinérantes, de marché). Deux compléments techniques figurant dans le "mode d'emploi" de l'enquête (*cf. ibidem*) permettent de préciser cette définition encore assez floue : ont été sélectionnées en effet "les activités informelles sédentaires (...) caractérisées par la permanence de leur implantation matérialisée par un local aménagé pour leur exercice" et "les activités semi-itinérantes (qui) sont

(10) Pour en être convaincu il suffirait de parcourir les listes de notes, articles, rapports réalisés au sein de l'ORSTOM en Côte-d'Ivoire.

celles qui se déroulent le jour, en un endroit déterminé mais disparaissent le soir venu avec matériel et/ou stock invendu". Cette seconde série d'activités correspond donc à ce qu'il serait plus clair d'appeler "activités fixes de rue". Cette double définition en tout cas est tout à fait conforme à celle retenue par le recensement de 1976 (RCI, ministère du Plan, 1976, tomme I, p. 7 et 8), rendant légitime une analyse diachronique entre les deux enquêtes. Un troisième facteur d'homogénéité entre elles (outre la notion de milieu urbain et d'activités) ajoute encore à cette opportunité d'analyse : ont été, dans les deux cas, considérées comme informelles les entreprises n'utilisant pas de plan comptable -jugé ici comme un indicateur d'appartenance au secteur moderne de l'économie.

Aucune précision n'est fournie, ni dans le texte de présentation des résultats, ni dans le document contenant le protocole technique d'enquête, sur l'unité statistique d'enregistrement : établissement ou entreprise ? La double notion d'activité qui a été retenue déborde très nettement la définition statutaire, de nature juridico-institutionnelle, de l'établissement connotée par le recours à un local (il n'y en a pas, par hypothèse, pour les activités de rue, même si elles sont exercées toujours au même endroit). Mais, d'un autre côté, les enquêteurs sont réputés avoir procédé au recensement systématique de tous les points d'activité sans tenir compte du véritable "propriétaire" de l'exploitation ou de l'appartenance des établissements visités à un ensemble technique plus large (entreprises). En résulte donc un certain flottement apparent. Mais, si le fascicule portant les résultats de l'enquête parle d'"entreprises recensées" (là où le recensement de 1976 qui servait pourtant de point de mire parlait d'établissements), il faut sans doute entendre par là, beaucoup plus logiquement, des établissements au sens strictement économique ou physique du terme (unités spatiales d'activités de production, de service ou de commerce), ce qui va donc bien au-delà de la notion d'entreprise et même de la notion fiscale d'établissement réduite au seul indicateur du paiement de la petite patente. On voit donc mieux en quoi le champ statistique de cette enquête déborde l'univers circonscrit par les registres municipaux présentés dans les développements précédents.

Cette phase de recensement complet a fourni les principaux résultats suivants (on garde ici la dénomination d'entreprises utilisée dans le document officiel et qu'il faudrait accueillir compte tenu des considérations faites plus haut) :

-Nombre d'entreprises recensées : 83 010

-Nombre d'employés (estimation) : 42 169

-Main d'œuvre totale occupée (estimation) : 125 179

(chefs d'entreprise + apprentis + aides familiaux + salariés + associés actif). (RCI, ONFP, 1985, p. 2 et s.).

Par comparaison le recensement de 1976 (qui concernait 38 agglomérations d'au moins 10 000 h.) apportait des informations sur :

- Nombre d'établissements recensés : 28 943
- Nombre de salariés : 32 974
- Main d'œuvre non salariée : 31 548 (exploitants exclus)

La seconde étape de l'enquête a consisté, sur la base du dénombrement de la population mère, à procéder à un échantillonnage par tirage aléatoire. Le taux de sondage a varié selon l'importance numérique des établissements composant les différentes branches d'activité. L'échantillonnage a eu lieu au 1/20e pour les branches "textile-habillement", "autres services" et "commerce", au 1/10e pour les autres branches. Ce sont donc au total 4648 points d'activités (dénommés entreprises dans l'enquête) qui ont été sélectionnés. Chaque exploitant a été soumis à un questionnaire comprenant des rubriques sur l'emploi, la formation initiale, la gestion, les rapports à la clientèle etc. Cette étape a mobilisé 14 enquêteurs pendant 11 semaines. Les dernières indications "fines" sur le secteur informel ivoirien ont donc été révélées par cette opération de 1985 : répartition des entreprises par taille et branche d'activité, répartition par type de gestion, par emploi et nationalité, par emploi et niveau d'instruction etc. Quelques-unes de ces données, explicitant des caractéristiques d'un large sous-ensemble de la population d'entreprises, seront présentées dans l'analyse de structure en deuxième partie de ce document.

V-LA CENTRALE DE BILANS DE LA BANQUE DES DONNEES FINANCIERES

Toutes les entreprises installées en Côte-d'Ivoire et qui utilisent le plan comptable -quelles qu'en soient les modalités- sont tenues d'adresser en fin d'exercice les documents de bilan et de résultats d'exploitation à la Banque des données financières qui est un service du ministère de l'Economie et des Finances et qui édite chaque année la Centrale de bilans rassemblant avec une grande précision toutes les informations économiques et financières des entreprises agrégées par branches d'activité (chiffres d'affaires, investissements, immobilisations, origine et répartition du capital, strates d'effectifs employés etc.). Cette Centrale est considérée, par les acteurs ivoiriens et la plupart des analystes, comme couvrant le secteur moderne de l'économie. Les comptes de la nation utilisent directement cette source pour évaluer les grandeurs d'activité des entreprises modernes.

Deux précisions techniques doivent être immédiatement apportées sur le contenu réel de cette obligation de dépôt des documents comptables qui conditionne la valeur des informations collectées et traitées par la Banque des données financières. En premier lieu la réglementation en vigueur ne prévoit pas de seuil minimal (d'effectifs employés, de chiffre d'affaires etc.) qui déclencherait l'obligation de se conformer aux normes comptables officielles. C'est ce qui explique que, si la Centrale apporte des informations sur la majorité des grandes entreprises établies dans le pays, seule une infime fraction de l'ensemble des petites entreprises existantes (bien que cette catégorie d'entreprises soit la plus nombreuse de la Centrale) figure dans les comptes de ce document annuel, aucune sanction ne venant en fait frapper les établissements qui prennent des libertés avec des obligations toutes théoriques.

En second lieu la législation dispose bien que les entreprises commerciales dont le chiffre d'affaires est inférieur à 200 millions FCFA et toutes les autres entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 75 millions FCFA doivent utiliser le plan comptable simplifié cependant que l'ensemble des exploitations dépassant ces montants doivent se conformer au plan comptable normal. Mais, là encore, comme aucune sanction réelle ne vient frapper les entreprises qui négligent les formalités de dépôt des pièces comptables, les grandes et moyennes entreprises figurant à la Centrale, bien que tendanciellement mieux représentatives de leur catégorie dans la population mère, sont cependant loin d'y être exhaustivement présentes. De nombreuses entreprises, dont la taille leur impose pourtant, ne serait-ce que sur le plan matériel, la tenue d'une comptabilité organisée, échappent toujours au recensement de la Banque, en dépit des relances faites par ses responsables et des quelques mentions

nominatives de grandes entreprises "distraites" rappelées à l'ordre en tête de chaque Centrale...

A partir de ces considérations sur les conditions pratiques d'enregistrement, quelques observations de représentativité peuvent être faites. Les entreprises à capital étranger -ou à participation financière étrangère-, de même que les grandes entreprises ont davantage tendance à figurer à la Centrale que les autres catégories d'entreprises. On peut voir une preuve de ces présences fort inégales dans le fait que, au 25 avril 1988, sur les 2303 entreprises privées pour lesquelles la Banque avait reçu les documents du dernier exercice fiscal, à peine 125 entreprises répondraient à des conditions de nationalité ivoirienne, celles-ci mesurées par la conjonction des deux critères suivants : un capital ivoirien au moins égal à 50% du capital total, des effectifs ivoiriens de direction au moins égaux à 50% (11). Une étude du ministère français de la Coopération réalisée sur les PME ivoiriennes (RF, ministère de la Coopération, 1986, p. 18 et s.) relevait de son côté que si l'on devait retenir les 2 mêmes critères censés être caractéristiques de PME véritablement nationales, alors la Centrale (en l'occurrence celle de 1983) ne permettait pas de trouver 50 entreprises (12).

La double condition posée ici comme indicateur de nationalité permet de souligner l'important phénomène de sous-représentation des entreprises ivoiriennes dans la Centrale de bilans (à peine 5 % de l'ensemble des entreprises recensées), alors qu'il existe, dans la réalité économique, une bien plus grande proportion de nationaux chefs d'entreprises, ainsi qu'on le verra dans la suite de ce rapport.

Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette situation : les nationaux ont tendance à être propriétaires et

(11) Ces conditions de nationalité peuvent paraître exigeantes. On incline cependant à penser que, si évoquer un contrôle national de l'activité économique (comme s'y prête la Centrale à travers l'un de ses principaux agrégats) a un sens, ce ne peut être, à notre avis, que par la réunion de ces deux critères.

(12) Si la faiblesse de l'ivoirisation des entreprises du secteur moderne est un fait confirmé par de multiples indicateurs, les conclusions de l'étude en question paraissent quelque peu exagérées par rapport à nos propres comptages. En réalité, sans qu'ils le signalent et par conséquent sans en tirer toutes les leçons, les experts auteurs de cette évaluation ne se sont intéressés qu'aux entreprises à forme sociétaire, soucieux qu'ils étaient d'analyser la répartition du capital social. Ils ont donc laissé de côté, involontairement, de très nombreuses entreprises individuelles dont les techniques d'enregistrement et de présentation de la Centrale ne permettent pas d'identifier clairement la nationalité, alors que ces entreprises personnelles constituent une fraction importantes des PME et qu'une partie d'entre elles appartiennent manifestement à des ivoiriens.

diriger de petites entreprises qui échappent donc en majorité à la Centrale; les nationaux ont tendance à prendre quelques libertés avec les formalités et obligations légales, misant sur une certaine dose d'impunité. Il est probable que l'explication relève d'une combinaison de ces deux propositions.

La Centrale de bilans comporte quelques autres lacunes du point de vue de sa représentativité. L'activité agricole, dans sa majeure partie, est exclue de l'enregistrement : seules quelques grandes plantations, quelques gros élevages et les blocs agro-industriels figurent dans les documents. Des informations relatives à la sous-branche 34-11 de la comptabilité nationale (établissements financiers) sont quasi inexistantes (13). On notera également que pour les branches industrielles (05 à 22) et celle du bâtiment et des travaux publics (23) la Chambre d'industrie disposait, naguère, d'un fichier qui comportait sensiblement plus d'entreprises (modernes) que la Centrale (cf. infra). Enfin, si elle fait état d'informations économiques et financières parmi les plus fiables relatives aux entreprises respectant un tant soit peu les normes du plan comptable, la Centrale comporte d'autres types de faiblesse non nécessairement liées à la question de sa représentativité. On a pu, par exemple, observer que, si la nomenclature des branches est permanente, le rattachement d'une entreprise à une sous-branche peut varier d'une année sur l'autre et que les regroupements ainsi soumis à modifications sensibles rendent délicates les exploitations de séries chronologiques (cf. en particulier Jouhanneau, 1984, p. 62 et s.). De même les agrégats peuvent être affectés par l'incorporation ou la disparition d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises dominant le secteur d'activité : ce fut par exemple le cas en 1981 avec l'exclusion des établissements publics nationaux, y compris ceux à caractère industriel et commercial et qui, en tant qu'entreprises publiques, auraient pu continuer de figurer à la Centrale.

Dans ces limites, la Centrale constitue une précieuse source de données détaillées sur les entreprises qu'on dit constituer le secteur moderne de l'économie. Ainsi que l'observe X. Oudin (X. Oudin, 1986b, pp. 76-77) "c'est donc un critère de comptabilité qui définit ce dernier secteur (...). On ne peut fixer un critère de taille (en nombre d'employés par exemple) qui délimite le secteur moderne".

De fait, la dernière Centrale de bilans publiée (1985) fait apparaître la répartition suivante des entreprises par strates d'effectifs : de 0 à 10 : 1288 entreprises; de 11 à 25 :: 514; et de 26 à 50 : 251. Soit, cumulativement, 2053 entreprises petites et moyennes qui représentent cette même année 83 % de l'ensemble des entreprises figurant à la Centrale (mais assurant moins de 14 % de l'emploi total enregistré). Sur un total de 2459 entreprises recensées, 1672

(13) Dans la mesure où la Banque les a reçus de ces établissements, les documents sont cependant disponibles, sous certaines conditions, en s'adressant directement à ce service.

utilisent le plan comptable normal, 172 le plan comptable mixte et 615 le plan comptable simplifié. Enfin, les entreprises à capitaux totalement publics sont, cette même année, au nombre de 13, les entreprises à capitaux publics majoritaires sont au nombre de 31, et les entreprises à capitaux privés majoritaires sont au nombre de 2415.

VI-LE REPERTOIRE DES METIERS

Sur proposition du ministère de l'Industrie, le Conseil des ministres réuni le 18 janvier 1984 a autorisé la création des Chambres de métiers. La première phase de l'opération d'implantation est en voie d'achèvement : elle s'est soldée par l'installation de trois organismes régionaux, structurés depuis l'échelon départemental, à Man, Bouaké et Korhogo, importantes cités de l'intérieur. La seconde phase devrait voir étendre à l'ensemble du territoire national et généraliser à l'ensemble des activités artisanales ce dispositif d'organisation professionnelle. Du point de vue de la présente analyse, l'un des résultats les plus concrets de cette initiative consulaire a été la création d'un répertoire des métiers rassemblant des informations très précises à la fois sur le profil des artisans et sur les éléments de gestion et de production des établissements inscrits. Les principales données issues de ce fichier ont été réunies et présentées dans le premier rapport d'activité remis aux autorités ivoiriennes par l'équipe animatrice du projet (cf. RCI, ministère de l'Industrie, 1987).

Pour apprécier la représentativité des informations contenues dans le répertoire -seulement mis en place pour l'heure dans les aires des trois villes signalées plus haut-il convient de préciser que six grandes activités professionnelles sont jusqu'à présent concernées et donc encouragées à s'organiser en associations corporatives dans le cadre des chambres régionales. Ce sont :

- le bâtiment et les travaux publics
- le travail du bois
- le textile et les cuirs
- le travail des métaux et la mécanique
- certains services (coiffure) et commerces (alimentation)
- l'artisanat d'art

L'adhésion des chefs d'établissements aux structures départementales s'est faite sur une base exclusivement volontariste à l'issue d'une campagne d'explication et de sensibilisation menée par les initiateurs du projet. Cette procédure, si elle ne permet évidemment pas de parvenir à des recensements exhaustifs, a favorisé en retour, de la part des exploitants, la fourniture d'informations économiques et sociales fort détaillées. Il apparaît, à l'issue des entretiens approfondis conduits avec les responsables de l'opération, que l'essentiel du potentiel des établissements concernés par les activités en phase d'institutionnalisation ait adhéré à l'action des pouvoirs publics. Ceci signifie que, dans les six métiers couverts par le répertoire, les informations devraient être considérées comme représentatives de la population réelle d'entreprises en activité. Dans la double limite de couverture du répertoire (six métiers dans trois régions), on pourrait cependant penser a priori que la nature officielle de l'opération ait dissuadé les chefs d'exploitation étrangers à s'inscrire, enclins peut-être à

considérer cette initiative comme essentiellement destinée aux entrepreneurs nationaux. Les responsables du programme, en prise directe avec le "terrain", s'inscrivent nettement en faux contre une telle interprétation et considèrent le répertoire comme équilibré à défaut d'être complet. Pour tenter de vérifier ce point important, qui conditionne l'usage que l'on pourra éventuellement faire de ce répertoire, il est possible, sous le rapport de la variable "nationalité", de comparer les résultats de cette source avec ceux enregistrés par d'autres fichiers dont le champ d'entreprises n'en est pas trop éloigné. On obtient le tableau comparatif suivant :

Tableau n°1 : Nationalité des chefs d'établissements d'après différents fichiers.

FICHIERS	% D'IVOIRIENS
Répertoire des métiers (1987)	73.4
Patentes municipales Abj.(1982)	33.3
Recensements des activités (1976)	23.2
Enquête ONFP informel urbain (1985)	35.0

En négligeant, pour l'heure, de commenter dans le détail toutes les différences apparaissant dans ce tableau, il est clair que les nationaux se trouvent nettement sur-représentés dans le répertoire des métiers. Or, ni l'effet-temps (l'ivoirisation progresse d'année en année et le répertoire des métiers est la source la plus récente dans ce tableau), ni l'effet-lieu (l'ivoirisation est plus importante à l'intérieur du pays qu'à Abidjan) ne peuvent, à eux seuls, expliquer de tels écarts de taux d'ivoirisation entre les divers recensements et fichiers présentés ci-dessus. Si l'on affine davantage la comparaison avec l'enquête de l'ONFP de 1985 qui pourrait servir de référence en la matière, on s'aperçoit que, dans chaque corps professionnel concerné par l'action des Chambres de métiers, les nationaux ont plus massivement adhéré que les exploitants étrangers :

Tableau n° 2 : Proportion d'Ivoiriens par corps de métiers (en %)

Fichiers	Métiers	BTP	Métaux et mécanique	Bois	Textile et cuir	Services et arts	Total
ONFP-1985	62.5	49.2	56.3	48.6	32.1	35.0	
Répertoire des métiers-1987	83.9	69.3	80.7	76.8	56.5	73.4	

On peut donc provisoirement conclure que la somme d'informations que représente le répertoire des métiers a surtout valeur par rapport au monde ivoirien de l'artisanat. Il est vrai qu'au fur et à mesure de l'installation des institutions professionnelles, la proportion de nationaux dans la population d'artisans inscrits au répertoire tend à diminuer : ceux-ci étaient en effet 79,8% en 1986 au terme de la première année de mise en oeuvre du programme; ils étaient 73,4% à l'issue de la deuxième année. En vertu de cette réponse plus tardive des étrangers à l'appel des Chambres de métiers, il est possible que dans quelques années, si l'intention et les moyens de leur intégration à ces structures sont maintenus, le répertoire des métiers acquerra une représentativité plus équilibrée des "gens des métiers", quelles que soient leurs origines. Une telle évolution autorisera alors à exploiter avec moins de retenue une somme d'informations d'ores et déjà très riches : le répertoire, en son état actuel, contient par exemple de précieux renseignements sur l'âge des chefs d'entreprises, l'ancienneté des entreprises, la structure des actifs employés etc. bref autant de données rarement disponibles par ailleurs.

Quelle que soit son orientation à l'avenir, signalons que ce répertoire portait sur 7602 entreprises au 30 juillet 1987. La couverture totale du territoire en Chambres régionales étant prévue pour juillet 1990, le répertoire pourrait alors devenir une indispensable source d'informations sur les métiers, à condition, comme on vient de le voir, que sa représentativité plurinationale soit acquise. A défaut il deviendra une intéressante source sur les exploitations ivoiriennes.

VII-LE FICHIER DE L'OMOCI

L'Office ivoirien de la main-d'œuvre (OMOCI), service rattaché au ministère du Travail et de l'Ivoirisation des cadres, procède chaque année à une enquête par correspondance auprès d'entreprises. Le but de cette opération est évidemment de tirer quelques enseignements sur l'évolution de l'emploi. Les réponses reçues par l'OMOCI sont enregistrées dans un fichier informatisé. Ce fichier contient, en juin 1988, un stock théorique de 3400 établissements, qui sont les unités d'enregistrement. Stock théorique représentant un cumul dans le temps car les informations actualisées et disponibles portent en fait sur une population bien moindre, résultat des modalités pratiques de l'enquête : l'envoi de lettres rend en effet les réponses aléatoires. Bien que l'OMOCI prenne le soin d'accompagner sa demande de renseignements (appelée officiellement "Déclaration périodique de la situation de la main-d'œuvre") du rappel des termes du décret du 20 août 1968 qui impose à tout employeur occupant de la main-d'œuvre de fournir la déclaration périodique, l'absence réelle de sanction contribue sans doute à expliquer le faible nombre de réponses reçues par l'organisme.

A l'origine, c'est-à-dire lorsque sa gestion était assurée par un service central du ministère du Travail, le fichier a été constitué en combinant plusieurs sources : répertoires de l'ONFP, de la Banque des données financières, des Chambres consulaires complétées par l'exploitation de la presse nationale (relevé des annonces légales de constitution de sociétés). A l'issue de la "campagne" d'information 1987 -les réponses doivent être fournies par les entrepreneurs au 31 mars de l'année suivant l'exercice analysé- la situation du fichier de l'OMOCI se présentait ainsi :

- Etablissements visés par la demande de déclaration périodique de l'OMOCI : 3340
- Etablissements inconnus (fermés ou déplacés) : 512
- Envois de demandes sans suite : 1969
- Etablissements déclarés dissous : 54
- Réponses obtenues sur le stock potentiel initial : 805

En ajoutant à ces 805 réponses les 222 déclarations obtenues d'entreprises nouvelles, on arrive au chiffre de 1027 établissements enregistrés au fichier actualisé de l'OMOCI. C'est donc un effectif trop réduit qui ne peut en tant que tel "concurrencer" les fichiers déjà examinés. D'autre part cet effectif ne présente pas l'éventuel avantage de correspondre à une fraction très typée de la population d'entreprises. Enfin les données fournies par cette source (répartition des établissements par branches, structure hiérarchique et fonctionnelle des effectifs employés, masses salariales) ne sont pas suffisamment originales pour justifier leur utilisation à titre complémentaire : ces mêmes informations sont disponibles dans la Centrale de bilans qui a l'avantage de concerner 2,5 fois plus d'entreprises ou, mieux, figurent

dans les diverses études de l'ONFP qui portent sur des populations plus importantes encore.

VIII-LES REPERTOIRES DES CHAMBRES CONSULAIRES

La Chambre de commerce et la Chambre d'industrie disposent de quelques moyens d'information sur les entreprises exerçant dans les activités suivies par ces deux organismes para-administratifs. Mais les deux sont dans une égale impossibilité de présenter des listings suffisamment représentatifs de la population d'entreprises ou d'une fraction clairement identifiable de celle-ci pour constituer des sources indiscutables. Les informations utilisables ne peuvent donc prétendre qu'à apporter des compléments ponctuels sur certains aspects de l'univers des entreprises.

1-Le Bulletin de la Chambre de commerce

Le Bulletin mensuel édité par la Chambre de commerce de Côte-d'Ivoire contient, depuis 1964, une rubrique régulière sur la vie des entreprises ivoiriennes. Elle est alimentée par le relevé des annonces légales de constitution, modification ou de disparition des sociétés qui paraissent dans le quotidien national Fraternité-Matin. Il résulte de cette procédure une première conséquence : seules les entreprises à forme sociétaire font l'objet d'un enregistrement. Cet inventaire mensuel se décompose en sous-rubriques :

- création de sociétés
- augmentations et réductions de capital
- événements internes aux sociétés
- dissolution des sociétés

Les renseignements fournis dans ces sous-rubriques sont nombreux et livrés de façon systématique d'un Bulletin à l'autre : raison sociale et sigle, forme juridique, montant du capital social, localisation géographique et postale, objet social, nom du gérant (SARL) ou du président-directeur général (SA), durée prévue etc.

En raison de son ancienneté et de sa régularité, cette rubrique du Bulletin mensuel aurait pu servir de base à un traitement quantitatif permettant une analyse de démographie d'entreprises : évolution des créations et dissolutions par année, par branche, par strate de capital, par forme juridique, par localisation, durée de vie moyenne etc.. Malheureusement seule l'analyse des créations de sociétés accèderait à quelque crédit : la cessation d'activité donne peu souvent lieu à publication d'avis légal dans la presse. L'étude démographique fondée sur cette source serait donc incomplète : y manquerait la mesure de la mortalité d'entreprises, phénomène pourtant saillant dans l'univers entrepreneurial ivoirien.

Le Bulletin de la Chambre de commerce ne peut donc sérieusement servir qu'au repérage des seules créations des seules sociétés. Dans cette double limite il permet, sans doute, de mesurer, mois par mois, le volume d'apparition théorique des sociétés. Mais son utilisation rationnelle est subordonnée à une double vérification. Sur le plan de la représentativité tout d'abord : on sait désormais (RCI, ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la statistique, 1985) que les entreprises à forme sociétaire représentent 6 à 7% du total des entreprises créées -et 27% des entreprises en activité assujetties à la grande patente de la DGI (RCI, ministère de l'Economie et des Finances, 1988) : le relevé de la Chambre consulaire permet donc d'avoir des informations sur une fraction d'entreprises dont l'importance peut varier; cette fraction est numériquement faible au regard du volume de création mais beaucoup plus importante dans les effectifs d'entreprises qui parviennent à se maintenir en activité. L'organisation qui accompagne le passage à la forme sociétaire ainsi que l'ampleur des apports de toute nature qu'elle implique rendent compréhensible la relative résistance des sociétés. Quant à la fiabilité des relevés mensuels et à la systématичité de la collecte réalisée par les collaborateurs de la Chambre de commerce, une comparaison que nous avons effectuée et portant sur l'année 1987 montre une déperdition de 3% entre les avis officiels de création paraissant par voie (obligatoire) de presse et les mentions faites au Bulletin mensuel. C'est dire que l'organe de la Chambre de commerce répercute de façon tout à fait satisfaisante les créations d'entreprises à forme sociétaire et que, sur ce point très précis il s'avère une excellente et très commode source d'informations.

2-Le répertoire de la Chambre d'industrie

La Chambre d'industrie enregistre traditionnellement dans ses répertoires les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 12 millions FCFA. Elle analyse leur activité et leurs résultats dont elle publiait régulièrement les principaux agrégats par sous-branches (cf. pour les dernières publications : RCI, Chambre d'industrie, 1983 et 1984). La rigueur économique ambiante lui interdit de reconduire le même type de publication, intéressante mais onéreuse. Les dernières données disponibles ont été diffusées dans un recueil plus modeste (RCI, Chambre d'industrie, 1986).

Le champ de compétence de cet organisme est limité aux activités relevant des branches 05 à 23 de la nomenclature de la comptabilité nationale. Depuis toujours les entreprises qu'elle répertorie dans ces branches sont un peu plus nombreuses que celles relevées, pour les mêmes activités, par la Centrale de bilans. C'est pourquoi si les informations économiques de cette dernière sont, en Côte-d'Ivoire incomparablement les plus nombreuses et les plus fines, les analystes et les acteurs intéressés par une connaissance approfondie du secteur moderne industriel, du bâtiment et des travaux publics n'hésitent pas à utiliser les données du répertoire de la Chambre d'industrie.

Ainsi, une étude statistique de la population d'entreprises menée respectivement à partir des deux fichiers à l'initiative du ministère du Travail désireux alors de mieux cerner, au début de la crise économique, l'évolution de l'emploi, établissait, pour l'année 1980, la situation suivante pour les branches 05 à 23 couvertes par les deux sources :

- entreprises recensées par la Centrale : 688 dont 223 ne sont pas prises en compte par la Chambre.
- entreprises recensées par la Chambre : 1006 dont 541 ne le sont pas par la Centrale.
- entreprises communes aux deux sources : 465.

On voit tout le profit qu'on pourrait tirer d'une utilisation judicieuse des deux fichiers : le passage de la Centrale au répertoire de la Chambre permettait d'augmenter les effectifs d'entreprises modernes de près de 50%. La situation comparée des deux effectifs d'entreprises se présentait ainsi en 1980 :

Tableau n°3 : Effectifs d'entreprises recensées par la Chambre d'industrie et la Centrale de bilans en 1980

	Sources Fichier Chambre	Fichier Centrale
Branches	d'industrie	de bilans
Industrie (05 à 22)	718	459
B. et T.P. (23)	288	229
Total	1006	688

En réalité, lorsqu'il s'agissait de tirer des données assez fines, la complémentarité entre les deux sources devenait problématique. C'est ainsi, par exemple, que la seule branche 09-00 présentant pourtant en 1980 une composition d'entreprises totalement identique dans les deux fichiers, voyait les effectifs employés varier de 13400 agents entre les deux sources ! Pour la même année, pour les mêmes branches et sous-branches, les informations recelaient, entre les deux fichiers de profondes disparités. Aucune étude n'a jusqu'à présent tenté de vérifier, pour certaines données, la validité respective de ces deux sources. Il est vrai qu'au moment où cette question aurait pu être abordée et traitée, les moyens commencèrent à faire défaut à la Chambre d'industrie pour maintenir la qualité de son fichier et continuer à actualiser ses informations sur les entreprises. Si bien qu'en 1983, dernière année où peut être fait un état comparatif des deux stocks (celui de la Chambre d'industrie n'a pas été, depuis, modifié), la situation se présentait ainsi :

Tableau n°4 : Effectifs d'entreprises recensées par la Chambre d'industrie et la Centrale de bilans en 1983

Sources Fichier Chambre Fichier Centrale		
Branches d'industrie		de bilans
Industrie (05 à 22)	503	503
B. et T.P. (23)	190	202
Total	693	705

L'avantage initial du fichier de la Chambre d'industrie, faute de mise à jour, avait donc disparu et l'utilisation conjointe des deux sources était devenue moins profitable avec la chute des stocks non communs aux deux fichiers.

3-L'annuaire des Chambres consulaires

Les trois Chambres consulaires ivoiriennes ont récemment mis en commun les informations qu'elles possédaient sur les entreprises et ont participé à la publication d'un annuaire général (RCI, Chambres d'agriculture, de Commerce et d'industrie, 1987). Ce recueil comporte, selon notre comptage, 1238 entreprises dans les trois grands secteurs d'activité. Il faut retrancher de ce chiffre, si l'on ne veut retenir que les firmes privées, une quinzaine d'établissements publics ou de sociétés d'Etat ainsi qu'une quinzaine d'autres unités qui ne sont en fait que des bureaux locaux de sociétés installées à l'étranger et non de véritables entreprises de droit ivoirien. Il reste donc, dans cet annuaire, un chiffre "utile" d'environ 1000 entreprises qui déborde donc nettement le fichier précédemment présenté de la seules Chambre d'industrie sans pouvoir concurrencer pour autant celui de la Centrale de bilans. Cependant comme les chances sont réelles que les deux stocks d'entreprises ne coïncident que très imparfairement, il est possible d'utiliser l'annuaire pour compléter une liste d'entreprises du secteur moderne et élargir par conséquent un champ de sondage. Les informations données dans ce dernier document ne vont guère plus loin que celles relatives à l'identité de la firme : raison sociale, forme juridique, date de création, montant du capital, localisation, composition de la direction, chiffre d'affaires du dernier exercice connu, effectifs salariés, désignation de l'activité principale.

IX-LES AUTRES SOURCES

Bien d'autres organismes ou services ont été conduits, en Côte-d'Ivoire, à organiser des répertoires d'entreprises : on peut voir dans ce phénomène le témoignage de la multitude des recensements ponctuels mais non systématiquement faits mais aussi un indicateur de l'absence préjudiciable de coordination -et a fortiori de centralisation- en matière d'information sur la population d'entreprises en activité dans le pays. Les sources institutionnelles signalées dans cette ultime rubrique, au-delà des disparités manifestes dans leurs modalités d'enregistrement, se caractérisent la plupart du temps soit par un ciblage monoprofessionnel soit par une absence d'actualisation des données rendant de ce fait les répertoires quasi obsolètes pour les années quatre-vingts. Il n'est pas exclu cependant que quelques services, en dépit de l'austérité financière imposée par la crise, parviennent à recomposer leur fichier. Quelques débuts d'initiatives ont, en tout cas, été observés dernièrement dans ce sens.

L'analyste ou le praticien intéressé par des informations spécifiques à telle ou telle profession pourra consulter les listings des ministères techniques concernés par l'activité en question, d'autant plus si cette activité est réglementée administrativement et requiert, pour son exercice, l'octroi d'autorisations et de licences (exploitations forestières, mines et carrières, importation-exportation, branches réservées aux nationaux -boulangeries etc.-). D'autre part la plupart des professions libérales sont organisées sur une base ordinaire qui rend aisément leur inventaire précis. De leur côté les transporteurs utilisant du matériel roulant dont la charge est supérieure à 4 tonnes doivent obtenir, du ministère de tutelle, une autorisation expresse. Il ressort, du dernier état connu de la situation du ministère des Transports, soit en décembre 1987, que 11039 exploitants de transports publics (voyageurs et marchandises) étaient enregistrés par les services officiels.

Le ministère de l'Industrie gérait, jusqu'à la fin des années soixante-dix, un fichier-entreprises couvrant naturellement les branches 05 à 22. Ce fichier n'a pas, depuis, été actualisé. Cependant le ministère a confié à l'un de ses services le soin de faire de nouveau le point sur les entreprises industrielles du secteur moderne. Le fichier est donc en voie de reconstitution. Pour l'heure les renseignements collectés par ce service proviennent de la Banque des données financières. Il est possible qu'à moyen terme le ministère parvienne, en combinant plusieurs sources d'information (par exemple en utilisant les données du service d'octroi des primes d'exportation), à dépasser les effectifs d'entreprises des branches 05 à 22 inventoriées par la Banque des données financières.

Rappelons pour mémoire, car le cas a déjà été partiellement évoqué, que la sous-direction des statistiques générales du ministère du Plan (tel qu'il fonctionnait avant

les changements ministériels d'octobre 1988 qui ont entre autres regroupé ce ministère et celui de l'Industrie) étudiait récemment la possibilité de se doter d'un répertoire d'entreprises. Cette sous-direction en gérait un jusqu'au début des années quatre-vingts qui était issu du fichier des patentés de la Direction générale des impôts. Si le projet de mettre sur pied un dispositif d'observation statistique des entreprises existe donc, les moyens pour le concrétiser, en revanche, n'ont pas encore été mobilisés.

Pour d'évidentes raisons de collecte des cotisations, la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) a, quant à elle, constitué son propre répertoire -à présent informatisé-d'employeurs couvrant l'ensemble du territoire national. Peu de demandes d'informations émanant de services ivoiriens pourtant officiels se trouvent, semble-t-il, satisfaites par la CNPS. Il nous a été cependant possible d'obtenir quelques grandeurs statistiques globales. En juillet 1988 la situation se présente ainsi : pour l'ensemble du territoire, et toutes catégories confondues, les employeurs fichés à la CNPS sont au nombre de 25910. On sait par ailleurs qu'en 1982 le répertoire comprenait 22500 employeurs. Si l'on tient compte de la situation de crise qui n'a fait que s'approfondir entre ces deux années et des effets récessifs qui en ont résulté sur les entreprises et l'emploi, on peut en tirer la conclusion que les mesures incitatives à l'immatriculation à la CNPS, homologues de celles prises sur le plan fiscal, ont été particulièrement efficaces (14) : + 15% d'immatriculations depuis 1982. Une rapide analyse que nous avons pu mener à partir des listings de la Direction régionale sud dont le siège est à Abidjan montre, en juillet 1988, que sur un total régional de 17833 employeurs, 12658 d'entre eux, soit 71% de l'ensemble, ne relèvent pas de la catégorie 08 "employeurs de gens de maison". Si l'on affecte ce même coefficient à la totalité des employeurs recensés sur l'ensemble du territoire, on peut raisonnablement conclure que 18400 entreprises, individuelles et à forme sociétaire, sont inscrites à la CNPS (15). Sur ce total, et à structure d'employeurs supposée maintenue (même répartition entre employeurs de gens de maison et autres employeurs), 69% de ces entreprises se trouvent installées dans le ressort de la capitale économique du pays, soit environ 12600 entreprises parmi celles fichées à la CNPS.

(14) La nouvelle réglementation des marchés publics impose à l'attributaire qu'il apporte la preuve qu'il est à jour des cotisations sociales. La CNPS, à cet effet, délivre des certificats de situation que les candidats à un marché administratif joignent au dossier de soumission.

(15) Leur comptage direct par la CNPS n'a pas été disponible nous obligeant à ce détournement.

DEUXIEME PARTIE : LA POPULATION D'ENTREPRISES, TYPOLOGIE ET DONNEES DE STRUCTURE

Après avoir passé en revue les plus importantes sources d'informations statistiques sur les entreprises et démonté leur mécanisme de constitution, nous nous proposons à présent d'avancer une typologie permettant de tirer le meilleur profit possible des données disponibles sur la population qui nous intéresse, d'évaluer, pour chaque catégorie d'entreprises, le nombre d'unités qui la composent, de livrer quelques indications sur l'évolution, depuis quinze ou vingt ans, des effectifs des points d'activité et enfin de fournir quelques caractéristiques de structure de cette population. Pour ce faire, le contenu des répertoires présentés dans la première partie ne sera pas seul mobilisé : les résultats des analyses d'experts et de chercheurs seront également sollicités pour compléter et actualiser cette photographie du monde ivoirien des entreprises.

I-TYPOLOGIE ET MORPHOLOGIE : LES CLASSES D'ENTREPRISES

1-Les efforts de classification

A-Les grilles disponibles

Pour tenter de mettre de l'ordre dans l'univers jusque-là assez opaque des entreprises en Côte-d'Ivoire, s'efforcer de dégager des caractères discriminants entre catégories d'entreprises, voire mettre en évidence des logiques différentielles présidant à leur constitution, à leur fonctionnement ou à leurs résultats, plusieurs analystes se sont appliqués à construire des typologies. Il est possible de résumer et rassembler dans le tableau comparatif ci-dessous les efforts taxinomiques les plus notables :

Figure C

TYPOLOGIES D'ENTREPRISES EN COTE-D'IVOIRE

TYPOLOGIE CHATEAU			TYPOLOGIE BARIS		TYPOLOGIE DUREAU			TYPOLOGIE DU DIN		
SECTEURS D'ACTIVITE	CLASSES ET NOMBRE D'E	CRITERES	CLASSES ET NOMBRE D'E	CRITERES	CLASSES ET NOMBRE D'E.	CARACTERES MOYENS	SECTEURS	CLASSES ET NOMBRE D'E.	CRITERES	CARACTERES FISCAUX
	grandes E. 687	P.C.normal sédent.	grandes E. 729	P.C.normal 50 emp.pt+	E.hors clas. compta 100%			grandes E. PME 2500	P.C.+50 s P.C.-50 s	Patente et bénéfice
moderne	PME 2290	P.C. simp sédent.	PME 2294	P.C. simp 5 à 49 s.	ét.modernes 1646	compta 92% salariés 84%		PME + gros artisans 11500	autr.form compta.	patente et forfait
	sédent. E.artisan. 8188	artisanat n-o salar. compta rudim ou inexist.	>1 salar. 4823 compta lég inexist.		PME 4933	compta 45% salar. 70%	interméd.			
non moderne	act.inform 18315	sédent. petites activités	aucun salarié		secteur de transition 9064	compta 12% salar. 94%		petits ét. localisés	compta inexist.	patente municipale
					secteur traditionnel	compta 12% salar. 96%	non	act.marché rues, itinér	compta inexist.	taxe place de marché
	act.inform 113755	non sédent.	autres activités			structuré		act.domicile + rur.non ag	compta inexist.	aucune imposition

(Sources : ce tableau de correspondance entre quatre typologies est inspiré, dans sa présentation, de X. Du-din 1985 et 1986a et composé à partir de J.-P. Chateau 1976 (ministère du plan 1977 dans la présente bibliographie), P. Baris 1980, F. Dureau 1985 et X. Dudin 1985 et 1986a. Note : les trois premiers auteurs raisonnent à partir des résultats du recensement des activités de 1976. Le dernier auteur établit sa classification sur la base de ses observations et travaux réalisés entre 1982 et 1984. Légende : E = entreprise(s); ét = établissement(s); n-o = main- d'œuvre; salar. = salariée (e,s); P.C. = plan comptable; compta = comptabilité; act. = activités;)

Comme tout produit d'une activité classificatoire, les schémas présentés ci-dessus s'exposent aux critiques non seulement parce qu'une typologie revêt un caractère irréductiblement arbitraire ou conventionnel (et qu'on peut toujours mettre en cause les présupposés qui fondent cette construction), mais aussi parce qu'il est possible, et, ajouterons-nous, trop facile de prendre en défaut la rigueur interne des classifications établies : l'homogénéité des variables utilisées est loin d'être assurée, la distinction entre critères (de sélection ou de regroupement) et caractéristiques (i.e. valeurs moyennes) est parfois bien floue. Comme, en outre, l'objectivisme statistique -qui consiste à tenir pour réalité sociale tangible, indépendante de l'opération technique de construction, ce qui n'est jamais que le produit de cette activité arithmétique et débouche donc sur une confusion entre catégories construites et catégories empiriques- n'est soit pas totalement écarté soit pas totalement assumé, la critique de ces efforts organisateurs est on ne peut mieux aisée.

S'il ne s'agissait donc que d'un exercice abstrait, l'activité typologique serait vite condamnée par l'analyse critique. Cependant des impératifs pratiques peuvent pleinement justifier les efforts taxinomiques et ceux-ci peuvent se trouver qualifiés dès lors que sont précisées les conditions de construction des grilles classificatoires et explicitées les limites dans lesquelles il peut en être fait usage. Tel est, par exemple, le cas des travaux réalisés par X. Oudin : la proposition qu'il fait, dans sa typologie, d'identifier entre les activités modernes et les activités non structurées une classe d'entreprises "intermédiaires" est directement commandé par le souci de rendre plus cohérentes les données statistiques disponibles (cf. X. Oudin, 1985, p. 86 et s.).

Les obstacles auxquels se heurte tout individu ou tout organisme dans la quête aux informations touchant à la population d'entreprises en Côte-d'Ivoire ne sont pas, en effet, des problèmes de "connaissance pure". La présente recherche, en particulier, est mue par les considérations et objectifs suivants :

-dégager des caractéristiques de structure permettant de mieux échantillonner les populations d'entreprises visées par des enquêtes à venir,

-à tout le moins être en mesure de référer à une ou à des catégories d'entreprises clairement identifiées (ne fût-ce que sous le rapport de quelques variables) les informations disponibles sur tel ou tel aspect de l'univers entrepreneurial.

Ces deux préoccupations revêtent une importance d'abord opérationnelle : la rareté, la discontinuité et l'inégalité des données existantes en matière d'entreprises contribuent à constituer celles-ci en un univers opaque, composite, dont

seuls d'infimes fragments seraient connus avec précision. Il est difficile d'avoir, actuellement, une vue d'ensemble de cette population au point que toute enquête et toute information s'exposent à d'importants biais statistiques. En outre la situation qui prévaut empêche souvent d'établir le champ d'entreprises qui sont concernées par telle ou telle information économique, financière ou sociale. Ainsi en va-t-il, par exemple, des chiffres d'ivoirisation de l'économie privée avancés ici ou là : ont-ils été forgés à partir d'une observation de l'ensemble des entreprises ou d'une fraction donnée de cet univers? Sont-ils en conséquence d'égale valeur quelle que soit la classe d'entreprises considérée, la branche d'activité, la localisation ?

Il apparaît donc nécessaire de circonscrire quelques grandes caractéristiques qui permettent de structurer un univers extrêmement vaste, inégalement exploré et fort hétérogène et d'être en mesure de faire correspondre à une somme d'informations tirées d'une source donnée (institutions ou enquêtes) une ou des classes d'entreprises aisément identifiables.

B-La typologie proposée

Tels sont quelques-uns des intérêts qui commandent une approche statistique minimale du monde des entreprises et justifient une typologie raisonnée. En dehors de ses aspects théoriques (qu'on trouvera précisément abordés dans X. Oudin, 1985, pp. 52-65), le problème de la classification des entreprises en Côte-d'Ivoire peut être posé en ces termes : même si elles ne sont pas recueillies dans des conditions méthodologiques rigoureuses, les informations mobilisables à partir des sources institutionnelles ne peuvent être négligées, ne serait-ce que dans la mesure où elles sont à peu près les seules...

La typologie qu'on propose ci-dessous -et qui servira d'appui aux développements qui suivront- est directement commandée par cette évidence pratique : loin de vouloir rendre compte de différences entre les entreprises (du point de vue du statut de l'entrepreneur, des capitaux mis en jeu, des résultats financiers et productifs, du niveau et du type d'accumulation réalisée etc.) à partir de considérations théoriques ou d'observations de terrain théorisées, la classification adoptée ici ne vise en tout et pour tout qu'à bien délimiter les strates d'entreprises concernées par telle ou telle donnée recueillie. Il est bien évident, par ailleurs, que d'autres principes classificatoires sont possibles et même, en matière de sociologie des entrepreneurs, nécessaires : telle est, par exemple, la typologie mise au point par P. Labazée pour ordonner les agents du monde burkinabé des affaires, et qui recourt à la variable principale relative aux conditions d'accès au capital (cf. P. Labazée, 1988).

En explicitant les conditions et critères d'enregistrement et en délimitant les champs d'entreprises couverts par les diverses sources, il est possible de reconstituer ci-dessous une grille des grandes catégories d'entreprises qui coexistent dans l'espace économique ivoirien :

Figure D

LIBELLE DU SECTEUR	CLASSES D'ENTREPRISES	CARACTERISTIQUES COMPTABLES/FISCALES
SECTEUR FORMEL (MODERNE)	GE	(> 50 Salariés) PLAN COMPTABLE
	PME	(< 50 salariés)
SECTEUR SEMI-FORMEL (INTERMEDIAIRE)	GE	PAS DE PLAN COMPTABLE Contribution grande patente (DGI)
	PME	
SECTEUR INFORMEL	PE	Patente municipale (Local déterminé)
	PE	Taxes locales autres que patente municipale (activités de marché et activités de rue)
	PE	Aucune imposition (activités à domicile et activités rurales non agricoles)

LEGENDE:

GE = Grandes Entreprises; PME = Petites et Moyennes Entreprises

PE = Petites Entreprises; DGI = Direction Générale des Impôts

Cette typologie, on l'aura vite observé, se démarque assez nettement des classifications proposées par Chateau (1977), Baris (1980) et Dureau (1985) fondées, rappelons-le, sur un recensement -celui de 1976- qui excluait par définition le haut (grandes entreprises couvertes par la Centrale de bilans) et le bas de la pyramide d'entreprises (activités définies comme totalement itinérantes par le protocole d'enquête et activités non agricoles du monde rural défini comme extérieur aux agglomérations supérieures à 10000 habitants) : de fait étaient laissées de côté des fractions importantes d'établissements et ignorées des informations essentielles éclairant leur organisation et leur fonctionnement. La typologie proposée ici, en revanche, est très proche de celle conçue par X. Oudin. Elle permet, nous semble-t-il, d'intégrer l'ensemble des catégories d'entreprises existantes et de les répartir selon des classes qui tiennent compte d'une partie des homogénéités ou des différences qui caractérisent cet univers. Elle appelle cependant quelques utiles précisions.

Tout d'abord cette typologie ne peut autoriser aucune induction relative à des modes différenciés de fonctionnement des entreprises ou à des comportements distinctifs entre entrepreneurs puisqu'elle n'est pas, comme on l'indiquait plus haut, le résultat d'une observation raisonnée des réalités économiques ou sociales entrepreneuriales mais s'appuie exclusivement sur des sources statistiques diverses dont chacune découpe un champ donné dans la population totale des entreprises. Tout au plus suggère-t-elle une pluralité de degrés dans une échelle de formalisation à laquelle sont tenues ou à laquelle sacrifient les établissements. En d'autres termes ce ne sont ni des modalités d'organisation ni des types de résultats (sociaux, économiques ou financiers) qui discriminent entre elles les classes de la grille proposée. Comment en effet, pour prendre un exemple, serait-il possible de fonder de solides distinctions entre des entreprises dont les déficits chroniques seraient comblés par des dotations en provenance de la sphère étatique et celles dont la survie ne serait assurée que par des apports familiaux ou amicaux ?

Le rapport à la "modernité" ne permet pas non plus de ventiler explicitement les entreprises entre sous-ensembles aux contours nettement définis : combien d'établissements du secteur dit moderne fonctionnent sur des bases jugées "archaïques" (faible division du travail, non recours à des outils de gestion etc.) quand des activités relevant du monde informel ou semi-formel sont conduites dans un "esprit d'entreprise" caractérisé par des comportements novateurs (recherche des opportunités, mobilisation de moyens efficaces etc.) et suggèrent bien l'aspect protéiforme des rationalités du monde économique ? Faudrait-il ajouter que sur le même marché il arrive qu'une même entreprise combine des phases "modernes" et "informelles" de production ou de distribution ?

La taille même ne saurait, sans risque d'erreur, constituer un critère à l'aune duquel il serait simple et judicieux de répartir les entreprises : beaucoup de petits établissements individuels alimentent les comptes de la Centrale de bilans tandis que quelques grandes entreprises n'utilisant pas d'outil comptable formellement reconnu et/ou parvenant à échapper aux obligations de déclarations administratives et fiscales sont cependant manifestement étrangères à l'univers informel.

On peut mieux préciser à présent la nature réelle de la typologie qui est proposée en raisonnant par exemple sur la classe d'entreprises intermédiaires (reprise des travaux de X. Oudin) : cette classe n'a pas du tout le même statut que le "secteur de transition" défini ou utilisé par plusieurs auteurs pour caractériser une catégorie d'entreprises. Il y a entre les deux libellés toute la différence qui sépare une catégorie statistique d'une catégorie logique ou fonctionnelle. Pour ses analystes le secteur de transition (catégorie logique) est constituée par l'ensemble des entreprises extérieures au secteur moderne (celui-ci caractérisé notamment par un coût d'entrée élevé en matière, par ex., d'investissements initiaux) mais distinctes également du secteur dit de subsistance, entre autres choses, par la génération d'un surplus réinvesti (schéma d'une reproduction déjà élargie du capital) : il s'agit alors d'identifier une catégorie d'entreprises autour d'un principe fonctionnel -ici réduit aux conditions de l'accumulation. La classe d'entreprises intermédiaires -au sens où elle est construite ici- ne fait, par contre, que découper, dans l'univers statistique disponible, une population ni totalement moderne (*i. e.* formelle) ni non-structurée (16).

De fait, sans préjuger ni de leur organisation, ni de leur fonctionnement, ni de leurs résultats, les classes d'entreprises qui structurent cette typologie épousent fidèlement les conditions d'enregistrement des entreprises par les diverses sources ou tout au moins tendent à représenter les champs constitués à partir de ces sources. Et si les regroupements (et les divisions) ainsi opérés n'induisent que faiblement des caractéristiques de structure ou de dynamique (17) au moins est-ce semble-t-il le meilleur parti que l'on puisse tirer des données statistiques et administratives disponibles.

(16) On trouvera le point récent des débats sur le secteur de transition et les problèmes d'accumulation dans C. de Miras, 1987.

(17) Faiblement tout de même car, par exemple, les grandes entreprises seront tendanciellement situées dans les deux premières classes tandis que les petites entreprises peupleront presqu'exclusivement les dernières classes.

2-Description des classes d'entreprises.

A-Les entreprises modernes

L'utilisation du plan comptable (normal, mixte ou simplifié), qui va de pair avec les dépôts documentaires faits chaque année auprès de la Banque des données financières, représente le ciment de la première classe d'entreprises identifiée ici et dont le recensement est assuré par la Centrale de bilans, outil d'information sans conteste le plus précis et le mieux assuré sur cette catégorie de firmes. L'ampleur et la qualité de ces informations collectées, qui ont permis par ricochet la réalisation de nombreuses études et expertises, font que cette classe est de loin la mieux connue au point que, parfois, on voit fâcheusement réduire le monde des entreprises évoluant en Côte-d'Ivoire à cette seule catégorie. Le schéma représentant la typologie ainsi que les tableaux suivants explicitant les volumes des classes permettent aisément de rectifier cette malheureuse erreur en relativisant la place et l'importance de ce sous-ensemble d'entreprises modernes.

Si l'on veut faire intervenir un critère -bien secondaire-de taille, il est possible de découper deux groupes à l'intérieur de cette première classe : les grandes entreprises dont l'effectif salarié est supérieur ou égal à 50 et les PME dont les effectifs employés sont inférieurs à ce niveau. Les premières ne constituent plus, en 1985, que 16,5% du total des 2459 entreprises recensées alors que les secondes en représentent 83,5%. Comme, en outre, plus de 52% de ce total concernent des exploitations employant de 0 à 10 agents, on a bien là la preuve que le critère de taille, ainsi que le faisait remarquer X. Oudin, n'est pas l'axe de construction de cette classe d'entreprises.

Celle-ci correspond à ce qu'il est convenu d'appeler le secteur moderne de l'économie dont la comptabilité nationale décrit les principales grandeurs en exploitant les seuls résultats de la Centrale. On peut également assimiler cette classe au secteur formel en ce sens précis où les entreprises concernées s'acquittent des formalités (administratives, comptables, fiscales, sociales etc.) qui leur assure une grande visibilité auprès des pouvoirs publics.

B-Les entreprises intermédiaires

On propose de regrouper dans une deuxième classe des entreprises qui n'utilisent pas de plan comptable et qui de ce fait échappent légalement à l'enregistrement auprès de la Banque des données financières, soit encore qui y échappent de fait alors que leur montant de chiffres d'affaires les rendent réglementairement sujettes à l'acte d'enregistrement. Et, comme quelques grandes sociétés -se comportant ici comme beaucoup de petites- sont dans cette deuxième situation (18),

(18) Les rappels à l'ordre nominatifs publiés dans la Centrale de bilans ne donnent qu'une faible idée de l'importance de cette population "souterraine".

il est également possible de repérer dans cette classe deux sous-ensembles d'entreprises ordonnés selon un critère de taille.

Quoi qu'il en soit des libertés que certaines d'entre elles prennent avec la Banque des données financières, elles acquittent presque toutes -sauf exemptions déjà signalées- la contribution des patentés (dite grande patente) auprès de la Direction générale des impôts. Cet assujettissement fiscal, à défaut d'autres enregistrements, suffit à assimiler cette seconde classe à un secteur semi-formel parce qu'une partie de formalisation s'y vérifie nettement. Elle peut être également identifiée à ce que certains analystes nomment le secteur intermédiaire (notamment X. Oudin, op. cit.) appellation en tout état de cause beaucoup plus pertinente que celle de secteur de transition qui présuppose une continuité - à bien des égards fausse- en quelque sorte développementaliste entre petites et grandes entreprises (19). La qualité d'"intermédiaire" ici se fonde exclusivement sur la place objective occupée dans l'espace de formalisation (assumée par l'entreprise ou à elle imposée). Les informations sur cette classe d'entreprises peuvent être tirées du fichier contribuables-entreprises de la DGI.

C-Les petits établissements à patente municipale

Les trois autres classes composant cette typologie renferment, précisons-le tout de suite, la grande majorité des établissements qui constituent en fait le tissu économique de la Côte-d'Ivoire. Les distinctions opérées ne se fondent plus, on le notera, sur le rapport à l'outil comptable : il doit être clair que la quasi totalité des établissements de ces 3 classes n'utilisent aucune comptabilité formalisée, ce qui ne signifie pas, bien évidemment, que le calcul, la conscience des coûts de production, la mesure des marges etc. soient absents de leur gestion, bien au contraire (20). La discrimination se fonde exclusivement sur le type de fiscalité auquel sont soumis ces micro-entreprises.

Toutes celles exerçant dans un local déterminé (troisième classe d'entreprises de la typologie) sont assujetties à la contribution des petits commerçants et artisans plus connue

(19) Cette notion de secteur de transition qu'un langage courant applique parfois à cette classe d'entreprises et qui consacrerait une étape dans un passage, d'ailleurs à prouver, de la petite à la grande taille pour une même entreprise, et qui devient de ce fait critiquable, ne saurait être confondue avec l'autre notion de secteur de transition fondée sur des modalités particulières d'accumulation, indépendamment de la question du "passage" de la petite à la grande unité, la transition pouvant d'ailleurs, dans ce paradigme, s'avérer être un état tendant à perdurer pour cette catégorie d'entreprises.

(20) Pour une analyse de la rationalité des artisans et commerçants, cf. B. Lootvoet, 1986, pp. 202-215.

sous le nom de petite patente collectée par les municipalités. Les registres fiscaux que tiennent celles-ci sont désormais une précieuse source d'information.

D-Les activités de rues et de marchés

La quatrième classe d'entreprises trouve son unité dans le fait que l'activité économique est exercée en dehors d'un local physiquement identifiable : ce sont les activités de marché et les activités de rue, ces dernières pouvant être plus ou moins itinérantes. Relevons que toutes ces petites activités sont soumises à des prélèvements fiscaux, la plupart du temps effectués quotidiennement (taxes de place, de marché, taxes sur les charettes à bras etc.). On voit ainsi que, si certains auteurs ont cru pouvoir caractériser le secteur informel comme occulte, voire clandestin, ne donnant aucunement prise aux services de l'Etat, se dérobant à tout enregistrement et obligation légale, ce ne peut être que par abus et méconnaissance des réalités sociales en question.

E-Les activités rurales non agricoles et les activités à domicile

En fait, seule une fraction de ce secteur informel, que nous regroupons ici dans la cinquième classe d'entreprises, échappe à la connaissance et à l'emprise des pouvoirs et appareils publics : ce sont les activités non agricoles exercées en milieu rural, éloignées par hypothèse des champs d'intervention des autorités de l'Etat plus aisément concentrés dans les sites urbains, et les activités se déroulant à domicile, que les divers services ne parviennent pas à repérer, recenser et ponctionner. Dans tous les autres cas les entreprises, fussent-elles en réalité de très modestes et précaires points d'activité, passent tendanciellement par les fourches caudines des diverses fiscalités, interdisant de ce fait d'assimiler plus longtemps activités informelles et activités non-fiscalisées. Cette équation, souvent faite sans autre forme de procés, est d'autant moins vérifiée que, en Côte-d'Ivoire, le mouvement de communalisation mis en place depuis le début des années 1980, en rendant les municipalités maîtresses d'une partie des finances publiques locales, les a poussées dans une politique soutenue et vigilante de fiscalisation des activités exercées dans les périmètres communaux décentralisés. Il n'est plus rare que des micro-activités qui, avant la réforme des collectivités locales, échappaient de fait à la fiscalité d'Etat, se voient systématiquement et redoutablement taxées par des collecteurs municipaux dûment mandatés et encouragés par les pouvoirs édilitaires à la recherche de fonds de plus en plus difficilement accessibles au titre des transferts du gouvernement.

Si l'on voulait une preuve supplémentaire de l'identification erronée faite entre informel et non-imposition, on la trouverait dans le fait suivant : il arrive fréquemment qu'il soit moins coûteux de s'acquitter de la patente municipale mensuelle que des taxes de place payées quotidiennement. Ainsi la succession des classes composant la

typologie présentée ici ne correspond-elle pas exactement à des degrés d'implication fiscale. Retenons donc que c'est une portion, minoritaire, des activités informelles qui échappent à l'impôt. Le qualificatif d'informel ne peut donc se justifier, à notre avis, que du point de vue de la faiblesse des formalités (d'enregistrement auprès de toutes les autorités administratives -appareils corporatifs, services de prévoyance sociale etc.- ou d'organisation interne de l'activité) respectées ou produites par l'activité en question.

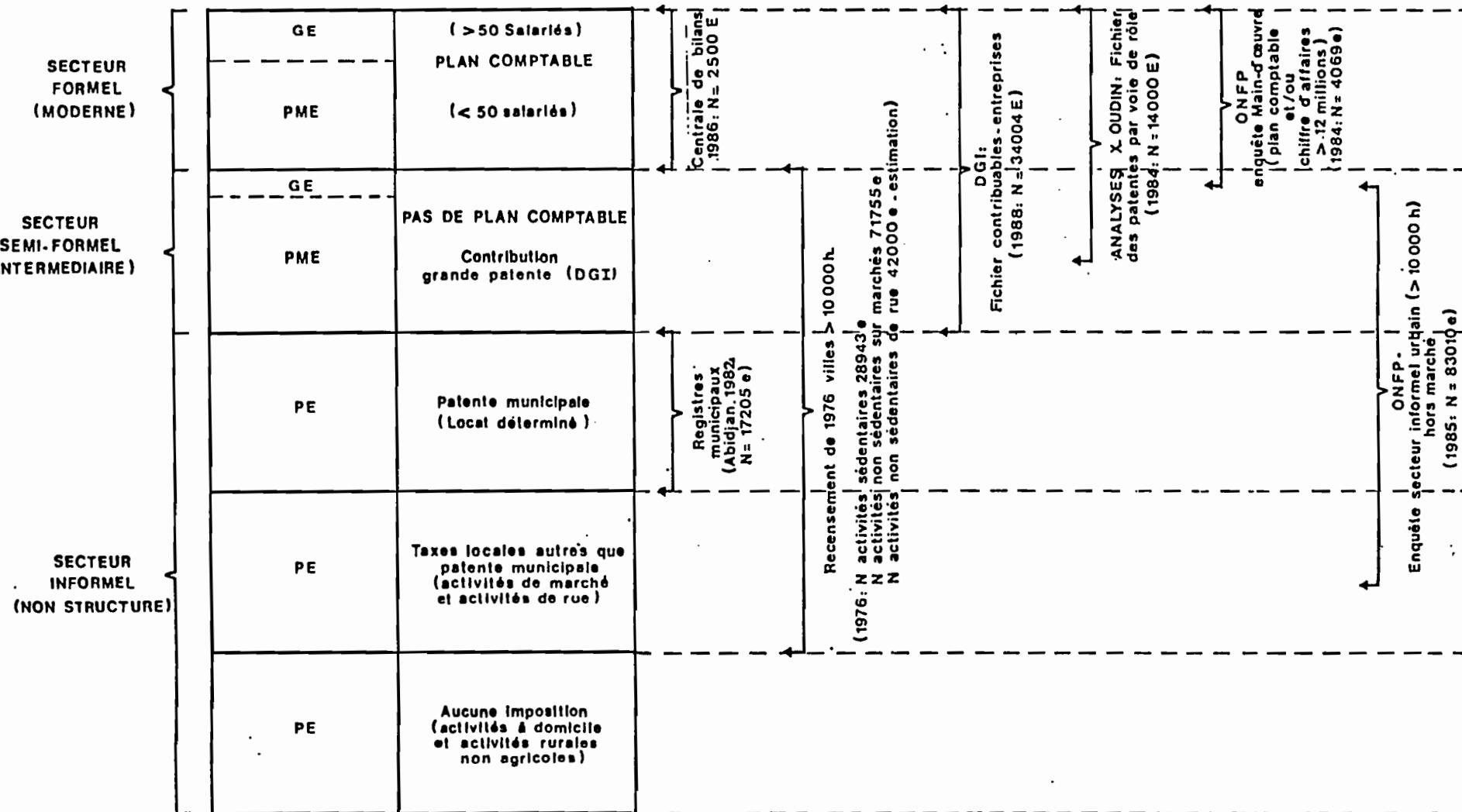
3-L'importance relative des classes

Il a déjà été dit que la typologie proposée dans ce rapport échappait à toute considération théorique relative aux objets "entreprises" ou "entrepreneurs" visant à modéliser des différences d'organisation et de fonctionnement des unités considérées et avait pour simple objectif de déterminer les ensembles d'entreprises impliquées par les informations statistiques des diverses sources institutionnelles. Il apparaît en effet essentiel de connaître, à propos de chaque information avancée sur la population d'entreprises, sa représentativité entendue ici comme la fraction de cette population -le champ- concernée par cette donnée. Parce qu'articulée étroitement à ces sources d'information, la typologie proposée ici se prête à une telle identification.

S'il est à peine aisément de repérer les ensembles -continus ou discontinus- d'entreprises concernées par les informations disponibles à partir d'une source, l'estimation morphologique de ces ensembles et des classes qu'ils composent est encore bien aventureuse. Plusieurs obstacles se dressent en effet sur cette voie. D'abord les champs statistiques ne manquent pas de se chevaucher sans que l'on puisse toujours clairement mesurer l'aire correspondant à ces superpositions partielles dans l'espace formé par la totalité des entreprises. Ensuite, on l'a précédemment vu, les unités statistiques ne sont pas identiques. : tel fichier saisit des entreprises, tel autre des établissements, quand la confusion entre ces deux concepts n'est pas de règle au sein d'une même source, de la même enquête, du même recensement. Les diverses sources inventoriées dans ce rapport ainsi que les champs d'entreprises -et leur importance numérique- qu'elles découpent peuvent être représentées dans les figures suivantes :

LIBELLE DU SECTEUR CLASSES D'ENTREPRISES CARACTÉRISTIQUES COMPTABLES/FISCALES

CHAMPS STATISTIQUES DES PRINCIPALES SOURCES (1)
D'INFORMATION SUR LES ENTREPRISES EN CÔTE D'IVOIRE



LEGENDE:

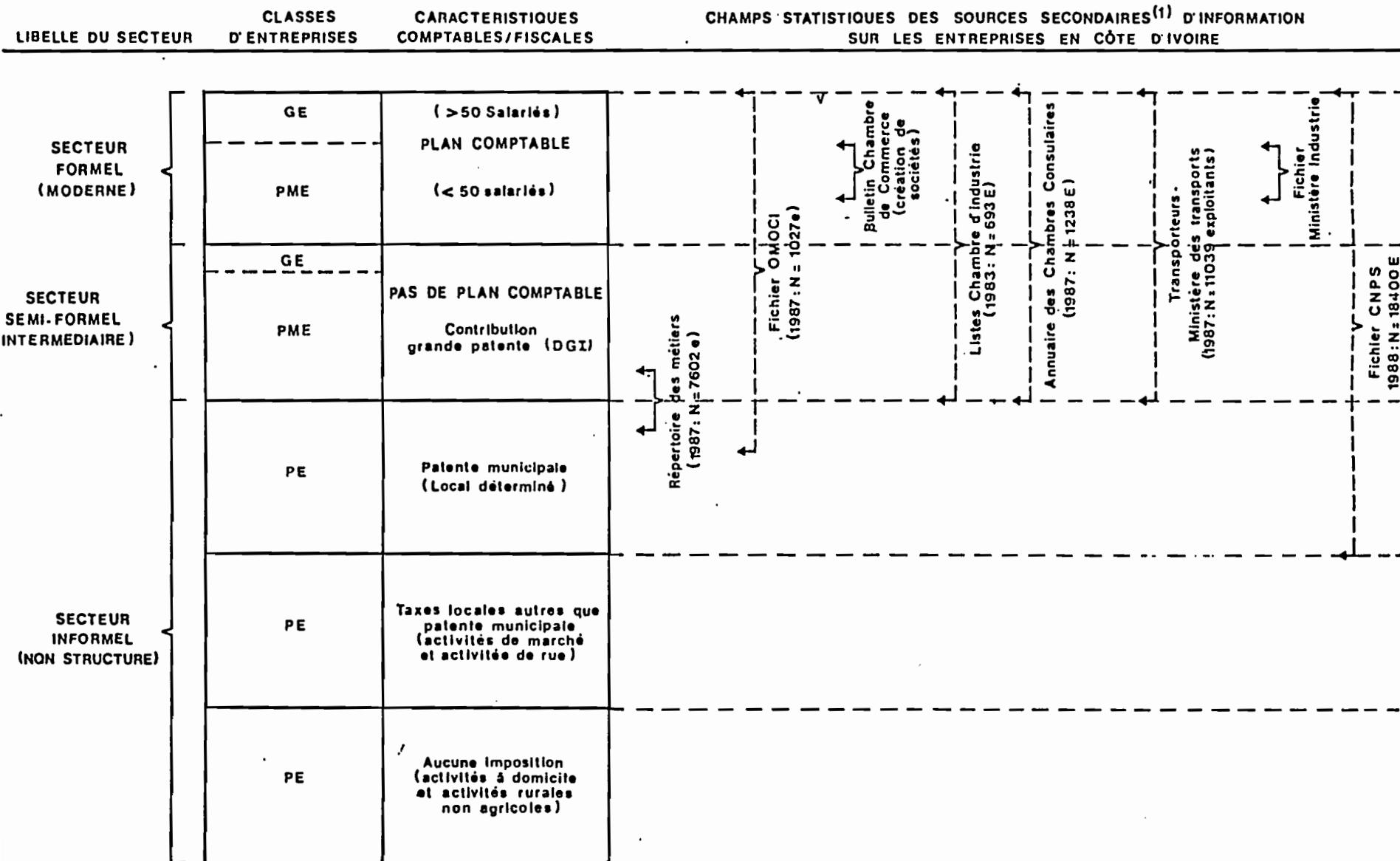
GE = Grandes Entreprises; PME = Petites et Moyennes Entreprises

PE = Petites Entreprises; DGI = Direction Générale des Impôts

LEGENDE

N = nombre; E = entreprise; e = établissement

(1) Source Principale: Relative au moins à une classe pleine d'entreprises

LEGENDE:

GE = Grandes Entreprises; PME = Petites et Moyennes Entreprises

PE = Petites Entreprises; DGI = Direction Générale des Impôts

LEGENDE

N = nombre; E = entreprise; e = établissement

Champ continu; ↑ Champ discontinu (fractions de classes d'entreprises)

(1) Source secondaire: relative à une ou à des fractions de classes d'entreprises

On voit que les volumes de population d'entreprises ne sont connus avec une relative précision que dans la sphère formelle : les rapprochements réalisables entre la Centrale de bilans et le fichier contribuables-entreprises de la DGI permettent de mesurer l'importance des deux premières classes d'entreprises. La dernière classe n'étant couverte par aucune source administrative, fiscale etc., est nettement méconnue du point de vue du nombre de foyers d'activité qu'elle regroupe.

Restent donc les deux classes médianes sur lesquelles le recensement de 1976 apportait quelques indications. Malheureusement sa propre actualisation n'a pas eu lieu et ses chiffres sont évidemment devenus obsolètes. Ce sont en effet dans ces deux ensembles d'entreprises que les évolutions paraissent avoir été les plus vives. Déjà le coordinateur du recensement de 1976 faisait observer qu'entre 1967 et 1976, à Abidjan, alors que les activités sédentaires avaient cru de 3,2% par an, les activités non sédentaires avaient progressé à un rythme annuel de 7,5% (RCI, ministère du Plan, 1977, tome I, p. 39). De même X. Oudin (1986b, p. 84) relevait, à propos des petits établissements de la capitale économique assujettis à la patente municipale, que leur taux de croissance annuelle -toutes activités confondues- qui était de 5,2% pour la période 1967-1976 avait doublé pour atteindre 10,6% durant la période 1976-1982. C'est dire le dynamisme de ces classes d'entreprises et les profondes modifications -de volume mais aussi sans doute de structure- qu'elles génèrent dans le secteur informel.

Le recours aux deux séries d'enquêtes de l'ONFP ne comble que partiellement nos attentes. Partiellement puisque les dénominations de l'Office excluent par définition les activités de marché -intégrées par le recensement de 1976- et ne permettent pas, de ce fait, de couvrir exactement des classes entières d'entreprises. En revanche les divers inventaires de l'ONFP présentent entre eux une cohérence certaine et se situent en pleine continuité : l'enquête du secteur informel urbain de 1985 exclut de son champ, "par le haut", les établissements recensés dans l'enquête main-d'œuvre de 1984, de sorte que les données de l'Office sont, actuellement, celles qui couvrent le plus grand espace statistique sur les établissements en Côte-d'Ivoire : 87079 d'entre eux (4069 + 83010). Si l'on affecte à ce total le ratio nombre d'établissement/nombre d'entreprises tel qu'il ressort de l'enquête main-d'œuvre de 1984 (100 établissement correspondent à 89 entreprises), les données de l'Office disponibles à partir de ses deux dernières enquêtes concerneraient donc environ 77500 entreprises.

Mais cet effectif, bien que représentant déjà un doublement de la population d'entreprises figurant au fichier de la DGI, ne constitue pourtant qu'une fraction du nombre de points d'activités économiques existant réellement. On peut avoir une première idée de la couverture partielle de l'informel par les travaux de l'Office lorsqu'on précise que, d'après les résultats du recensement de 1976, les activités non sédentaires sur les marchés (qui sont exclues par hypothèse de l'enquête 1985 de l'ONFP) représentaient à elles

seules plus de 50% des activités dénombrées dans le recensement. A structure identique, et sur la base des indications de l'enquête 1985, les seules activités non sédentaires de marché se situeraient donc à hauteur de 80000 dans les centres urbains de Côte-d'Ivoire. En fait cette estimation doit être considérée comme très faible au regard de la vive croissance, observée par tous les spécialistes, du secteur informel dans le pays, et même si les taux sont inégaux entre villes et campagnes.

Si l'enquête de l'ONFP sur le secteur informel urbain apporte d'intéressants éclairages (répartition des établissements par taille, par branche, répartition de la main-d'œuvre par nationalité, par niveau d'instruction, par âge etc.) ceux-ci ne concernent finalement qu'une fraction de l'univers qui retient notre attention. Aussi peut-on se sentir autorisé à poursuivre l'effort de mesure -ou plus raisonnablement d'estimation- des volumes des différentes classes d'entreprises. En effet, en raison de l'ancienneté de certaines informations, du caractère lacunaire de beaucoup d'autres il ne peut être question que de donner tout au plus des ordres de grandeur permettant de se faire une idée de l'importance actuelle de la population d'entreprises dans le pays et de mieux situer le poids de chaque sous-ensemble au sein de l'effectif total : il n'est certainement pas indifférent, par exemple, de savoir quelle proportion de la population de points d'activité représentent les firmes enregistrées à la Centrale de bilans ou encore de délimiter le champ concerné par telle ou telle politique publique.

Comme toute estimation, mais plus encore ici en raison de la fragilité des bases qui servent à l'exercice, les chiffres avancés désormais sont donc à prendre avec une grande prudence : ils ne peuvent tout au plus que fournir des indications grossières et cependant nécessaires.

Pour l'année 1975 les évaluations faites par X. Oudin sur la base du recensement démographique permettent de chiffrer à environ 247 000 les emplois indépendants (entendus comme la somme des employeurs et des exploitants indépendants), soit autant d'unités en équivalent-entreprise au sens donné à ce dernier terme dans le présent rapport. (X. Oudin, 1986, p.45). Ces 247 000 activités (formelles et informelles) correspondaient alors à 31,5% du chiffre de la population occupée non agricole.

Pour l'année 1978 ce même auteur, prenant cette fois appui sur l'enquête démographique à passage répété réalisée la même année (RCI, ministère du Plan et de l'Industrie, 1982) évalue cette même catégorie de patrons et de travailleurs indépendants à 373 000 ce qui correspondrait alors à 32,5% de la population occupée non agricole (évaluée cette fois pour l'année 1980, mais l'enquête à passage répété chevauchait en fait les années 1978 et 1979) (cf. ibidem).

Relatives à une période encore plus récente, les estimations (c'est-à-dire ici les calculs bâtis sur l'observation des tendances et non plus des évaluations faites par recouplement de séries statistiques diverses) pourraient être les suivantes au détour de l'année 1985 :

Tableau n°5 : Evaluation du nombre d'entreprises/points d'activité autour de 1985

TYPES D'ENTREPRISES	NOMBRE EN 1985 (sauf exception)	STATUT DE CE NOMBRE	% DE L'EFFECTIF TOTAL	CORRESPONDANCES	
				avec catégories du recensement 1976	avec typologie proposée dans ce rapport
Grandes entreprises et PME (zônes rurales)	2500	Recensement	0.6%	idem	G et PME du secteur dit moderne
Entreprises du secteur intermédiaire	31000 (en 1982)	Recensement	8%	entrep. artisanales à m. d'œuvre salariée	entrep. du secteur intermédiaire
Etablissements structurés avec local	55000	estimation	14%	activités informelles les sédentaires	établis. informels acquit. patente music.
Activités de marché	142000	estimation			activités de marché et de rue pay. taxes
Activités de rue	80000	estimation	77.4%	activités informel- urbaines non sédentaires	loc. autr. que pat. aussi
Act.march. à domicile	?				activités à domicile et/ou rural.non agric. sans ou à faible imposition
Activités rurales non agricoles	80000	estimation			
Ensemble	390500		100%		

(Sources et note méthodologique sur la confection de ce tableau :

1^e-les opérations essentielles d'estimations ayant leur origine dans les travaux de X. Oudin 1985 et 1986a, l'ensemble est présenté ici en prenant pour base la nomenclature utilisée par cet auteur, les correspondances entre classes d'entreprises permettant de s'orienter selon les typologies;

2^e-s'agissant des estimations signalées ici, X. Oudin propose d'affecter les chiffres de base d'un taux de croissance moyen annuel (TMA) de 10% pour les établissements non structurés du milieu urbain et de 8% pour les autres activités non structurées dans le même milieu urbain (c'est-à-dire non exercées dans des locaux stables et visibles, soit donc "hors établissement"). Ces taux ne sont pas arbitraires ou purement conventionnels : ils se fondent sur l'évolution observée des activités entre les différents -et hétérogènes- enregistrements ou recensements dont ces activités ont fait l'objet (notamment en 1967, 1976 et 1982). À ce titre ils paraissent tout à fait acceptables : ils peuvent même être considérés comme un minima, le bilan de l'emploi non agricole tel qu'il est par ailleurs présenté (par ex. X. Oudin, 1985, p.140 et 141) révélant des taux d'accroissement supérieurs encore. La source principale des calculs de ce chercheur est constituée par le recensement de 1976. Curieusement cependant, alors que ce recensement distingue, dans le secteur non structuré, les activités sédentaires et non sédentaires et décompose ces dernières en non sédentaires sur les marchés et en non sédentaires hors des marchés, X. Oudin (ibidem, p. 98 et s.) extrapole les résultats après 1976 en modifiant la nomenclature, subdivisant les activités non localisées (c'est à dire les activités non sédentaires du recensement de 1976) non plus en deux mais en trois composantes : activités de rues, activités de marchés, activités itinérantes. S'il est vrai, comme le reconnaissent les initiateurs mêmes du recensement, que les activités non sédentaires hors des marchés n'avaient pu être rigoureusement dénombrées, faisant dès lors l'objet d'une simple estimation (42 000 en 1976) et ont été de ce fait sous-évaluées, les activités de rues et les activités itinérantes -qui sont certes fonctionnellement et physiquement distinctes- paraissent devoir être regroupées pour rendre cohérentes les opérations d'extrapolation à partir du recensement de 1976. C'est ce que nous avons fait ici. Pour cette raison supplémentaire les estimations de ce tableau doivent être considérées, pour 1985, comme minimales.

3°-les chiffres signalés comme des "recensements" et non comme des estimations sont arrondis. Les chiffres pour les grandes entreprises et les PME du secteur moderne proviennent de la Centrale de bilans 1985, et ceux relatifs aux entreprises intermédiaires sont tirés du fichier contribuables entreprises (ils sont alors déduits du chiffre de la classe précédente). Pour ce dernier chiffre d'entreprises intermédiaires, la différence est grande entre nos effectifs et ceux - issus du seul fichier des patentés établis par voie de rôle de la DGI- utilisés par X. Oudin. Pour des raisons déjà évoquées, nous avons retenu comme source statistique le fichier contribuables entreprises mais, comme son volume pour 1985 ne nous est pas rétrospectivement connu, nous avons gardé l'effectif de 1988. Le surplus d'entreprises qui en découle est sans doute largement compensé par les sous-estimations explicitées dans l'alinéa précédent;

4°-les activités rurales non agricoles ne sont pas directement estimées. Seul l'emploi y a été évalué : X. Oudin (*ibidem*) le situe en 1985 à hauteur de 115 000 postes : nous proposons de ramener ce chiffre à 80 000 points d'activité. Pour négocier des points de comparaison avec d'autres structures, la répartition en 4 est opérée à l'exclusion de cette dernière catégorie d'activités.

Au total ce sont donc environ 400000 foyers d'activité hors domicile, toutes tailles, toutes branches, toutes zones confondues, qui animeraiient au milieu de la décennie quatre-vingts l'économie de la Côte-d'Ivoire. Comme par ailleurs le nombre d'actifs occupés non agricoles est évalué, pour la même année 1985, à 1 515 000 (cf. X. Oudin, 1985, p. 142), le volume des points d'activité se situerait à hauteur de 26% de cet emploi, ce qui est conforme aux ratios de 1975 (31%) et de 1978/1980 (32%) obtenus à partir de données qui, elles, intégraient les activités marchandes non salariées exercées à domicile, soit un spectre plus large d'activités.

Il paraît utile de rapprocher les estimations de ce tableau (qui doivent beaucoup, insistons sur ce point, aux calculs effectués par X. Oudin) avec les résultats fournis par l'enquête de l'ONFP de 1985 sur le secteur informel urbain : rappelons qu'elle avait permis de recenser sur le terrain 83000 établissements. Elle excluait par définition toutes les entreprises de la 1ère classe de notre typologie et une partie des entreprises intermédiaires (celles utilisant le plan comptable ou réalisant plus de 12 millions de chiffre d'affaires). Elle excluait également par définition les activités de marché et les activités non agricoles du monde rural. Enfin, non plus cette fois par hypothèse préalable mais du fait d'obstacles matériels tout à fait compréhensibles, les activités exercées à domicile n'ont dû être que très partiellement enregistrées. Le champ statistique de cette enquête sur l'informel apparaît ainsi plus clairement : en se référant à la grille typologique, on s'aperçoit qu'il s'agit, pour l'esentiel, d'une partie des entreprises de la deuxième classe, en principe de la totalité des établissements non structurés et, en principe aussi, des activités de rue. D'après nos estimations l'effectif total que cette enquête aurait donc dû couvrir devrait s'élever à hauteur de 160 000. C'est la moitié, en terme d'établissements, qui a été en fait enregistrée par les enquêteurs de l'ONFP. On conviendra en conséquence que nous sommes loin du compte et, sans vouloir, ni pouvoir d'ailleurs, apprécier la validité de ces deux effectifs, et sans remettre en cause l'importance des informations sur l'informel urbain apportées par l'enquête de l'ONFP (puisque après tout, même dans l'hypothèse la plus défavorable, le recensement exhaustif se transformerait en enquête ayant un taux de sondage de 50% !) on laissera intacte cette divergence et ouvert le débat en espérant que de prochains travaux permettront de trancher.

On peut tenter de vérifier -très grossièrement- la validité des estimations des parts relatives de chaque classe d'entreprises dans l'effectif total en utilisant les données de l'enquête sur l'artisanat et le commerce effectuée dans plusieurs villes de l'intérieur au détour de 1985 (cf. A. Dubresson et B. Lootvoet, 1985, tome II, p. 12 et s.) : sur Bouaké, deuxième ville du pays (333 309 habitants cette année-là), les 550 grands établissements recensés (et laissés de côté dans la suite de l'enquête) représentaient 3,3% de l'ensemble des points d'activité inventoriés par les

chercheurs de façon quasi exhaustive. Ces "grands établissements", par la définition qui en est donnée par les deux auteurs (*ibidem* p. 17) correspondent à la totalité de la première classe de la présente typologie et à une partie de la deuxième classe : les proportions en sont proches. D'autre part, pour les villes de Dimbokro et Agboville, les activités de marché représentent respectivement 29% et 39% de l'ensemble des points d'activités répertoriés. Les activités de marché, dans le présent tableau des estimations pour 1985 correspondent à 36% de l'ensemble : là encore les proportions paraissent tenir dans des fourchettes acceptables. On peut en effet admettre que la catégorie des activités rurales non agricoles, absente par définition de l'univers urbain exploré par ces chercheurs est compensée par la catégorie des activités à domicile, non évaluée dans le présent tableau mais recensées par nos deux collègues.

L'importance relative (telle que suggérée ici) de chaque classe d'entreprises par rapport à l'effectif total de la population d'entreprises peut être vérifiée à partir des structures dégagées d'autres travaux. Les résultats étaient les suivants pour le recensement de 1976 sur les activités en milieu urbain sur l'ensemble du territoire:

Tableau n°6 : Importance des classes d'entreprises dans la typologie du recensement de 1976 en milieu urbain

CLASSES D'ENTREPRISES % DANS LA STRUCTURE	
Grandes entreprises	0.5%
PME	1.6%
Entreprises artisanales	5.7%
Act.inform.sédentaires	12.8%
Act.inform.non sédent.	79.4%
Ensemble	100%

(Source : RCI, ministère du Plan, 1977, tome I, p. 49)

Dans une étude de 1982, le secrétariat au Plan et à l'Industrie de son côté faisait état de la répartition suivante :

Tableau n°7 : Proportion des classes d'entreprises
(estimation en 1982)

CLASSES D'ENTREPRISES	NOMBRES	POURCENTAGES
Grandes entreprises	490	1%
PME	1480	3.1%
Entrep.intmédiaires	10550	22.2%
Petites act.localisées	34900	73.7%
Act.infr.non localisées	?	?
Totaux disponibles	47420	100%

(Source : RCI, secrétariat au Plan et à l'Industrie, 1982, p.14. Le "secteur de transition" évoqué dans cette étude équivaut au "secteur intermédiaire" du présent rapport et des travaux de X. Oudin : ce sont les mêmes sources statistiques qui concourent à sa construction -cf. X. Oudin 1985 p.87)

S'il est possible de mettre en perspective ces structures avec les données de la colonne "% de l'effectif total" du tableau d'estimation du nombre de foyers d'activités pour 1985, il est difficile de tirer d'évidentes conclusions de cette comparaison : les classes ne sont pas homologues entre les sources et la population totale diffère très sensiblement. Apparaissent cependant trois enseignements : la grande faiblesse numérique du secteur moderne couvert par la Centrale de bilans; le foisonnement, sous le même rapport du nombre, des foyers non structurés qui constituent un tissu économique fort actif, même si ses possibilités d'accumulation, sans être nulles, demeurent problématiques; l'importance de la catégorie des entreprises intermédiaires : les observations de quelques analystes aux termes desquelles ce secteur aurait connu le plus fort dynamisme ces 10 ou 15 dernières années en Côte-d'Ivoire paraissent confirmées, sans qu'on puisse ramener ce phénomène à un simple effet d'une modification des nomenclatures statistiques (cf. sur ce point X. Oudin, 1985, p.87).

II-LA DYNAMIQUE D'ENTREPRISE : EVOLUTIONS DES
EFFECTIFS D'ENTREPRISES ET CREATIONS DE POINTS
D'ACTIVITE

La dynamique d'entreprise peut être appréciée d'un double point de vue : en tentant tout d'abord de mesurer les fluctuations qui affectent dans le temps le nombre des entreprises; en évaluant ensuite l'ampleur des créations d'entreprises. On notera de nouveau que, en raison de la défaillance de certaines sources, il n'est pas possible de mener une étude complète de démographie d'entreprises. La mortalité, en particulier, si fréquente et si rapide dans cet univers, ne peut, à l'heure actuelle, et avec les moyens dont nous disposons, faire l'objet d'aucune mesure rigoureuse, les cessations d'activité n'étant que très partiellement enregistrées, même pour les entreprises les plus formelles. En résultera donc une analyse déséquilibrée de la dynamique de la population d'entreprises. Au moins les rares données disponibles permettent-elles cependant d'aller au-delà de l'impressionnisme qui prévaut habituellement en ce domaine.

1-L'évolution du nombre des entreprises

Il serait abusif de vouloir ramener cette évolution à un principe dynamique unique. L'étude diachronique des fichiers et recensements, les notations faites dans plusieurs analyses : tout indique au contraire que les flux démographiques expriment des tendances propres à telle ou telle catégorie d'entreprises. Au-delà du constat synthétique d'un accroissement général du nombre de points d'activité, force est donc de décomposer les mouvements d'effectifs par rapport aux classes de la typologie proposée ici.

A-Les entreprises du secteur moderne

L'étude de leur stock se fonde naturellement sur les Centrales de bilans établies depuis 1973. L'évolution du nombre des entreprises utilisant le plan comptable apparaît ainsi :

Tableau n°8 : Evolution du nombre d'entreprises du secteur dit moderne

ANNÉES	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
NOMBRE	964	1415	1516	1790	2039	2206	2305	2401	2439	2511	2467	2465	2459
TAUX D'ACCROISSEMENT EN %	+47	+7	+18	+14	+6	+4	+4	+2	+3	-2	0	0	
EVOL. INDICIAIRE 1973=100	146	157	185	211	228	239	249	253	260	255	255	255	

(Sources : Centrales de Bilans 1973 à 1985)

Il doit être évident que ces chiffres sont à prendre avec prudence. En dehors du fait, comme on l'a vu, que la Centrale n'enregistre pas la totalité des entreprises qui devraient légalement y figurer, la composition des stocks (regroupés par secteurs d'activité dans la plupart des agrégats de ce document) peut varier assez sensiblement d'une année sur l'autre. D'autre part, à partir de 1981, dans le cadre de la nouvelle réglementation ivoirienne de septembre 1980 régissant le secteur des entreprises publiques, les établissements publics nationaux (qu'ils soient à caractère administratif, ce qui se justifie, mais aussi à caractère industriel et commercial, ce qui s'explique déjà moins) ne sont plus enregistrés à la Centrale : de telles modifications nuisent à l'homogénéité de certaines séries statistiques.

Le mal est moindre sur le plan des effectifs globaux. On peut observer que ceux-ci ont régulièrement augmenté de 1973 à 1982, reflétant par là le dynamisme de l'économie du pays qui connaissait alors des taux de croissance élevés. A partir de 1981 l'accroissement annuel du nombre de ces entreprises modernes se ralentit et fait place, à partir de 1983, au mieux, à une stagnation. Cette dernière tendance paraît conforme à l'évolution macro-économique et macro-financière du pays : la crise s'accentue et les mesures d'ajustement structurel visant à assainir les finances publiques, réduire les déficits (de la balance des paiements, du secteur public etc.) et désendetter l'Etat développent des effets inévitablement récessifs (chute du pouvoir d'achat, baisse des importations, contraction de la demande etc.) qui n'encouragent pas à la création d'entreprises modernes (1). Celle-ci, tout au plus, compense les nombreuses fermetures observées, ça et là, notamment dans les branches du bâtiment et des travaux publics qui ont le plus directement souffert de la chute des investissements publics et du contrôle de la masse budgétaire de l'Etat.

(1) Sur la politique économique d'austérité menée pour faire face à la crise, cf. R. F., ministère de la Coopération (G. Duruflé coordinateur) 1986 b.

Cette évolution globale peut être décomposée par catégories d'entreprises regroupées selon certains critères : de sensibles différences apparaissent que la perspective globale négligeait évidemment. Si l'on répartit les entreprises de la Centrale par strates d'effectifs employés, puis par secteurs d'activité, on obtient les résultats suivants :

Tableau n° 9 : Evolution des entreprises du secteur (dit) moderne par strates d'effectifs employés

STRATES	ANNÉES												
	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
0-10	a.d.	n.d.	499	639	756	818	930	1055	1110	1198	1200	1261	1288
11-50	n.d.	n.d.	537	635	712	797	794	798	820	831	814	778	765
+51	n.d.	n.d.	480	516	571	591	581	548	509	482	453	426	406
TOTAL	964	1415	1516	1790	2039	2206	2305	2401	2439	2511	2467	2465	2459

(Sources : Centrales de bilans de 1973 à 1985. Note : n.d. = non disponible)

Tableau n° 10 : Evolution du nombre d'entreprises du secteur (dit) moderne par secteurs d'activité

SECTEURS	ANNÉES												
	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Agriculture													96
Industrie	197	255	289	342	354	373	393	450	454	461	473	449	451
S.T.P.						178	211	242	230	220	208	202	184
Transports								131	120	117	102	107	111
Autr.services	217	324	354	411	467	515							468
Commerce	329	472	489	599	688	729	742	758	782	826	898	838	832
Bcis						159	163	163	137	134	121	119	109
Autres													175
Tot.Centrale	964	1415	1516	1790	2039	2206	2305	2401	2439	2511	2467	2465	2459

(Sources : Centrales de bilans de 1973 à 1985. Note : les cases blanches : données non disponibles)

Décomposée selon les tailles d'entreprises -tailles mesurées ici aux emplois- les variations d'effectifs de la population d'entreprises du secteur moderne sont loin d'être d'uniformes d'un sous-ensemble à un autre.

S'agissant des grandes entreprises (>51 employés), le maximum (591) est atteint en 1978 et suivi par une importante et régulière chute au point que leur stock, en 1985 (406) est très nettement inférieur au premier état connu de 1975 (480) : elles ont donc, plus que d'autres, souffert de la crise économique que traverse le pays depuis une décennie et elles ont été plus préocemment sensibles à la détérioration du climat des affaires.

Les moyennes entreprises (11 à 50 employés) ont connu une progression régulière de leur nombre jusqu'en 1982 puis une régression, lente mais bien réelle. L'effet retard de la crise sur cet effectif -comparé à la population précédente- est probablement lié, entre autres choses, à un phénomène de déclassement de grandes entreprises frappées par la crise et qui ont licencié du personnel : une fraction d'entre elles sont devenues, selon le critère retenu ici, des entreprises moyennes.

L'évolution du nombre des petites entreprises (<10 employés) manifeste deux traits principaux. Tout d'abord leur place relative dans la population totale des entreprises modernes s'est nettement modifiée : alors qu'elles ne représentaient que 33% de l'effectif de la Centrale en 1975, elles composent celle-ci à hauteur de 52% en 1985. Leur nombre a été, de fait, multiplié par 2,6 pendant cette période. Ensuite on observera que c'est la seule strate d'entreprises qui ait connu une tendance démographique linéaire, et comme cette tendance était à l'accroissement, la seule par conséquent qui n'ait pas été affectée par la crise économique qui a touché de plein fouet les entreprises de taille plus importante. Ce sont ces petites entreprises qui non seulement ont le mieux résisté mais ont même réussi à se démultiplier dans cette très délicate phase économique. On ne peut évidemment affirmer qu'elles sont épargnées par la crise puisque rien ne prouve que la composition de l'effectif soit identique sur toute la séquence; il est même sûr qu'une partie de l'accroissement régulier de cette cohorte est alimenté par des entreprises naguère plus grandes. Cependant si un certain nombre de petites entreprises ont dû, elles aussi, fermer leurs portes sous la pression des facteurs récessifs, beaucoup, en revanche, ont été créées dans cette sombre conjoncture. On rejoint ici les observations faites par plusieurs analystes qui ont étudié le développement des micro-entreprises ivoiriennes : la vitalité de ces petits foyers d'activité se trouve confirmée, non seulement ceux qui appartiennent à l'univers informel (cf. les travaux de X. Oudin, op. cit., et ceux de B. Lootvoet, op. cit.) mais aussi, en l'occurrence, ceux qui sont organisés et formalisés.

Alors qu'elle a longtemps enregistré trois ensembles d'entreprises (grandes, moyennes, petites) numériquement équilibrées, la Centrale de bilans connaît désormais une composante majoritaire : le groupe des petites entreprises. Cette évolution traduit une indiscutable modification de structure de la population des entreprises dans tout le pays : les micro-entreprises, la plupart du temps individuelles, ne sont plus l'apanage du secteur non structuré, elles peuplent à présent, et de façon certainement durable, les espaces jugés plus modernes de l'univers entrepreneurial. Quel que soit leur objet, les politiques économiques ou financières publiques à destination des entreprises en Côte-d'Ivoire ne devraient sans doute pas négliger cette nouvelle et solide réalité. Enfin relevons une fois de plus que la taille ne saurait constituer un critère discriminant ce secteur moderne : le mouvement observé montre que ce serait même de plus en plus faux.

L'évolution par secteurs d'activité suggère des enseignements moins tranchés, ne serait-ce qu'en raison de modifications de nomenclatures ou de lacunes dans les données disponibles dans les Centrales. On devra donc se contenter des notations rapides suivantes : les entreprises industrielles ont connu une augmentation régulière de 1973 à 1983 suivie d'une baisse d'effectifs qui fait assimiler le solde de 1985 à la situation prévalant cinq ans plus tôt. La chute du nombre des entreprises du bâtiment et des travaux publics (le solde de 1985 équivaut à celui de 1977) nous rappelle que ce secteur a été le plus immédiatement vulnérable aux déséquilibres et à la crise de l'économie ivoirienne. Les entreprises de commerce n'ont cessé, en revanche, de se multiplier. Le résultat est de toute évidence corrélé au dynamisme déjà signalé des petites entreprises. Celles-ci représentent en effet, en 1985, 61% du total des entreprises commerciales de la Centrale alors que dans les autres secteurs identifiables cette proportion était respectivement de 21% dans l'industrie, 43% dans le bâtiment et les travaux publics, 28% dans les transports et 29% dans les activités du bois. Vitalité des petites entreprises du secteur moderne, notions-nous; vitalité des petites entreprises commerciales du secteur moderne faudrait-il préciser.

Si l'on ventile enfin les entreprises de la Centrale selon l'origine, publique ou privée, de leur capital social, l'évolution de leurs effectifs respectifs se présente ainsi :

Tableau n° 11 : Evolution du nombre d'entreprises du secteur (dit) moderne selon l'origine publique/privée du capital

STATUTS	ANNEES												
	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Entrep. à capitaux publics	33	60	72	79	50	56	95	85	78	64	51	47	44
Entrep. à capitaux privés	931	1355	1444	1711	1989	2150	2210	2316	2361	2447	2416	2418	2415
Nombre total d'entreprises	964	1415	1516	1790	2039	2206	2305	2401	2439	2511	2467	2465	2459

(Sources : Centrales de bilans de 1973 à 1985. Note : du point de vue du statut du capital, les Centrales répartissent les entreprises selon une structure ternaire : entreprises à capital public, à capital mixte, à capital privé. Mais plusieurs modifications de nomenclature intervenues entre 1973 et 1985 interdisent en fait de prendre ces séries "statutaires" pour homogènes sur toute la période. La division binaire utilisée ici est donc une recomposition à valeur simplement indicative, les entreprises ayant été réparties selon l'origine de la majorité du capital social).

On remarque aisément que si la structure -en parts relatives- est quasiment inchangée sur les douze années, la contribution des entreprises privées à l'accroissement du nombre total d'entreprises modernes recensées par les Centrales avoisine 99%. Un avertissement s'impose : la réduction régulière, depuis 1979, du nombre des entreprises à capitaux majoritaires publics ne peut être assimilée directement à un mouvement de désengagement de la puissance publique dans l'économie nationale. Certes, depuis la réforme du secteur public et parapublic qui a commencé en 1980 les autorités ont eu le souci d'alléger un interventionnisme étatique jugé désormais coûteux et paralysant, ont procédé à des suppressions d'entreprises publiques et à des cessions de participations dans des sociétés d'économie mixte. Mais l'essentiel de la chute des effectifs, à la Centrale, des entreprises à capitaux d'origine publique, provient en réalité de la non prise en compte des établissements publics nationaux (EPN) soumis depuis septembre 1980 à des procédures comptables spécifiques. Et le caractère très progressif de cette réduction est directement lié au fait que, dans le cadre de cette longue et profonde réforme des entreprises publiques, les organismes ont été soumis à la nouvelle réglementation sur les EPN au fur et à mesure que des décrets intervenaient harmonisant individuellement leurs statuts aux dispositions législatives désormais en vigueur. La Centrale n'est donc désormais qu'un indicateur très imparfait du poids réel des entreprises relevant de la puissance publique.

B-Les entreprises de la classe intermédiaire

La source d'information à leur endroit est constituée par le fichier de la Direction générale des impôts. Le premier analyste à avoir signalé l'importance statistique de cette population est X. Oudin qui a élevé ces entreprises du troisième type en objet spécifique de sa thèse. Cet auteur notait que l'importance de cette population n'était pas que le résultat d'un artefact statistique, mais correspondait au développement réel d'entreprises se situant à mi-chemin des secteurs moderne et informel et dont les professions libérales (comptables et experts-comptables, auxiliaires de justice, pharmaciens etc.) constituait une composante très dynamique. Bien que ne pouvant présenter de chiffres rendant compte avec rigueur d'une telle évolution, on se doit de souscrire globalement à cette analyse. Il faut cependant apporter deux compléments.

En premier lieu il paraît un peu abusif de mettre le gonflement de cette catégorie d'entreprises au crédit des professions libérales. Si ces dernières sont en effet en forte expansion dans le pays, elles sont numériquement très minoritaires au sein de cette classe intermédiaire et beaucoup d'entre elles, en outre, émargent directement à la Centrale de bilans -il n'est que d'y consulter les effectifs de la sous-branche pharmacie pour s'en convaincre.

En second lieu nous avons signalé, dans des développements précédents, les raisons qui militaient en faveur du choix du fichier contribuables-entreprises de la DGI par rapport au fichier des grandes patentés comme source d'informations sur cette classe d'entreprises. Dans ces conditions on comprendra que l'effectif d'entreprises sur lequel nous raisonnons soit très nettement supérieur à l'effectif des patentables qui fondait les analyses de X. Oudin : on passe en effet de 14 000 entreprises à plus de 34 000. Si l'on retient provisoirement le chiffre de 21 737 patentés payées par voie de rôle fin juin 1988 et si on le compare aux chiffres -pas toujours très précis- relevés par X. Oudin pour les années 1982-1984 pour la même catégorie fiscale, c'est donc une augmentation de l'ordre de 50% qu'il faut observer sur une période récente de 4 à 6 ans.

On a vu dans la première partie que le régime des patentés avait été modifié assez profondément sous l'effet d'une part de la politique de décentralisation et d'autre part des besoins financiers accrus de l'Etat placé sous ajustement structurel. De sorte qu'il est délicat d'interpréter l'augmentation de 50% en y voyant le résultat exclusif d'un foisonnement vital des entreprises de la classe intermédiaire. On peut aussi en partie attribuer cette explosion à une efficacité accrue de l'appareil fiscal ivoirien. Sous cette réserve il est raisonnable de souligner la vigueur de cette catégorie d'entreprises qui, mieux que les entreprises pleinement formelles, semblent s'accommoder de la conjoncture présente.

Pour en revenir au stock d'entreprises-contribuables de la DGI tel que nous l'avons utilisé : il était de 34 004 unités fin juin 1988 (2). En enlevant à ce nombre l'effectif des entreprises enregistrées à la Centrale de bilans, soit environ 2500 entreprises (3), il reste approximativement 31 500 entreprises appartenant à cette classe intermédiaire. Le seul élément de comparaison disponible permettant d'apprécier la variation dans le temps de ce stock est contenu dans un rapport du ministère de l'Industrie (RCI, ministère de l'Industrie 1987b) : sur la base des indications tirées du fichier contribuables-entreprises de la DGI, et en procédant aux mêmes élagages, l'effectif de ce fichier était de 28 833 unités fin mai 1987, soit environ (à définition constante) 26 300 entreprises intermédiaires un an avant notre propre évaluation. Il résulte de ce rapprochement que 5200 entreprises seraient venues grossir les rangs de cette classe ce qui ne peut que confirmer la double hypothèse de l'extension de la rigueur fiscale de l'Etat et de la vitalité de ce milieu d'entreprises : un taux d'accroissement de 20% en un an ne peut raisonnablement pas provenir du seul phénomène de création.

-
- (2) Ce chiffre constitue un solde que nous établissons de la manière suivante : au fichier contribuables-entreprises de la DGI (37 751 enregistrements fin juin 1988) figurent non seulement des entreprises (enregistrées selon un code d'activité très proche de celui de la comptabilité nationale) mais également des personnalités émergeant ex officio (en vertu des fonctions de représentants politiques ou de dirigeants du parti), soit un effectif de 405 individus. Figurent également (probablement là encore au titre d'un héritage d'anciens fichiers) des "particuliers non entrepreneurs", au nombre de 136 et enfin 3 113 entreprises dont l'activité était totalement inconnue des services fiscaux. Ces particuliers (politiques et non politiques) ont été naturellement déduits du stock global du fichier contribuables-entreprises pour les besoins de cette analyse. Et comme, en outre, le principal tri opéré sur cette base de données (la répartition des entreprises par branches d'activité) l'a été, par les soins de la DGI, compte non tenu des "activités inconnues", nous arrivons à un effectif provisoire de 34 097 entreprises. Sur ce total nous retranchons enfin les "entreprises" relevant des branches 30 et 31 de la comptabilité nationale (organismes d'Etat et collectivités locales) soit 93 unités, le solde sur lequel nous raisonnons est donc de 34 004 unités "utiles".
- (3) La Centrale de bilans paraissant avec 2, voire 3 ans de retard sur l'exercice sous revue, il ne peut être question d'avoir la même actualité pour les effectifs du fichier contribuables-entreprises (non disponibles pour les années passées) et pour ceux de la Banque des données financières. D'où l'aspect purement approché de cette mesure.

C-Les petits établissements à patente municipale.

On l'a déjà observé : à mesure qu'on franchit un cran dans l'univers informel les mesures demeurent délicates et les données numériques approximatives (4). Il en va ainsi pour les petits établissements : s'ils ont fait l'objet de plusieurs enquêtes et recensements, on ne peut que déplorer l'hétérogénéité entre les diverses sources d'information. Les disparités portent tantôt sur la délimitation de l'aire géographique, sur la définition et la nomenclature des activités à prendre en compte, etc. Il est cependant possible, en procédant à des ajustements, de mettre en perspective les recensements de 1967, de 1976 et l'enquête "petites patentées municipales" de 1982 circonscrits à leur dénominateur spatial commun : la zone d'Abidjan. Toutefois, dans la mesure où la notion d'établissement dans les deux premiers dénombrements était plus large que celle retenue dans la troisième enquête (5), l'homogénéité des champs d'entreprises a pu être obtenue en ajoutant aux établissements stricto sensu les assujettis à la grande patente de la DGI soit, pour Abidjan, 11 000 établissements. L'évolution du nombre d'établissements ainsi définis apparaît dans le tableau suivant :

(4) D'un certain point de vue on pourrait avancer que la notion d'informel renvoie à la précarité des systèmes d'information à son endroit et qu'en conséquence cette notion est autant liée à des caractéristiques d'un milieu d'entreprises qu'aux conditions incertaines de connaissance qu'on en a de l'extérieur. L'informel pourrait bien être non seulement le fait de l'activité, mais aussi (surtout ?) celui de la connaissance de cette activité. Faudrait-il alors retenir que, Tartuffes sans le savoir, qualifiant d'interlope une industrie qu'ils ne "comprenaient" pas, les économistes auraient réussi à transférer sur l'objet "informel" l'informel de la pensée sur cet objet ?

(5) Tous les points d'activité étaient pris en compte en 1967 et 1976 sauf les activités exercées de manière totalement itinérante et à domicile; étaient en outre exclues "par le haut" les entreprises utilisant le plan comptable et, de ce fait, réputées enregistrées à la Centrale de bilans.

Tableau n°12 : Evolution du nombre d'établissements à Abidjan de 1967 à 1982

ACTIVITÉS	RECENSEMENTS			CROISSANCE ANNUELLE EN %		
	1967	1976	1982	67-76	76-82	67-82
PRODUCTION	2496	5356	7579	8.4	5.6	7.1
SERVICES	2196	3334	6438	4.9	13.7	7.3
COMMERCE	4397	5703	13489	3.0	14.4	7.7
ENSEMBLE	9087	14771	28267	5.1	10.6	7.4

(Source : RCI, ministère de l'Industrie, 1985a et A. Oudin 1985b. Note : Les calculs incorporent, dans les données de 1976, les entreprises utilisant le plan comptable. A. Oudin a intégré dans ses comptages les effectifs de la centrale de bilans afin de constituer des champs homologues. De plus dans la confection de ce tableau A. Oudin n'a retenu que les activités recensées de façon comparable (sauf les trois enquêtes délimitant la période analysée).

Sous les réserves émises dans la note précédente explicitant les conditions de construction de ce tableau, il apparaît une accélération de l'accroissement du nombre d'établissements pendant la période 1976-1982 avec une poussée significative dans le commerce. En revanche les établissements de production ont connu un net ralentissement après avoir présenté, dans la séquence 1967-1976, le taux le plus élevé d'expansion. Ces résultats attestent, de nouveau, la vitalité des petits et moyens établissements.

Pour apprécier l'évolution plus récente -intéressante dans la mesure où la crise économique s'est approfondie- on dispose bien entendu des résultats du deuxième recensement des patentés municipales d'Abidjan effectué par la sous-direction APME du ministère de l'Industrie. L'opération portait sur l'année 1984 et affichait les principaux résultats suivants :

Tableau n°13 : Nombre et répartition des établissements assujetis à la patente municipale à Abidjan en 1984

PRODUCTION	4741
SERVICES	5632
COMMERCE	9720
ENSEMBLE	20093

(Source : RCI, ministère de l'Industrie, 1985b, p. 25. Note : le document officiel comptabilise 20 093 points d'activité mais comporte une légère erreur de calcul: le chiffre doit être ramené à 20 093. Par ailleurs 43 unités pour lesquelles les enquêteurs ne sont pas parvenus à déterminer l'activité ont été retirées de ce tableau).

Le rapport de présentation des résultats de ce recensement, les comparant avec les données du premier recensement de 1982, faisait état d'une progression annuelle de 2,5% du nombre des établissements, soit un très net ralentissement de leur croissance par rapport à l'évaluation faite par X. Oudin pour la période 1976-1982 (10,6%). En réalité les termes de cette comparaison et le résultat négatif qui en est tiré nous semblent très discutables. En premier lieu le rapport du recensement 1984 (RCI, ministère de l'Industrie, 1985, p. 11 et s. et annexe 1) prend pour base de comparaison le chiffre de 19 218 patentés municipales pour 1982 alors que ce chiffre avait été ramené par les auteurs de ce premier recensement à 17 157 pour assurer un minimum de rigueur aux données obtenues cette année-là et rendre le champ d'entreprises homogène : de ce fait, bien qu'utilisant à certains moments des chiffres incorporant certaines activités enregistrées dans certaines communes (colportage, transport par charrettes à bras, quelques commerces de rue etc.), les responsables du recensement avaient pris soin d'exclure ces activités du champ d'analyse des établissements et de ramener par conséquent les chiffres utiles aux seules exploitations acquittant la patente municipale, les autres points d'activité étant par ailleurs assujettis à d'autres impositions spécifiques. De ce fait, le recensement de 1982 des petits établissements acquittant la petite patente portait sur 17 157 foyers d'activité, ce qui, comparé aux résultats affichés de 1984 (20 099) aurait relevé le taux de croissance à une moyenne de 8,5% entre 1982 et 1984, taux assez proche de l'évaluation de X. Oudin pour la période 1976-1982 (10,6%).

Mais les difficultés de comparaison ne sont pas pour autant surmontées car, en second lieu, le rapport du recensement de 1984 intègre les dénombremens des activités de transport ($n=1383$) et de commerce ambulant ($n=3504$) qui avaient été exclus des calculs relatifs aux petites patentés dans le recensement précédent. La comparaison faite par le rapport de 1984 avec les résultats de 1982 est dès lors, sur cette base, non pertinente. De plus aucun élément, de fait ou de droit, ne nous invite à tenir compte désormais de ces deux catégories d'activité dans une mesure des patentés municipales. En effet d'une part ces activités sont exercées en dehors de tout local visible et permanent générateur de l'assujettissement à la patente municipale, et d'autre part elles donnent lieu à des taxes spécifiques exclusives de cette patente (taxes de charrettes à bras, taxe d'autorisation administrative d'occupation du domaine public etc.). De plus aucun changement de régime juridique n'est intervenu à leur endroit qui permettrait de les incorporer à un dénombrement - et aux analyses subséquentes- des petits établissements identifiés exclusivement par le paiement de la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans. C'est donc par abus de langage et de perspective méthodologique que les responsables de l'opération de 1984 évoquent des activités exclues juridiquement et fiscalement du champ de la petite patente municipale dans une étude sur les petits établissements d'Abidjan.

Il résulte de toutes ces considérations que le tableau fiscal du recensement de 1984 doit être présenté dans des termes réajustés. Du coup, non seulement les résultats peuvent gagner en rigueur (puisque'ils n'évoquent désormais que des établissements associés à un local), mais la comparaison avec les données de 1982 est rendue, a priori, possible ainsi que le montre le tableau suivant :

Tableau n°14 : Résultats des recensements de 1982 et 1984 des petits établissements assujetis à la patente municipale à Abidjan

SECTEURS D'ACTIVITÉ RECENSEMENT 1982 RECENSEMENT 1984

S/TOTAL PRODUCTION	5315	4741
Secteur primaire	163	208
Agro-alimentaire	169	193
Textile et cuir	3697	3240
Travail du bois	610	444
Travail des métaux	230	269
Bijout.artis.d'art	172	188
Chimie,plast.,eau	52	16
Matér.const.,bât.	222	183
S/TOTAL SERVICES	4182	4249
Réparation	730	679
Restauration	2522	2540
Serv.personnels	930	1030
S/TOTAL COMMERCE	7660	6216
Commerces généraux	6449	5436
Commerces aliment.	289	234
Com.pièces véhic.	42	19
Autr.com.spécial.	880	527
TOTAL GENERAL	17157	15206

(Source : RCI, ministère de l'Industrie, 1985a et 1985b)

Si les données de ce tableau étaient exactes, cela signifierait que le nombre des petits établissements abidjanais a diminué en deux ans de 1951 unités soit une chute de 11,4%. Telle serait la conclusion linéaire et négative qui s'imposerait nettement. Mais plusieurs ordres de considérations nous conduisent à mettre en doute les résultats de 1984 et, par voie de conséquence, à suspecter le renversement de tendance qu'ils manifesteraient.

Tout d'abord une telle chute d'effectif romprait avec le constat du gonflement de la population d'entreprises de la classe intermédiaire dont on a vu qu'il n'est pas le seul produit d'une opération de reconstruction statistique mais correspond à une expansion démographique bien réelle. Or, aucune discontinuité fonctionnelle ne vient séparer l'univers des entreprises intermédiaires de l'univers des petits

établissements : aucune discrimination de nature, de statut, de logique etc. ne sépare notablement ces deux pans de la population d'entreprises. Au contraire les déterminants sociaux et économiques (approfondissement de la crise, licenciements dans le secteur moderne, translation de la demande du formel vers l'informel etc.) qui pèsent sur la démultiplication des entreprises intermédiaires devraient produire des résultats allant globalement dans le même sens lorsqu'il s'agit des petits établissements. Loin de tel si l'on adopte les conclusions du recensement de 1984.

D'autre part un certain nombre d'indices concourent à faire penser que la population des petits établissements s'est accrue pendant cette période : les comptages réalisés au registre du commerce (même sous les réserves attachées à l'utilisation de cette source d'information), les relevés exhaustifs de chercheurs dans plusieurs villes de l'intérieur (cf. L. Bourgeois, A. Dubresson et B. Lootvoet, 1985); enfin la politique de décentralisation qui a conduit les communes à devoir trouver des ressources financières en se dotant d'un appareil fiscal local efficace n'a pu que faire "découvrir" des petits établissements échappant jusque-là à toute imposition ou assujettis à d'autres types de taxations plus avantageuses.

Au surplus la critique interne des résultats du recensement de 1984 invite à douter de la rigueur qui aurait présidé à la collecte des données dans les registres communaux. Plusieurs phénomènes paraissent en effet aberrants. La structure par activités montre clairement que trois branches auraient subi, entre 1982 et 1984, un déficit de 1783 établissements : le textile et le cuir (-417), les commerces généraux (-1013) et les commerces spécialisés (-353), soit à peu près l'équivalent du déficit total du nombre des établissements entre ces deux dates. Dans ces trois branches, seule la profonde crise traversée par la filière textile ivoirienne (coûts de production élevés, arrivée sur le marché de produits en provenance de la sous-région ou des pays du sud-est asiatique à des prix très faibles car ayant supporté très peu ou pas du tout de droits de douane etc.) pourrait expliquer la chute des effectifs de tailleurs et couturières. Mais cette chute elle-même devrait tendanciellement être répartie de façon équilibrée dans l'ensemble des communes : si c'est bien une crise de la filière textile, les paramètres (de fiscalité, d'équipement, de démographie) municipaux sont en effet secondaires. Or, si certaines communes, d'après les résultats de 1984, ont connu une baisse d'effectif dans cette branche (Treichville : -92; Koumassi : -110; Port-Bouët : -83; Attiecoube : -194; Yopougon : -59; Abobo : -310), d'autres ont vu les effectifs de cette branche s'épaissir (Plateau : +5; Marcory : +91; Cocody : +6; Adjamé : +289) : de telles tendances contradictoires laissent plus que perplexe.

D'une manière plus générale la réduction du nombre des petits établissements, si elle était une réalité, aurait dû se produire, moyennant bien sûr quelques variations locales, à peu près équitablement dans l'ensemble des communes. Et celles-ci ne se signalent pas à l'attention par des politiques

fiscales, infrastructurelles, économiques et commerciales très différencierées : des variations des taux de patente entre communes existent mais sont marginales pour expliquer d'éventuels mouvements erratiques dans les installations d'établissements. Ce sont pourtant à des mouvements tout à fait contradictoires que nous aurions assisté à en croire les termes du recensement de 1984 : des communes auraient perdu quelquefois jusqu'à près de la moitié de leurs effectifs (Treichville -46%; Attiecoube -30%; Abobo -38%) cependant que d'autres auraient bénéficié d'un nombre considérable de nouveaux établissements (Marcory +56%; Adjamé +44%). De telles variations en sens inverse, qu'aucune hypothèse ne rend compréhensible, sèment le doute.

Faute de connaître dans le détail les modalités pratiques de collecte des données pour l'année 1984, mais en étant assuré, par ailleurs, du sérieux qui a présidé à l'opération de 1982 (dont X. Oudin a été l'un des animateurs), force est d'en rester aux conjectures dans l'explication de telles disparités. Il se pourrait bien que les enquêteurs aient fait preuve d'une très inégale rigueur dans les dix communes du grand Abidjan lors du recensement de 1984. Il se pourrait aussi que la pré-campagne électorale des municipales (qui ont eu lieu en 1985) ait incité les pouvoirs municipaux à se montrer moins exigeants à l'égard des acteurs économiques locaux. L'hypothèse d'un zèle très sélectif des collecteurs municipaux n'apparaît pas bien vraisemblable : X. Oudin avait pu vérifier la tendance à l'exhaustivité de leurs relevés; de notre côté, dans le cadre d'une enquête sur une ville moyenne, nous avons pu nous assurer de la rigueur et du réalisme du registre municipal par rapport aux établissements effectivement en activité.

Que faire par conséquent des résultats de 1984 et qu'en retenir ? L'attitude la plus raisonnable paraît être de les réserver, de s'en tenir au dénombrement de 1982 et d'attendre que le ministère de l'Industrie diligente une indispensable troisième opération qui, si elle est conduite avec un minimum de sérieux -et donc de moyens pour y parvenir- permettra de faire la lumière sur cette "ténèbreuse affaire" et de dégager enfin une tendance récente claire.

Laissant de côté les données de 1984, on conclura que le mouvement d'installation des petits établissements (mouvement analysé ici comme un solde entre flux de créations et flux de cessations) a été très soutenu jusqu'en 1982 et que de nombreux indices s'accordent à faire penser que l'univers des petits établissements a été en expansion jusqu'au milieu des années quatre-vingts.

Certes, on ne peut déduire de cette démultiplication une plus grande prospérité de chaque exploitation : l'effet de dispersion a peut-être au contraire réduit le produit de chacune. Cette prudence s'est imposée à des auteurs comme A. Dubresson et B. Lootvoet, engagés dans une problématique homologue : "...un accroissement du nombre de points d'activité ne traduit pas nécessairement une augmentation correspondante des capacités de production, de vente et

d'absorption de main-d'oeuvre de l'ensemble de l'artisanat et du commerce. En effet cet accroissement du nombre d'activités peut être le signe d'un morcellement accru du potentiel artisanal et commercial, et de sa décomposition en unités de production et de vente plus nombreuses mais également plus petites" (A. Dubresson et B. Lootvoet, 1985, tome II, p. 27). Dans ces conditions la vitalité, jugée aux effectifs, de ce champ d'entreprises pourrait bien être le résultat d'une bonne adaptation de taille des micro-entreprises aux conditions d'une conjoncture récessive (baisse du pouvoir d'achat, demande redécouvrant les "vertus" de l'informel pour assurer un entretien à moindre coût de la force de travail etc.), plutôt que le produit de l'auto-développement d'un type d'entreprises s'imposant dans le tissu économique par le triomphe de ses seuls mérites.

D-Les micro-activités d'établissements, de marchés et de rues.

Une enquête conduite sur l'activité commerciale et artisanale dans quatre villes de l'intérieur du pays confirme cette expansion démographique de la micro-entreprise (cf. L. Bourgeois, A. Dubresson et B. Lootvoet, 1985 ainsi que B. Lootvoet, 1986). Précisons que le champ couvert par les recensements de ces analystes comprenait essentiellement, d'après la typologie utilisée ici, les petites entreprises acquittant la patente municipale ainsi que les points d'activité au moins partiellement sédentaires de marché et hors marché correspondant à peu près à la 4e classe de notre typologie. Leurs résultats nous permettent donc de déplacer l'éclairage sur la dernière catégorie d'entreprises pour laquelle on peut disposer de quelques informations éparses. L'évolution comparée des populations citadines et du nombre de points d'activité par ville entre les recensements démographiques et les inventaires systématiques dressés par ces chercheurs se présente ainsi (leurs investigations a porté sur 23 597 points d'activité) :

Tableau n°15 : Evolution des effectifs de population et de points d'activité dans quatre villes entre 1975 et 1985

	ACCROISSEMENT DE LA POPULATION	EVOLUTION DU NOMBRE DE POINTS D'ACTIVITE
AGBOVILLE	+61.2%	+64.8%
DIMBOGORO	+10.9%	-22.5%
BOUARE	+90.2%	+44.6%
KATICLA	+24.9%	+19.9%

[Source : B. Lootvoet 1986, p. 101. Note : l'évolution démographique est appréciée de 1975 à 1985 dans les quatre villes; l'évolution du nombre de points d'activité est mesurée entre 1976 et 1984 sauf à Katicla où elle l'est de 1976 à 1985].

Laissant de côté les problèmes soulevés par les évolutions discordantes entre les villes et entre les variables auxquelles s'attachent les auteurs de l'enquête, on retiendra au plan global la leçon d'un accroissement sensible du nombre de points d'activité qui accompagne -tantôt en l'accentuant, tantôt avec du retard- l'accroissement démographique du tissu urbain. Il semble donc bien que les micro-activités exercées ou non en établissement connaissent un dynamisme numérique qui n'a rien à envier aux évolutions, observées précédemment, des établissements assujettis à la patente municipale et des entreprises acquittant la grande patente.

E-Activités à domicile et activités rurales non agricoles

Quant aux autres activités rangées dans l'ultime classe de notre typologie (petites activités à domicile ou rurales non agricoles échappant peu ou prou à toute imposition), l'absence de mesures de base fiables laisse l'analyste en pleine conjecture. Les estimations de taux d'accroissement auxquelles elles ont donné lieu, notamment dans les travaux déjà cités de X. Oudin, ne peuvent de ce fait qu'être des approximations grossières reconnues du reste comme telles par l'auteur lui-même. On peut simplement émettre ici l'hypothèse -qui appelle par là même vérification empirique- selon laquelle la dépression économique ambiante, en favorisant le recours à des formules d'activité que les développementalistes (et les développeurs) avaient cru révolues, a peut-être relancé la petite production à domicile. Mais ce n'est là, répétons-le, que proposition provisoire que des mesures rigoureuses doivent confirmer ou infirmer.

2-Les créations d'entreprises

La dynamique d'entreprise peut être observée d'un autre point de vue que la seule mesure des variations d'effectifs d'une période à une autre. Une façon -certes ponctuelle mais intéressante- de l'aborder consiste à prendre la mesure des créations d'entreprises. Il faut cependant souligner de nouveau que l'état des informations disponibles en Côte-d'Ivoire ne peut conduire, en ce domaine, qu'à des approximations et que l'absence quasi totale d'enregistrement sérieux des cessations d'activité (ou plus précisément le régime extrêmement aléatoire de cet enregistrement) ne permet pas de boucler une analyse complète de démographie des entreprises. C'est donc en tenant compte de ces grandes limites qu'il faut prendre les développements suivants qui ne peuvent être, au mieux, qu'une première et fragmentaire tentative. Nous proposons de présenter les résultats obtenus selon un ordre correspondant à l'extension des champs d'information des diverses sources utilisées.

A-Les créations d'entreprises à forme sociétaire

Dans un premier temps nous avons procédé à un rapprochement de deux sources : l'exploitation des annonces de création de sociétés paraissant au Bulletin de la Chambre de Commerce qui couvre, comme l'indique sa définition, le champ exclusif des entreprises à forme sociétaire et informe de

leurs créations sur l'ensemble du territoire ivoirien; ensuite un sondage effectué dans les archives du greffe du Tribunal d'Abidjan chargé de gérer le registre du commerce : cette source informe sur l'ensemble des entreprises en phase d'immatriculation mais ne couvre que l'aire de la capitale économique. Les mois de mai et de juin 1987 ont été retenus : ce sont les mois pour lesquels les dernières données étaient disponibles dans les deux organes et, d'autre part, ils forment une période qu'on peut qualifier de fiscalement neutre au regard du mouvement de création d'entreprises.

Les résultats se présentent ainsi : 113 sociétés ont été créées, ce qui correspondrait à une moyenne annuelle de 678. C'est un chiffre du même ordre de grandeur que celui établi, on le verra plus loin, par des services officiels (6). Les créations d'entreprises individuelles s'élèvent, dans le même temps, à 1 564 soit une moyenne annuelle de 9 384. Ce chiffre, lui aussi, sera corroboré par une autre enquête.

Bien que provisoires et partiels, deux enseignements peuvent être utilement tirés de cette double exploration. En premier lieu est suggérée l'importance du volume de création d'entreprises, ce qui peut déjà contredire bien des idées reçues en la matière. Si l'on se rappelle que le dénombrement de ces nouvelles immatriculations ne concerne que le ressort d'Abidjan et si l'on indique que seuls les chefs d'entreprises voulant structurer, formaliser quelque peu leurs affaires se déclarent au greffe en début d'activité, on peut prendre toute la mesure de ce phénomène vigoureux de créations d'entreprises. Il est bien évident qu'un tel volume de créations déclarées ne peut se confondre avec celui des créations nettes (créations moins disparitions) qui serait beaucoup plus instructif. Faute de pouvoir mesurer un tel solde, on ne peut qu'en rester à cette première et foisonnante réalité.

Le deuxième enseignement porte sur le statut des entreprises créées : les firmes individuelles constituent 93% des déclarations d'ouverture alors que les entreprises à forme sociétaire ne représentent que 7% de ce total. Comme cette distribution se trouvera confirmée par d'autres sources, cela revient à livrer une première indication sur la représentativité, par rapport à l'univers des entreprises, de toute information ou analyse s'attachant aux seules sociétés.

La sous-direction de l'artisanat et des PME du ministère de l'Industrie a entrepris, depuis 1985, de suivre l'évolution des sociétés exerçant en Côte-d'Ivoire. Elle publie un bulletin mensuel qui fait le point de la situation (RCI, ministère de l'Industrie, APME, série). Après avoir été le Bulletin de la Chambre de Commerce, la source d'information de ce service ministériel est constituée par l'ensemble des

(6) Le nôtre est légèrement inférieur mais cette disparité peut aisément s'expliquer par le fait que, si la période choisie est bien fiscalement neutre, elle ne l'est pas socialement : de nombreux jours fériés agrémentent en Côte-d'Ivoire les deux mois retenus.

annonces légales de création, transformation et extinction de sociétés paraissant journellement dans l'organe national Fraternité-Matin.

Une première question se posait à propos de cette opération : celle de sa fiabilité. La comparaison que nous avons conduite entre le Bulletin de la sous-direction des APME et le Bulletin de la Chambre de Commerce sur une année atteste la bonne couverture faite par le service du ministère de l'Industrie : 96 à 97% des sociétés créées, transformées ou disparues enregistrées par la chambre consulaire sont signalées dans le bulletin ministériel. On peut donc le retenir désormais comme source d'information sur les -seules- sociétés.

La sous-direction s'attache à évaluer les flux nets (créations moins disparitions), à ventiler les créations par branches d'activité et à mesurer les mouvements affectant le capital social. Malheureusement, on le sait, la déclaration d'extinction étant fort aléatoire, les volumes de disparitions des sociétés mesurées par la sous-direction sont très nettement sous-estimés par rapport à la réalité : c'est toujours un obstacle dirimant en matière de démographie d'entreprises. Cette lacune hypothèque en conséquence les informations présentées sur le capital social. C'est pourquoi on n'utilisera ici que la partie la plus solide des données diffusées dans ce bulletin mensuel.

L'évolution du nombre des créations s'établit ainsi pour les années ayant fait l'objet d'un comptage:

Tableau n°16 : Evolution du nombre des créations de sociétés de 1980 à 1987

ANNÉES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS CRÉÉES
1980	639
1981	658
1982	624
1983	575
1984	584
1985	659
1986	819
1987	852
TOTAL	5460

(Source : RCI, ministère de l'Industrie, sous-direction de l'APME, série).

On note un volume global brut de créations fort important, ce qui ne fait que confirmer, du point de vue d'une population typée, le mouvement déjà observé sur un plan général. Cependant, si le total de créations reflète bien la réalité des velléités entrepreneuriales, il ne représente évidemment pas un résultat social consolidé. L'idéal, on l'a dit, serait

ici de raisonner en terme de flux nets. Or, si le ministère évalue le nombre des disparitions de sociétés à 925 pour la même période, on ne peut porter aucun crédit à cette indication. S'il fallait une preuve de l'importante sous-estimation faite ici de la mortalité d'entreprises -fussent-elles à forme sociétaires donc "mieux organisées" en principe- il suffirait de signaler que le solde net (au sens où le ministère calcule ce "net") des créations de sociétés pour la seule période allant de 1980 à 1987, soit 4535, représente plus du double des entreprises à forme sociétaire enregistrées à la Centrale de bilans en 1985 (2232). C'est suggérer, croit-on, l'importance des cessations d'activité. Ceci étant admis, il reste que le seul mouvement de "tentative" de créations des sociétés est un phénomène important en Côte-d'Ivoire et il est remarquable que ce mouvement se soit accentué au fur et à mesure des années de crise. Si celle-ci a, indiscutablement, entraîné la fermeture de nombre de sociétés, d'autres, parallèlement, ont été mises sur pied.

Si l'on tente à présent de déterminer les grands secteurs de l'activité économique dans lesquels ont eu lieu ces créations "brutes", les résultats se présentent de la façon suivante pour les années dont les données sont exploitables selon ce critère de tri :

Tableau n°17 : Répartition des sociétés créées en Côte-d'Ivoire par secteurs d'activité de 1984 à 1987

SECTEURS	1984	1985	1986	1987	TOTAL	% SECTEUR
PRODUCTION	151	189	248	214	902	27.5
SERVICES	157	181	286	283	907	31.1
COMMERCE	276	289	285	352	1205	41.4
ENSEMBLE	584	659	819	852	2954	100

(Source : RCI, ministère de l'Industrie, sous-direction de l'APME, série et idex 1987c. Note : pour les années 1984 et 1985 les services de l'APME ont utilisé comme source d'information le Bulletin de la Chambre de commerce; pour les années 1986 et 1987 ces mêmes services ont exploité les annonces légales paraissant dans le journal national Fraternel-Matin; le secteur production comprend l'artisanat, les industries, les métiers du bois, le BTP; le secteur des services comprend, entre autres les transports; le secteur du commerce inclut l'import-export).

Si l'élan de création d'entreprises par temps de crise constitue un fait assez inédit qu'il convenait par conséquent de bien mesurer, par contre la structure par secteurs d'activité de ces créations n'apporte aucune nouveauté par rapport aux grandes orientations déjà en place et déjà connues dans l'univers des entreprises en Côte-d'Ivoire. A la fois les taux de répartition et l'ordre d'importance des trois ensembles de branches (commerce puis services puis production) des sociétés nouvellement créées confortent ce que l'on sait des entreprises moins récentes. Le mouvement de création, s'il apparaît puissant, s'exerce donc en conformité avec les tendances dominantes et anciennes de l'économie des entreprises.

De la même façon, les formes statutaires adoptées par les sociétés récemment installées confortent des distributions bien ancrées :

Tableau n°18 : Formes statutaires des sociétés nouvellement créées en Côte-d'Ivoire (en %)

ANNEES	FORMES		
	SARL	S.A.	AUTRES
1985	93	6	1
1986	89	8.5	2.5
1987	91	6	3

(Source : RCI, ministère de l'Industrie, sous-direction de l'APME, série).

Le régime juridique de la responsabilité limitée adopté par les petites et moyennes sociétés est hégémonique. Seules en effet les grandes sociétés -dont on a vu qu'elles sont de moins en moins nombreuses en Côte-d'Ivoire- s'érigent en sociétés anonymes. Quant aux autres formes (coopératives, mutuelles, sociétés civiles etc.), elles sont résiduelles. En ce domaine également aucune novation ne distingue les entreprises récemment créées de celles déjà plus anciennes.

Pour autant qu'elles soient précises et enrichissantes, les informations relatives aux sociétés ne concernent, répétons-le, qu'environ 6% du seul ensemble des entreprises immatriculées chaque année au registre du commerce : la place relative des sociétés est donc encore beaucoup plus faible si l'on tient compte des petites activités exercées dans le cadre de modestes établissement ainsi que celles se déroulant sur les marchés et dans les rues. C'est dire qu'il est nécessaire d'explorer un univers plus large pour cerner plus précisément les contours de la création d'entreprises dans le pays.

B-Les créations d'entreprises au registre du commerce

Une étude ponctuelle des déclarations de création d'entreprise a été réalisée en 1985 par un service de la statistique (RCI, ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la statistique, sous-direction des statistiques générales, 1985). Un des principaux objectifs poursuivis par ce service était d'encourager la mise en place d'un observatoire de la vie des entreprises dans le pays. L'intention des initiateurs de ce projet et de l'enquête qui devait servir d'appui était de remonter à la source des formalités officielles de création d'entreprises pour tenter à la fois de mesurer les flux réels de créations et pour explorer les possibilités administratives de constitution d'un fichier permanent qui permettrait, en raison de son actualisation continue, de faire le point immédiat de la situation des entreprises.

Si l'intention était tout à fait légitime -puisque l'absence d'un tel observatoire est dommageable à bien des égards et limite, entre autres choses, toute politique de planification à destination du monde des entreprises- elle se heurtait à trois séries de problèmes. Tout d'abord : les greffes des Tribunaux, gestionnaires des registres du commerce, sont nombreux dans le pays, ce qui supposait l'installation de circuits de collecte de l'information et un effort de centralisation impossible à réaliser sans une forte dotation en moyens matériels et humains et sans une claire et ferme volonté politique et administrative. Une deuxième série d'obstacles provient de la nature même de l'acte d'immatriculation et du contenu du registre du commerce : tant que l'absence de déclaration de cessation d'activité n'est pas, d'une manière ou d'une autre rendue de fait obligatoire, toute démographie sérieuse d'entreprises, on l'a déjà dit, est interdite. On obtiendra tout au plus des indications déséquilibrées en raison de la très forte sous-estimation de la mortalité, phénomène pourtant si important dans le monde des entreprises en Côte-d'Ivoire, et notamment dans les premières semaines de l'installation prévue ou déclarée. Enfin, troisième hypothèque : bien qu'il s'agisse d'un acte peu onéreux (environ 6 000 FCFA en 1988), l'immatriculation ne peut concerner la totalité des points d'activité. L'observation attentive du registre montre que cet acte d'enregistrement, réalisé sur une base exclusivement volontariste même si des contraintes objectives incitent, à partir d'un certain volume d'affaires, à l'immatriculation, n'est effectué qu'à partir de la catégorie des petits patentables, et pour certains d'entre eux seulement. En résulte que les informations tirées du registre du commerce ne peuvent éclairer que la portion formelle ou semi-formelle de l'univers des entreprises alors que les initiateurs du projet croyaient pouvoir pallier l'aspect parcellaire du champ d'entreprises couvert par la Direction générale des impôts dont elle exploitait jusque-là les fichiers. Si les responsables étaient parfaitement conscients des deux premiers problèmes, en revanche, la troisième limite semblait leur échapper.

Quoi qu'il en soit des difficultés liées à la mise en oeuvre du projet de fond (l'installation de l'observatoire), l'enquête a bel et bien eu lieu et quelques-uns de ses résultats nous intéressent directement. On délaissera ici les problèmes méthodologiques affrontés -et surmontés en toute rigueur- par les analystes de la statistique pour préciser simplement le cadre de l'opération : le recensement a eu lieu à Abidjan, dans le cadre du greffe de Tribunal d'instance qui détient le registre du commerce ouvert dans le ressort de la capitale économique. Le travail a débuté au mois de décembre 1985. Ce sont 14 100 dossiers qui ont été traités. Après contrôle 13 498 dossiers ont pu être exploités correspondant aux immatriculations exécutées sur 18 mois des années 1983 et 1984 soit 75% de la période considérée.

Une première indication nous est fournie sur le volume des créations : 14 100 en dix-huit mois donnent une moyenne annuelle de 9 400 créations déclarées. Ce résultat est tout à

fait conforme avec notre propre sondage portant sur l'année 1987 pour laquelle nous sommes parvenus à une moyenne de 9384. C'est donc une première confirmation de l'importance du mouvement de création pour la seule aire abidjanaise.

La décomposition des résultats selon un certain nombre de critères complète notre information. Les formes statutaires tout d'abord : les entreprises individuelles constituent 94% de l'effectif, les SARL 5%, les SA 0,5% et les autres formes 0,5% également. Cette distribution est totalement conforme à celle relative aux entreprises moins récentes.

Du point de vue de la nationalité : les créateurs sont à 58% Ivoiriens, à 34% Africains non-Ivoiriens, à 4% Français, à 3% Libano-Syriens (7), à 1% proviennent d'autres pays. Du point de vue du sexe : les promoteurs sont à 74% des hommes, à 20% des femmes, les sociétés constituant 6% de l'effectif. Ces promoteurs sont en moyenne assez jeunes : 58% de la population enquêtée étaient nés après 1950; ils avaient donc moins de 33/34 ans au moment de l'immatriculation (1983/1984).

Les tris croisés enrichissent encore l'information. Le croisement du sexe et de la nationalité révèle que la plus forte proportion de femmes se situe dans la nationalité ivoirienne (28%) contre 26% chez les Français, 13% chez les Libano-Syriens, 7% chez les Africains non-Ivoiriens et 20% dans les autres origines. Ce résultat rejoint les conclusions des travaux d'A. Dubresson et B. Lootvoet (op. cit) -précédées déjà il est vrai par les commentaires des responsables du recensement de 1976- mettant en évidence un processus d'ivoirisation de l'économie par les femmes. Le croisement de l'âge et du sexe montre une nette différenciation : les femmes qui créent des entreprises ont, pour 46% d'entre elles, moins de 30 ans quand ce sont seulement 30% des hommes qui ne dépassent pas cet âge. Les enquêteurs de la direction de la statistique voulaient voir dans cette donnée "un phénomène illustrant l'entrée progressive des femmes dans l'activité économique nationale". Il faudrait sans doute nuancer ce

(7) Ce chiffre doit être considéré comme sous-estimé, un certain nombre de Libanais se déclarant, au gré des circonstances et des intérêts, sous d'autres nationalités (qu'ils possèdent pour certains juridiquement). Notre propre exploration du registre du commerce nous a permis de constater qu'on pouvait arriver, pour le même promoteur, à quatre nationalités différentes : ivoirienne (en raison d'une naturalisation intervenue depuis l'indépendance du pays), sénégalaise (car l'individu est né dans cette ancienne colonie française devenue elle aussi indépendante en 1960), française (car né dans un territoire alors français) et libanaise enfin parce qu'il n'a pas perdu la nationalité de ses parents bien que né à l'extérieur du pays. Si ce cas est limite, il est fréquent et, en tout cas, la double et la triple nationalité sont monnaie courante. De ce fait, toute statistique relative à la variable "nationalité" et concernant la population libanaise de Côte-d'Ivoire ne peut que largement sous-estimer l'importance de celle-ci.

propos : c'est plutôt une illustration de l'entrée des femmes dans l'univers entrepreneurial parce que, par ailleurs, leur rôle dans l'économie -notamment informelle, domestique, sociale etc.- a toujours été très important mais, pour toutes sortes de raisons (c'est-à-dire d'intérêts et d'inerties) malaisément mesuré.

La répartition des créations par branches d'activité montre que 13% des promotions ont lieu dans le secteur de la production (industrie, BTP), 24% dans les activités de service et 63% dans le commerce (dont l'import-export généralement présent). Cette répartition diffère nettement avec les données de structure connues : les entreprises modernes de la Centrale de bilans sont à 30% dans le secteur productif, à 34% dans les services et à 36% dans le commerce. Par ailleurs les petits établissements acquittant la patente municipale dans les 10 communes du grand Abidjan se trouvaient, en 1984, à 24% dans la production, 28% dans les services et 48% dans le commerce. On pourrait donc en conclure, sans se départir d'une nécessaire prudence en ce domaine, que la répartition par branches d'activité des entreprises immatriculées récemment se rapproche plus de celle des petits établissements que de celle des grandes entreprises. Ceci dès lors ne peut réellement se comprendre que si le mouvement de création concerne pour l'essentiel de petites unités de production ou de vente bien que le registre du commerce, au-delà de la distinction entreprises individuelles/sociétés, ne livre aucune indication sur la taille des entreprises immatriculées.

Le croisement des données sur le sexe et des données sur le type d'activité révèle que si les hommes sont à 14% dans la production, 62% dans le commerce et 24% dans les services, ces proportions chez les femmes sont respectivement de 7%, 73% et 20%. Elles manifestent donc une très nette prépondérance pour les activités de vente.

Enfin le croisement du type d'activité et de la nationalité (la discrimination sera ici réduite à l'alternative Ivoirien/non Ivoirien) offre les résultats suivants :

Tableau n°19 : Proportion d'Ivoiriens par secteurs d'activité dans les entreprises immatriculées au registre du commerce d'Abidjan (1983 et 1984)

SECTEURS % D'IVOIRIENS	
Production	64
Commerce	49
Services	77

(Source : RCI, ministère de l'Economie et des finances, Direction de la statistique, 1985).

Les Ivoiriens sont donc nettement en tête dans les créations d'activité de production et dans les services; la répartition est équilibrée dans le commerce qui demeure, malgré l'avancée de l'ivoirisation dans ce secteur, celui où la présence étrangère (africaine non ivoirienne et libano-syrienne principalement) a été historiquement la plus importante.

Au total, bien qu'on ait souvent insisté sur l'erreur qu'il y aurait à ériger le registre du commerce en indicateur de la population existante d'entreprises, on peut tout de même tirer quelques leçons du mouvement concret -mais point nécessairement persévérant- de créations des entreprises. Il semble qu'on assiste, en ce domaine, à un élan très net de la part des nationaux dont on sait que, pendant longtemps, ils se sont détournés de cette voie au profit du fonctionnariat public ou du salariat dans les grandes entreprises. Avec le taux de féminisation de la création d'entreprises on n'hésitera pas à avancer ici qu'il s'agit sans doute d'un enseignement majeur tiré de l'étude des déclarations d'ouverture d'activités. Si diverses sources, ainsi qu'on le verra précisément, attestent la montée en puissance des nationaux dans la prise en main des affaires économiques, ce phénomène a toujours été appréhendé comme un résultat (évolution de la variable "nationalité ivoirienne" dans les divers recensements et enquêtes). L'observation du registre du commerce permet de saisir ce phénomène à la source, comme un processus dynamique : au moment même de la création de l'entreprise. La féminisation et l'ivoirisation de l'économie privée sont donc ici examinées et confirmées dans leur déploiement initial. Il reste bien évident que beaucoup d'obstacles se dressent sur la route du promoteur d'entreprise, fut-il femme et de nationalité ivoirienne, et qu'une importante déperdition affecte l'effectif des immatriculations par rapport à la population d'entreprises existantes.

Enfin, tout en restant dans les prudentes limites imposées par la nature même de la source utilisée, on peut retenir le fait que l'ivoirisation de la direction des entreprises, par son ampleur, déborde assez nettement les seuls domaines dans lesquels des mesures officielles ont été arrêtées en vue de favoriser le contrôle de certaines activités par des nationaux (éligibilité aux divers fonds de garantie, législation protectrice dans certaines branches d'activité, intervention des structures d'assistance etc.). Tout semble s'être passé comme si l'ivoirisation de la "société économique" (comme on dit "société civile") avait progressé en dehors même des initiatives officielles. Pourrait dès lors se poser la question de l'utilité et de l'efficacité des politiques publiques formulées en ce domaine. L'étude des créations d'entreprises au registre du commerce ne permet certes pas de trancher nettement. Mais elle a le mérite de suggérer des évolutions réelles indépendantes de l'action des pouvoirs d'Etat et d'inviter à de salutaires interrogations sur la nature et le contenu de l'interventionnisme en matière de contrôle des entreprises.

III-CARACTERISTIQUES DE STRUCTURE DE LA POPULATION D'ENTREPRISES

Nous sélectionnerons ici quelques variables qui paraissent les plus significatives pour l'étude en profondeur du milieu des entreprises en Côte-d'Ivoire.

1°) LA REPARTITION DES ENTREPRISES PAR BRANCHES D'ACTIVITE

A-Les entreprises des secteurs moderne et intermédiaire

On sait que, pour ces entreprises formelles et semi-formelles qui forment les deux premières classes de notre typologie la source d'informations la plus large et la plus fiable est constituée par le fichier contribuables-entreprises de la DGI. Après l'examen de celui-ci le recours aux données de la Centrale de bilans permettra de préciser davantage les réalités propres aux entreprises du seul secteur dit moderne.

Les résultats de l'exploitation du fichier de la DGI sous le rapport de la ventilation par branches d'activité apparaissent dans le tableau suivant :

Tableau n°20 : Répartition des entreprises contribuables du fichier de la DGI par branches d'activité (en 1988)

CODE	NOMENCLATURE DES BRANCHES A LA DGI	NOMBRE D'ENTREPRISES	% DU TOTAL
01	Agric.vivr.élev.	232	0.7
02	Agro-ind.agri.exp	237	0.7
03	Sylviculture	380	1.1
04	Pêche	47	0.2
05	Extrac.minaer.	62	0.2
06	Trav.grains/farin	258	0.7
07	Ind.conserv.alim.	72	0.2
08	Fab.boissons/glac	19	0
09	Ind.corps gras	6	0
10	Autr.ind.alim.tab	21	0
11	Ind.tez./habil.	242	0.7
12	Ind.cuir/chaus.	80	0.2
13	Ind. du bois	532	1.6
14	Prod.pétroli.	6	0
15	Ind.chimiques	141	0.4
16	Ind.caoutchouc	19	0
17	Fab.matér.const.	42	0.1
18	Préz.transf.métau	6	0
19	Cons.rép.mat.tran	334	1
20	Ind.méc./elect.	302	0.9
21	Ind.diverses	420	1.2
22	Prod.énerg.eau/g/	11	0
23	BTP	2730	8
24	Transp.communic.	538	1.6
25	Loc.gest.bât.	90	0.3
26	Autres services	5854	17.2
27	Commerce	16872	49.6
28	Inst.financières	83	0.2
32	Etab.scol.privés	189	0.6
34	Stés.capitaux	654	1.9
6666	Import-export	2166	6.4
7777	Entrepôts	191	0.6
9999	Artisans	1176	3.5
<hr/>			
TOTAL		34004	100
<hr/>			

(Source : RCI, ministère de l'Economie et des Finances, Direction générale des impôts).

Les données de la DGI sont exploitables au niveau plus détaillé encore des sous-branches d'activité. Cette décomposition n'apparaît pas très utile à ce stade exploratoire de l'analyse. C'est pourquoi on en rapporte la présentation précise dans une annexe placée en fin de document.

Au total la structure par activités des 34 004 entreprises enregistrées au fichier de la DGI apparaît extrêmement nette. La moitié des points d'activités se situent dans le commerce (49,6%) et, si l'on y ajoute logiquement les entreprises des

codes 66 (import-export) et 77 (entrepôts), les entreprises de commerce s'élèvent à 19 229 soit 56,5% de la population totale des entreprises figurant au fichier de la DGI. Les activités de service de la sous-branche 26 se placent, par leur nombre, en seconde position (17,2%) et, réunies aux activités des branches 24 (transports) et 25 (auxiliaires de l'immobilier), atteignent tout juste 19% du total. La troisième position est occupée par les entreprises du bâtiment et des travaux publics (branche 23) qui représentent 8% de la population d'entreprises. Même s'il apparaît naturel de considérer qu'une fraction importante des entreprises codées 9999 et répertoriées dans la catégorie "artisans" par la DGI appartient en fait au monde du bâtiment -où foisonnent justement des entreprises individuelles et temporaires- au total les entreprises du BTP ne dépassent pas les 10% du fichier. Ces trois secteurs d'activités (regroupant des branches connexes) rassemblent très probablement 85% de l'effectif; réduits aux seules branches concernées stricto sensu dans la nomenclature de la DGI, ils réunissent 75% de la population totale d'entreprises. C'est dire la netteté de l'hégémonie qu'ils exercent dans le tissu entrepreneurial ivoirien, trente autres branches identifiées par la DGI abritant 25% de la population d'entreprises.

Si l'on utilise la structure ternaire en usage dans les analyses relatives aux petits établissements et aux activités informelles, les résultats se présentent ainsi :

Tableau n°21 : Répartition des entreprises contribuables du fichier de la DGI par secteurs d'activité

SECTEURS	NOMBRE	% DU TOTAL
D'ENTREPRISES		
<hr/>		
Production	7367	21.7
Services	7408	21.8
Commerce	19229	56.5
<hr/>		
Ensemble	34004	100
<hr/>		

(Source : ibidem. Production : branches 1 à 23 et 99 de la DGI; services : branches 24 à 26, 28, 32 et 34 de la DGI; commerce : branches 27, 66 et 77 de la DGI).

Ces résultats concernaient les deux premières classes d'entreprises de la typologie utilisée ici. La Centrale de bilans autorise à préciser cette répartition par branches d'activité à l'endroit des 2500 unités qu'elle enregistre, constitutives du secteur dit moderne. La comparaison qui s'ensuivra avec les résultats précédents permettra de préciser les spécificités de chacune des deux classes d'entreprises toujours sous le rapport de la distribution par types d'activité.

Tableau n°22 : Répartition des entreprises de la Centrale de bilans par branches d'activité (en 1985)

CODE BRANCHES/CENTRALE	NOMENCLATURE DES D'ENTREPRISES	NOMBRE	% DU TOTAL
01	Agric.vivri.elev.	18	0.8
02	Agro-ind.agri.exp	52	2.3
03	Sylviculture	25	1.1
04	Pêche	12	0.5
05	Extrac.miner.	36	1.6
06	Trav.grains/farin	43	1.9
07	Ind.conserv.aliz.	15	0.7
08	Fab.boissons/glac	8	0.4
09	Ind.corps gras	6	0.3
10	Autr.ind.aliz.tab	13	0.6
11	Ind.text./habil.	35	1.5
12	Ind.cuir/chaus.	28	1.2
13	Ind. du bois	52	2.3
14	Prod.pétrol.	4	0.2
15	Ind.chimiques	51	2.2
16	Ind.caoutchouc	6	0.3
17	Fab.matér.const.	5	0.2
18	Pran.transf.métau	0	0
19	Cons.rép.mat.tren	41	1.8
20	Ind.méc./élect.	73	3.2
21	Ind.diverses	42	1.8
22	Prod.énerg.eau/g/	3	0.1
23	BTP	159	7
24	Transp.communic.	102	4.5
25	Loc.gest.bât.	19	0.8
26	Autres services	395	17.3
27	Commerce	882	38.7
32	Etab.scol.privés	36	1.6
34	Stés.capitaux	118	5.2
TOTAL		2279	100

(Source : Centrale de bilans 1985. Note : cette répartition a été opérée sur la base d'une exploitation de l'agrégat "répartition des entreprises en fonction du chiffre d'affaires". La Centrale 1985 enregistre 2459 entreprises mais seules 2279 ont pu être clairement ventilées par branches d'activité pour constituer le tableau ci-dessus).

Le rapprochement des deux tableaux synthétiques de la DGI et de la Banque des données financières apporte comme premier enseignement que, du point de vue de la distribution par activités, rien ne distingue fondamentalement l'univers des 34 004 entreprises contribuables des 2 279 entreprises identifiées par la Banque des données financières. L'ordre et l'importance des trois premières branches (commerce, services, BTP) sont proches d'une source à l'autre. La conclusion principale qui s'impose est donc celle-ci : la fraction jugée la plus moderne de la population d'entreprises se situe, du point de vue de la structure des activités exercées, dans une grande continuité avec le monde beaucoup plus dense des

entreprises intermédiaires. On a vu précédemment que la taille ne pouvait constituer un critère distinctif des entreprises émergeant à la Centrale. De même la répartition par activité n'introduit aucune nette discontinuité entre ce champ d'entreprises modernes et l'ensemble foisonnant des autres, moins formelles. C'est dans le cadre de cette identité globale que doivent être replacées et prises en compte les quelques disparités qui apparaissent entre les deux structures.

La plus notable est évidemment celle qui concerne le commerce : si les activités commerciales arrivent nettement en tête dans les entreprises de la Centrale, leur intensité (38,7%) est cependant moins élevée que dans la population précédente des 34 004 entreprises (49,6% en évaluation basse; 56,5% en évaluation haute). Les activités de service demeurent au même niveau de même que les activités du BTP.

La part relative occupée par la branche 34 augmente sensiblement de la source la plus large à la source la plus réduite, passant de 1,9% à 5,2% : rien d'étonnant à cela, cette branche, libellée officiellement "sociétés de capitaux" (et comprenant non seulement des holdings mais surtout des sociétés civiles immobilières et l'ensemble des promoteurs immobiliers) concernant des entreprises nettement organisées et formelles, épousant la plupart du temps le régime sociétaire et entrant par voie de conséquence dans le champ de collecte de la Banque des données financières.

En conclusion : outre la proximité structurelle qui résulte de la comparaison entre les deux tableaux, et dans les limites de cette identité, on peut avancer que les entreprises modernes, en faisant la part un peu moins belle au commerce, réalisent une répartition un peu mieux équilibrée de l'ensemble des secteurs d'activité; le problème est alors de savoir si cet "équilibre" est réel ou s'il n'est pas le résultat d'un mode d'enregistrement générateur de biais statistique.

On a vu, dans la première partie de ce rapport présentant les diverses sources statistiques, que l'enquête quinquennale de main d'œuvre diligentée par les soins de l'ONFP couvre un champ d'entreprises à peine plus large et statutairement très proche de celui constitué par la Centrale de bilans. Rappelons que la dernière enquête de 1984 inventoriait 4 306 établissements que nous avons réduits à 4 218 concernant les seuls établissements privés. Il est intéressant de comparer les résultats relatifs à la structure par branches d'activité de ces établissements avec ceux produits par la dernière Centrale. Une précision s'impose au préalable : l'ONFP raisonne, travaille et enregistre sur la base de l'établissement et non de l'entreprise en tant qu'unité statistique. Certes les responsables des enquêtes de l'Office, en nous livrant le ratio nombre d'entreprises/nombre d'établissements (soit 88,9%) de leur fichier, nous permettent de convertir les données d'une unité statistique à l'autre. Mais le bénéfice a priori de cette opération risque d'être annulé par le fait que, pour un certain nombre de critères de tri (et notamment s'agissant de la répartition par branches

d'activité) le coefficient de transformation tiré du rapport N établissements/N entreprises peut varier assez considérablement d'une branche à l'autre et que, dans ces conditions, l'application d'un taux uniforme peut se révéler être une simplification redoutable. C'est pourquoi, au lieu de convertir les résultats en unités d'entreprises, on gardera, comme le fait l'ONFP, l'établissement comme base de calcul. La structure est la suivante :

Tableau n° 23 : Répartition des établissements de l'enquête main-d'œuvre ONFP par branches d'activité (en 1984)

CODE	NOMENCLATURE DES BRANCHES	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS	% DU TOTAL
01	Agric.vivr.élev.	21	0.5
02	Agro-ind.agri.exp	90	2.1
03	Sylviculture	8	0.2
04	Pêche	6	0.1
05	Extrac.ziner.	9	0.2
06	Trav.grains/farin	106	2.5
07	Ind.conserv.alin.	16	0.4
08	Fab.boissons/glac	11	0.3
09	Ind.corps gras	13	0.3
10	Autr.ind.alim.tab	16	0.4
11	Ind.text./habil.	38	0.9
12	Ind.cuir/chaus.	22	0.5
13	Ind. du bois	87	2.1
14	Prod.pétrol.	3	0.1
15	Ind.chimiques	41	1
16	Ind.cacutcheuc	4	0.1
17	Fab.matér.const.	14	0.3
18	Préz.transf.métau	2	0
19	Cons.rép.rat.tran	96	2.3
20	Ind.méc./élect.	70	1.7
21	Ind.diverses	62	1.5
22	Prod.énerg.eau/g/	3	0.1
23	BTP	125	3
24	Transp.comunic.	110	2.6
25	Loc.gest.bât.	23	0.5
26	Autres services	645	15.3
27	Commerce	2286	54.2
28	Inst.financières	82	1.9
TOTAL		4218	100

(Source : ONFP 1984a).

Il est bien sûr difficile de connaître les effets spécifiques d'une distribution ayant pour base l'établissement plutôt que l'entreprise (on pourrait supposer une plus grande dispersion de l'effectif du recensement dans les diverses branches d'activité; mais cette dispersion, à son tour, pourrait être compensée par l'importance des sociétés à succursales multiples qui sont considérées par l'ONFP comme

autant d'établissements etc.). Si l'on neutralise ce problème, on se doit de constater que la structure de la répartition en branches d'activité de la population ONFP semble, par certains aspects, plus proche de celles des entreprises du fichier DGI que des entreprises de la Centrale, et, par certains autres, plus proche des données de cette CDB que des données de la DGI, alors que les conditions de sa construction devraient rapprocher beaucoup plus nettement le fichier de l'Office de celui de la Centrale : la branche 27 (commerce) est représentée respectivement à hauteur de 54,2% (ONFP), 49,6% (DGI) et 38,7% (CDB); la branche 26 (autres services) est représentée à hauteur de 15,3% (ONFP), 17,2% (DGI) et 17,3% (CDB); la branche 23 (BTP) est représentée à hauteur de 3% (ONFP), 8% (DGI) et 7% (CDB).

La comparaison des distributions par activités entre ces trois populations permet, entre autres choses, de mettre en lumière les déficits de représentativité de chacune des sources d'information : il est assez clair que les enquêteurs de l'ONFP ont eu beaucoup de mal à recenser les entreprises de la branche du bâtiment, par nature fortement itinérantes au gré des chantiers en cours : déjà le recensement de 1976 avait très largement sous-chiffonné cette branche, ne l'enregistrant qu'à hauteur de 0,7% des établissements ! De ce point de vue le fichier de la DGI reflète sans doute davantage leur nombre et leur part dans le tissu économique national.

D'un autre côté la faiblesse de la part des entreprises commerciales dans l'effectif de la Centrale par rapport à leur part occupée dans l'effectif de l'ONFP (38,7% contre 54,2%) alors que, répétons-le, les deux champs d'entreprises sont très proches, atteste le faible respect des normes légales de dépôt comptable qui caractérisent les entreprises de cette branche. Par là il est partiellement répondu à l'une des hypothèses avancées précédemment pour éclairer l'apparent meilleur équilibre de répartition inter-branches des entreprises de la Centrale. En effet alors que, en termes d'effectif total de recensement, le passage de la Centrale au fichier ONFP correspond à une multiplication par 1,8, ce même passage pour les seules entreprises commerciales se traduit par une multiplication par 2,6 ! Dans ces conditions la sous-représentation du commerce dans la Centrale ne peut pas s'expliquer uniquement par une meilleure représentation des autres branches d'activité, ni d'ailleurs par l'éventuelle faiblesse de taille de ces entreprises commerciales qui les dispenserait du dépôt des pièces comptables à la Banque des données financières : les critères d'enregistrement de l'enquête ONFP (utilisation du plan comptable et/ou réalisation d'un chiffre d'affaires supérieur à 12 millions FCFA) en sont un flagrant démenti. Il faut donc en conclure que la Centrale est quelque peu défaillante dans la branche 27 de la comptabilité nationale. Ces considérations sur la représentativité ne sont certainement pas inutiles : elles aident à comprendre les sensibles variations de structure qui affectent les divers effectifs d'entreprises. Ces variations ne sont pas exclusivement liées à des champs d'entreprises aux caractéristiques différencierées mais aussi, comme on le

supposait en tête de ce rapport, à des conditions pratiques données de constitution des divers répertoires.

En regroupant les résultats des branches selon la division ternaire déjà présentée, on obtient la distribution suivante :

Tableau n°24 : Répartition des établissements du fichier ONFP (enquête main-d'oeuvre 1984) par secteurs d'activité

SECTEURS	NOMBRE	% DU TOTAL
	D'ENTREPRISES	
Production	1072	25.4
Services	860	20.4
Commerce	2286	54.2

Ensemble	4218	100

(Source : ibidem).

Cette distribution confirme bien la plus grande proximité de structure entre la population d'établissements de l'ONFP et la population d'entreprises de la DGI qu'avec celle de la Centrale de bilans.

B-Les petits établissements à patente municipale

Leur répartition par branches d'activité nous est connue grâce aux recensements dont ils ont fait l'objet en 1982 et 1984 dans le grand Abidjan. On a déjà mentionné les raisons qui inspirent le faible crédit à accorder aux résultats de l'opération conduite en 1984. S'agissant cependant d'une analyse de structure, où la part de l'inertie est assez importante, les disparités observées entre les deux recensements peuvent être considérées a priori comme beaucoup moins gênantes que celles liées directement aux dénominations d'effectifs. C'est pourquoi, tout en rappelant la réserve qui devrait entourer l'utilisation des données de 1984, on se permettra de les présenter conjointement avec les résultats de 1982. Auparavant une précision technique s'impose : on a pu observer incidemment les légers aménagements de nomenclature des petites activités par rapport à la grille de la comptabilité nationale en usage dans les analyses du secteur moderne. Les spécialistes justifient ces modifications par la nécessité d'adapter la codification des comptables nationaux à un univers qui a ses particularités (cf. RCI, ministère de l'Industrie, 1985a, p. 13; X. Oudin, 1986b, p.70 et surtout B. Lootvoet, 1986 p. 90 et s.). Un des intérêts du réajustement de nomenclature est de distinguer plus clairement les activités de réparation des activités de production dans le travail de la mécanique et des métaux. Plus globalement encore les retouches visent à rendre plus nette la division en trois secteurs (production, services, commerce).

Les ventilations par types d'activité tirées des recensements de 1982 et 1984 sont les suivantes :

Tableau n°25 : Répartition par types d'activité des établissements d'Abidjan acquittant la patente municipale (recensements de 1982 et 1984)

SECTEURS D'ACTIVITE RECENSEMENT 1982 RECENSEMENT 1984	en %	en %
S/TOTAL PRODUCTION	31	31.2
Secteur primaire	0.9	1.4
Agro-alimentaire	1	1.3
Textile et cuir	21.6	21.3
Travail du bois	3.6	2.9
Travail des métal	1.3	1.6
Bijout.artis.d'art	1	1.2
Chimie,plast.,eau	0.3	0.1
Matér.const.,bât.	1.3	1.2
S/TOTAL SERVICES	24.4	27.9
Réparation	4.3	4.4
Restauration	14.7	16.7
Serv.personnels	5.4	5.8
S/TOTAL COMMERCE	44.6	40.9
Commerces généraux	37.6	35.7
Commerces alimen.	1.7	1.5
Com.pièces véhic.	0.2	0.1
Autr.com.spécial.	5.1	3.4

(Source : RCI, ministère de l'Industrie, 1985a et 1985b. Note : les chiffres de 1984 ont été réajustés en fonction des considérations faites dans les développements ci-dessus).

On notera rapidement, puisque là n'est plus l'essentiel du propos, la confirmation que les résultats des deux opérations sont moins divergents dans une perspective structurelle. A s'en tenir au recensement de 1982 on retiendra la prépondérance des activités commerciales sur les activités de production et de service. L'analyse plus fine des données montre évidemment quelques variations spatiales dans l'importance des trois grands secteurs entre les dix communes composant l'aire d'Abidjan (cf. RCI, ministère de l'Industrie, 1985a et X. Oudin, 1986b, p. 72 et s.). Mais nous importe ici davantage de savoir si la structure par activités extraite des études sur les petits établissements se conforme ou non aux structures précédemment observées dans les classes moderne et intermédiaire de la population d'entreprise. Le tableau récapitulatif placé par la suite permettra de dégager une vue comparative.

C-Les activités informelles urbaines

L'enquête réalisée en 1985 par l'ONFP sur "le secteur informel urbain" est une utile source d'informations et de comparaison. Signalons pour rappel que son champ concernait une grande partie de notre deuxième classe d'entreprises (entreprises intermédiaires acquittant la grande patente), en principe la totalité des établissements assujettis à la patente municipale ainsi qu'une partie de la quatrième classe de notre typologie réduite aux activités de rue semi-itinérantes. L'éventail est donc très large. La répartition par branches d'activité des "entreprises" (c'est à dire, en fait, des établissements, selon le protocole d'enquête) se présentait ainsi :

Tableau n°26 : Répartition par branches d'activité des foyers informels urbains en 1985

CODE	NOMENCLATURE DES BRANCHES/ ONFP	NOMBRE D'ENTREPRISES	% DU TOTAL
01	Agric.vivr.elev.	13	0
02	Agro-ind.agri.exp	-	0
03	Sylviculture	2	0
04	Pêche	3	0
05	Extrac.ziner.	-	0
06	Trav.grains/farin	390	0.5
07	Ind.conserv.aliz.	63	0
08	Fab.boissons/glac	17	0
09	Ind.corps gras	-	0
10	Autr.ind.aliz.tab	57	0
11	Ind.text./habil.	6122	7.4
12	Ind.cuir/chaus.	719	0.9
13	Ind. du bois	2445	2.9
14	Prod.pétrol.	1	0
15	Ind.chimiques	5	0
16	Ind.cacutchouc	644	0.8
17	Fab.matér.coast.	52	0
18	Préz.transf.rétau	-	0
19	Cons.rép.mat.tran	1886	2.3
20	Ind.méc./élect.	2333	2.8
21	Ind.diverses	765	0.9
22	Prod.énerg.eau/g/	-	0
23	BTP	197	0.2
24	Transp.communic.	20	0
25	Loc.gest.bât.	10	0
26	Autres services	10511	12.7
27	Commerce	56755	68.4
TOTAL		83010	100

(Source : ONFP 1985)

Ce tableau se signale à notre immédiate attention par l'extrême amplitude des écarts d'effectifs entre branches d'activité, écarts encore accentués par rapport aux distributions présentées précédemment. Là aussi la décomposition des résultats globaux de l'enquête par types d'activité permet de révéler les limites de rigueur et donc de représentativité du recensement qui a servi de base aux travaux de l'ONFP : quelques branches seraient dépourvues d'établissements, ce qui est proprement inimaginable étant donné le caractère exhaustif du relevé auquel auraient procédé les enquêteurs de l'Office; de nombreuses autres branches n'abriteraient que quelques établissements... Apparaît ainsi une opération de dénombrement conduite de façon fort inégale. Du coup peut s'expliquer le niveau atteint, dans cette structure, par les établissements de commerce (68,4%), beaucoup plus important que dans les autres enquêtes, relevés et recensements, (et dont on prendra l'exacte mesure en rappelant que l'ONFP excluait, entre autres, les activités de marché!) ainsi que, symétriquement, la sous-estimation des activités de service. Tous ces éléments invitent à accueillir avec une grande prudence les résultats présentés par l'ONFP et à ne les signaler ici que dans la mesure où ce rapport est une tentative de rendre compte d'un maximum d'informations actuellement disponibles.

La recomposition de ce tableau en trois secteurs donne les résultats suivants :

Tableau n°27 : Répartition par secteurs d'activité des foyers informels urbains en 1985

SECTEURS	NOMBRE D'ENTREPRISES	% DU TOTAL
Production	15714	18.9
Services	10541	12.7
Commerce	56755	68.4
Total	83010	100

(Source : ibidem).

D-Les petites activités urbaines

On peut encore élargir le spectre des classes de points d'activité en nous reportant à l'enquête réalisée récemment par des chercheurs de l'ORSTOM dans quatre villes de l'intérieur. La présentation de cette opération a déjà été faite; rappelons cependant pour plus de clarté le champ des inventaires réalisés par les analystes : ont été inventoriés tous les points d'activité acquittant ou non la grande patente et la petite patente, situés dans un local professionnel ou à domicile ou dans une cour (dès lors qu'un accès au public y était vérifié) ou dans la rue (tablier, auvent etc.) ou encore sur les marchés et de manière sédentaire ou itinérante. Pour

Bouaké seulement l'inventaire exclut 550 "grands établissements" qui ressortissent en fait à la grande patente de la DGI et les activités itinérantes (cf. B. Lootvoet, 1986, p. 79 et s.).

Ce dernier auteur (*ibidem* p. 95 et s.), raisonnant au seul plan des activités individualisées, a tenté de vérifier l'éventuelle existence d'un "optimum" dans le nombre de points d'activité, optimum qui résulterait d'une position d'équilibre entre offre et demande. Il a donc calculé, sur 19 activités (retenues en raison de la fiabilité des informations disponibles) un ratio nombre d'entreprises/nombre d'habitants de la ville concernée. La conclusion est très nette : aucun rapport constant ne se dégage de ce tableau, donnant ainsi l'impression d'une installation "anarchique" des micro-activités.

Si, pour les besoins de la présente enquête, on passe de l'analyse en terme d'activités individualisées à l'analyse d'activités agrégées selon les trois grands secteurs, les résultats se présentent ainsi :

Tableau n°28 : Structure par secteurs d'activité dans quatre villes de Côte-d'Ivoire

	AGBOVILLE	DIMBOGORO	KATIOUA	BOUAKÉ	ENSEMBLE
PRODUCTION	264	213	879	3127	4485
% colonne	5.4	7.7	19.2	19.6	19
SERVICES	1114	956	636	2324	5028
% colonne	39.6	34.4	33.6	14.6	21.3
COMMERCE	1435	1606	556	10477	14084
% colonne	51	57.9	27.2	65.8	59.7
ENSEMBLE	2813	2775	2081	15928	23597
% colonne	100	100	100	100	100

(Source : tableau construit sur la base des données de l'enquête B. Bourgeois, A. Dubresson et B. Lootvoet, 1985 et reconstituées dans B. Lootvoet 1986, pp. 82-87).

L'étonnante, inédite et riche conclusion de B. Lootvoet se vérifie bien, même si les regroupements ont eu un effet mécanique de réduction des écarts : le secteur de la production peut représenter moins de 10% des points d'activité d'une ville et près de la moitié d'une autre; la part des services peut varier du simple à plus du double et le commerce connaît une situation tout aussi erratique entre les villes. Retenons donc l'extrême labilité qui semble préside aux installations et aux "choix" professionnels et les variations possibles, d'un centre urbain à un autre, dans la structure par activités. Même si l'explication de cet état brownien est rendue délicate, il faut bien enregistrer les résultats pour

ce qu'ils sont : le fruit de recensements très sérieusement conduits. Dès lors la sommation des données pour les quatre villes est une procédure légitime.

E-Synthèse comparative

Nous sommes à présent en mesure d'établir la situation comparative de la part prise par les trois grands secteurs selon les différentes sources d'informations. Les résultats s'inscrivent dans le tableau suivant :

Tableau n°29 : Structure sectorielle des activités dans différents champs d'entreprises (en %)

Champs	Secteurs	Production	Services	Commerce
Entreprises modernes				
Centrale de bilans	24.9	36.4	38.7	
N=2279 en 1985				
Etablis.modernes				
CNFP.enqu.aind d'o.	25.4	20.4	54.2	
N=4213 en 1984				
Entrep.soc.et interna				
Fichier DGI	21.7	21.8	56.5	
N=34034 en 1988				
Petits établis.Abidj				
Regist.patente munic	31	24.4	44.6	
N=17157 en 1982				
Sect.inform.urbain				
Enquête ONFP	18.9	12.7	68.4	
N=83010 en 1985				
Etab.+act.march.rue/				
coeurs.Enqu.ORSTOM	19	21.3	59.7	
N=23597 en 1985				

Le commentaire d'un tel tableau n'est pas chose aisée. Des discontinuités apparaissent bien. On a proposé des explications de certaines d'entre elles au fur et à mesure de la présentation des résultats. C'est notamment le cas du déficit de la Centrale de bilans en matière d'entreprises commerciales : peut-être celles-ci sont-elles moins présentes -en part relative- dans le secteur moderne de l'économie, mais sans doute aussi sont-elles manifestement sous-enregistrées par la Banque des données financières. Inversement, le point culminant atteint par le commerce dans l'enquête de l'ONFP sur l'informel est fortement lié à un pointage défaillant des activités de service et de production (principalement le BTP censé n'exister qu'à hauteur de 0,2 de la population des

entreprises!). La prudence est donc de mise dans l'analyse des données synthétiques de ce tableau.

On retiendra, pour en rester au raisonnable, les points généraux suivants. Selon les champs d'entreprises considérés :
-les activités de production et de service représentent entre 20 et 30% des points d'activité;
-les activités de commerce représentent de 40 à 60% des points d'activité.

On pourra également noter que ce tableau suggère une augmentation logique de la part prise par le commerce dans les activités totales à chaque fois que l'enquête ou le recensement délaisse les seuls établissements disposant de locaux spécifiques pour s'intéresser aux activités de rues et de marchés.

Au terme de ces développements sur la répartition par branches d'activité des diverses fractions de la population d'entreprises, il semble intéressant de tenter une mise en perspective historique en reprenant les indications de même nature qui figuraient dans le premier grand recensement des activités économiques ivoiriennes qui eut lieu en 1976. Les résultats disponibles concernent exclusivement les établissements sédentaires assimilés, selon les initiateurs de ce recensement, aux établissements disposant d'un local professionnel et/ou acquittant la patente (grande ou petite). La répartition pour l'année 1976 était la suivante :

Tableau n° 30 : Répartition des établissements sédentaires par branches d'activité selon le recensement de 1976

CODE NOMENCLATURE DES BRANCHES	ETABLISSEMENTS AVEC PLAN COMPTA.		ETABLISSEMENTS SANS PLAN COMPTA.	
	Nombre	%	Nombre	%
01 Agric.vitr.élev.	1	0.2	77	0.3
02 Agro-ind.agri.exp	3	0.4	1	0
03 Sylviculture	16	2.3	12	0
04 Pêche	2	0.3	91	0.3
05 ExTRACT.mines.	3	0.4	3	0
06 Frav.grains/farin	12	1.6	424	1.5
07 Ind.conserv.alim.	10	1.5	120	0.4
08 Fab.brocasss/glac	10	1.5	16	0
09 Ind.corps gras	2	0.3	1	0
10 Autr.ind.alim.tab	3	0.4	3	0
11 Ind.text/tapis.	22	3.2	6958	24.1
12 Ind.cuir/chaus.	7	1	297	1
13 Ind.éu bois	25	3.6	1074	3.7
14 Prod.pétrol.	1	0.2	-	0
15 Ind.chimiques	25	3.6	15	0
16 Ind.caoutchouc	4	0.6	285	1
17 Fab.matér.const.	7	1	56	0.2
18 Prez.transf.réseau	2	0.3	-	0
19 Cons.rép.mat.tran	20	2.9	978	3.4
20 Ind.méc./élect.	44	6.4	1074	3.7
21 Ind.diverses	9	1.2	545	1.9
23 SIP	49	7.1	193	0.7
24 Transp.communic.	48	7	87	0.3
25 Loc.gest.bât.	7	1	19	0
26 Autres services	51	7.4	4640	16
27 Commerce	290	42	11909	41.2
28 Etab.financiers	15	2.2	66	0.2
ENSEMBLE	687	100	28943	100

(Source : BDI, ministère du Plan, recensement de 1976.
Note : les établissements utilisant le plan comptable CRT.
dans la suite du document de 1976, ont été écartés des calculs).

La recomposition en trois secteurs donne les résultats suivants :

Tableau n°31 : Répartition par secteurs d'activité des établissements recensés en 1976

Secteurs	Etab. Etablissements avec plan comp	Etablissements hors plan comp
Production	49,2	42,2
Services	17,6	16,6
Commerce	42,2	41,2
Ensemble	100	100

[Source : ibidem].

La comparaison de ce dernier tableau avec le tableau récapitulatif n°29 autorise de rapides commentaires. S'agissant des établissements utilisant le plan comptable normal en 1976 et qui sont à comparer avec les données de la Centrale de bilans : on note une stabilité relative de la part des entreprises de commerce, une forte progression (de 17,2% à 36,4%) des entreprises de service et une réduction symétrique des activités de production (de 40,1% à 24,9%). S'agissant des établissements hors plan comptable et qui sont à rapprocher des entreprises du fichier de la DGI et des établissements acquittant la patente municipale : on observe un net accroissement de la part des activités commerciales (qui passe de 41,2% à 44,6% ou 56,5% selon les champs considérés), une légère augmentation de la part des services (qui passe de 16,6% à 21,8% ou à 24,4% selon les champs considérés) et enfin une baisse sensible de la part des activités de production (qui passe de 42,2% à 21,7% ou à 31% selon les champs retenus).

Une conclusion paraît s'imposer : le dynamisme entrepreneurial précédemment observé en terme d'accroissement des effectifs de points d'activité et de créations d'entreprises s'accompagne de mouvements en profondeur dans la structure des activités exercées. A ce titre le fait majeur, celui qui emporte des conséquences essentielles sur la longue durée, est peut être constitué par la chute des activités de production que l'on ne peut pas ne pas rapprocher des tendances de l'économie ivoirienne, affirmées depuis deux ou trois décennies, à trouver dans le processus d'importation la réponse aux demandes internes.

2°-LA REPARTITION DES ENTREPRISES PAR TAILLE

Les développements relatifs à cette variable seront brefs. On a déjà signalé que la taille ne constituait aucunement un critère de discrimination entre les classes d'entreprises figurant à la typologie présentée dans cette étude -même si l'on doit évidemment convenir d'une tendance lourde selon laquelle les grandes entreprises auront de fortes chances d'appartenir aux premières classes alors que plus l'observation portera sur des secteurs informels (local incertain, activité peu sédentaire etc.), plus cette observation concernera des points d'activité de faible dimension, à tel point qu'on n'évoque pas sans scrupule à leur endroit le terme d'"entreprises".

Ces considérations étant faites, le critère de la taille n'autorise que des commentaires complémentaires très cursifs, d'une part en raison des lacunes de l'information disponible, d'autre part du fait que, au-delà de la loi statistique précédemment énoncée, les situations peuvent être assez floues : il est souvent difficile de remonter d'une multiplicité d'établissements (unités géographiques et techniques) à l'entreprise qui les englobe éventuellement en tant qu'entité juridique; enfin les indicateurs de taille sont nombreux et peuvent, chacun, faire l'objet de discussions sans fin : l'emploi (salarié, non salarié : où commence celui-ci et où prend fin l'aide familiale "désintéressée" ?), le chiffre d'affaires (délicat, mais non impossible comme en témoignent les travaux de B. Lootvoet -op. cit. à reconstituer et, en tout état de cause, inaccessible à des enquêteurs oeuvrant dans le cadre de recensements très étendus devant être rondement conduits), etc.

Reprendons rapidement, classe d'entreprise par classe, les rares informations disponibles sur le sujet. Les plus fines indications de taille que fournit la Centrale de bilans pour les entreprises modernes qu'elle enregistre sont constituées par les tableaux de répartition des entreprises par strates d'effectif et par strates de chiffres d'affaires. Les résultats pour l'exercice 1985 sont les suivants :

Tableau n°32 : Répartition des entreprises de la Centrale de bilans par strates d'effectifs employés

STRATES D'EFFECTIF	NOMBRE ENTREPRISES	% DE LA STRATE	% CUMULÉ
0-10	1288	52.4	52.4
11-25	514	20.9	73.3
26-50	251	10.2	83.5
51-100	175	7.1	90.6
101-250	133	5.4	96
251-500	47	1.9	97.9
501-1000	29	1.2	99.1
+ 1000	22	0.9	100

(Source : Centrale de bilans 1985).

Tableau n°33 : Répartition des entreprises de la Centrale de bilans en fonction du chiffre d'affaires (2459 entreprises)

STRATES CHIFFRE D'AFFAIRES	NOMBRE ENTREPRISES	% DE LA STRATE	% CUMULÉ
0-25	416	16.9	16.9
25-50	252	10.2	27.2
50-100	306	12.4	39.6
100-250	506	20.6	60.2
250-500	321	13.1	73.2
500-1000	240	9.8	83
1000-5000	287	11.7	94.7
+ 5000	131	5.3	100

(Source : ibidem).

Ces indications montrent bien l'importance numérique des petites entreprises dans l'effectif d'entreprises modernes et attestent une répartition beaucoup plus régulière de celles-ci

par classes de chiffres d'affaires que par strates d'effectifs employés.

L'enquête main d'œuvre 1984 de l'ONFP dont le champ, on l'a vu, est très proche de celui de la Centrale, n'apporte aucun complément d'information exploitable, les éventuels indicateurs de taille (nombre de salariés, masses salariales) étant exclusivement fournis par branches d'activité. Le fichier de la DGI n'est, lui aussi, d'aucun secours : sa base informatique (ou plus précisément la documentation accessible au chercheur) ne faisant pas état du nombre d'employés ou du chiffre d'affaires réalisé. Les travaux de X. Oudin négligent également cet aspect de la question des entreprises -au demeurant assez secondaire.

Seule l'enquête de l'ONFP sur le secteur informel urbain (1985) lève un coin du voile. Si les données sont livrées par strates d'effectif de main d'œuvre, elles sont également présentées selon un regroupement de branches d'activité qui est par endroit discutable (notamment le couple commerce/services). De plus les libellés, repris tels quels de la nomenclature de la comptabilité nationale, ne sont pas adaptés à l'univers de la micro-entreprise informelle (cas de l'industrie agro-industrielle !). Quoi qu'il en soit le tableau extrait de cette enquête et relatif à la dimension des points d'activité se présente ainsi :

Tableau n°34 : Répartition des activités informelles urbaines par tailles et branches. (en 1985)

BRANCHES D'ACTIVITE	VOLUME DE LA MAIN D'OEUVRE OCCUPEE						
	(chef d'entreprise + travailleurs réguliers)						
	1	2	3	4-5	6-10	11 et +	Total
Agric.fcrêt.pêche	14.3	14.3	0	71.4	0	0	100
Indus.agro-aliz.	55.6	27	9.5	7.9	0	0	100
Textil/habil.cuir	26	25	23.2	20.1	5.9	0	100
Travail du bois	11.7	19.4	19.9	22.7	20.3	6	100
Chimie,pétr.,caout	52	30.8	7.7	9.5	0	0	100
Mét.réca.élect.	14.5	13.8	14.4	25.7	20.4	11.2	100
Indus.diverses	34.3	24.7	19.7	19.7	1.5	0	100
Carrièr.mat.coast.	16.7	0	0	63.3	0	0	100
BTP	56	12	24	5	0	0	100
Transp.communic.	66.7	33.3	0	0	0	0	100
Constr. et service	77.9	11	5.1	3.6	1.6	0.8	100

(Source : ONFP 1985).

Retenons de ces résultats que, par-delà une répartition moyenne clairement établie et la mise en évidence de la place hédonique que prennent les entreprises individuelles n'occupant, pour toute main d'œuvre, que le propriétaire-exploitant, des réalités fortement différencier apparaissent entre branches d'activité. Ce tableau permet de mettre en lumière les activités consommatrices de force humaine de

travail, ce qui explique le premier rang occupé par la classe d'effectif 4-5 dans la première, la quatrième, la sixième et la neuvième branches de la nomenclature ONFP : il s'agit, pour certains, d'emplois salariés mais très souvent d'aides familiaux et d'apprentis. Il serait dès lors très délicat de vouloir établir un lien mécanique entre les deux indicateurs de taille que peuvent être l'effectif employé et le volume de chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise : une abondante main d'oeuvre -à partir du moment où l'on sait, par exemple, que le coût de l'apprentissage est à la charge des familles d'apprentis durant plusieurs années- n'est pas le signe nécessaire d'une affaire économiquement importante.

3°-LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ENTREPRISES

Si les informations relatives à cette variable sont quelque peu lacunaires, la brutale simplicité de la discrimination qui la met usuellement en oeuvre (la part d'Abidjan contre la part du reste du pays) dans les analyses sociales et économiques sur la Côte-d'Ivoire est un élément de rapide classification.

On sait que, au détour de l'année 1988, la population totale du pays approche ou dépasse les 10 millions d'habitants. On considère généralement qu'environ 2 millions de personnes vivent dans la capitale économique et que 55% de la population totale est urbanisée (1).

Cette inégale distribution démographique dans l'espace national, certes générale en Afrique noire mais d'autant plus remarquable ici que la richesse du pays a été essentiellement fondée sur la mise en valeur de cultures agricoles, est encore beaucoup plus accentuée lorsqu'on aborde l'univers des entreprises. La consultation de multiples sources, la lecture de divers travaux, l'exploration de plusieurs répertoires autorisent à avancer qu'environ 80 à 85% des effectifs de certaines classes d'entreprises sont localisés dans la conurbation abidjanaise formée par les dix communes de l'ex-capitale du pays.

Ce taux, bien évidemment, tend à varier selon les champs d'entreprises pris en considération et l'unité statistique qui sert de base à l'enregistrement. Ainsi, en avril 1988, un état du fichier de la DGI permettait de constater que 90,3% des entreprises contribuables à forme sociétaire se trouvaient à Abidjan. De son côté l'enquête main d'œuvre 1979 de l'ONFP (cf. ONFP 1982) révélait que 66% des établissements inventoriés y étaient localisés. Il faut bien voir là l'effet de deux principaux facteurs. D'abord un changement d'unité statistique : la prise en compte par l'ONFP, comme autant d'établissements, des succursales, bureaux, comptoirs, ateliers de sociétés à l'intérieur du pays restitue une décentralisation physique et technique que l'analyse en terme d'entreprise tend à masquer. Second facteur explicatif : plus l'entreprise laisse la place à des "points d'activité" (moins stables, moins organisés, moins exercés en local etc.), plus la répartition de ces foyers économiques est spatialement mieux équilibrée entre Abidjan et l'intérieur du pays. C'est que, en dehors du monde de l'entreprise stricto sensu qui manifeste une nette concentration dans l'aire abidjanaise, la répartition des micro-activités artisanales et commerciales devient plus diffuse, tendant à épouser les lignes de force des localisations humaines même si, on l'a vu, les conditions d'installation sont éloignées d'un quelconque optimum. Par-delà ces écarts demeure cependant, comme vérité économique de

(1) Un recensement général de la population a eu lieu au début de 1988 mais ses résultats ne sont pas encore diffusés.

base de l'entreprise, l'impressionnante prépondérance d'Abidjan.

Ces indications n'appellent pas de présentation plus détaillée ni d'examen plus approfondi. Rappelons simplement deux données liées à cette concentration spatiale des plus importantes activités : en premier lieu beaucoup d'analystes ont fait observer que la multiplication des établissements à Abidjan permettait à peine -pendant les années de croissance économique du pays- de combler la différence entre le taux d'accroissement démographique annuel de la ville et le taux d'accroissement des emplois dans le secteur dit moderne : il y avait là comme un équilibre "spontané", produit croisé d'importants flux migratoires et des nécessités de la survie citadine (2). La récession économique que connaît le pays, la chute des emplois dans le secteur moderne et l'arrêt des recrutements dans la sphère publique ne rendent que plus crucial le rôle économique et social de l'entreprise de petite dimension.

En second lieu les pouvoirs publics, conscients des effets négatifs que portait en elle-même une telle concentration abidjanaise, ont, depuis le début des années 1970, tenté de rééquilibrer le tissu productif national au bénéfice des régions de l'intérieur. Ce redéploiement a pris appui sur de grands projets, vastes opérations volontaristes et autres imposants complexes agro-industriels sans que se dessine, dans ce souverain sillage, un mouvement d'effets induits à l'échelle des PME et des micro-activités (3)

(2) Sur ce point on pourra consulter les travaux de C. de Miras -op. cit.- et les commentaires de présentation du recensement de 1976.

(3) Sur la politique de rééquilibrage spatial de la croissance, voir le rapport pionnier de Den Tuinder (expert de la BIRD), 1978, et la thèse d'A. Dubresson, 1988.; sur l'échec relatif de la régionalisation de l'appareil productif, cf. les travaux de L. Bourgeois, A. Dubresson et B. Lootvoet, op. cit.

4°-LA REPARTITION DES ENTREPRISES PAR FORMES JURIDIQUES

Un trait domine la physionomie de la population d'entreprises du point de vue des formes juridiques adoptées : l'écrasante majorité des entreprises individuelles, corrélative évidemment de l'importance numérique des points d'activité de faible taille. A partir de ce constat de base des infléchissements sont observés selon les sources d'information et donc selon les catégories d'entreprises concernées.

Pour ce qui concerne les entreprises modernes cette répartition ne peut pas être sérieusement reconstituée à partir de la Centrale de bilans : celle-ci fournit bien, dans ses tableaux d'effectifs employés, des indications sur le nombre de travailleurs indépendants (227 pour un total de 2459 entreprise en 1985), mais cette notion ne coïncide pas exactement avec celle d'entreprise individuelle, la Banque des données financières considérant logiquement le travailleur indépendant comme le point d'activité où la force de travail est exclusivement apportée par l'exploitant-propriétaire. De ce fait l'ampleur des entreprises modernes individuelles ne peut être réellement mesurée. On incline cependant à penser qu'elles sont nombreuses en raison de la multitude des petites entreprises qui sont enregistrées à la Centrale : 52,4% des 2 459 entreprises émargeant en 1985 avaient moins de 10 employés.

Selon les données figurant au fichier de la DGI en juin 1988, la distribution des formes d'entreprises contribuables - c'est-à-dire des entreprises modernes et intermédiaires- était la suivante :

Tableau n°35 Répartition par formes juridiques des entreprises contribuables du fichier de la DGI en 1988

FORMES	%
Entrep.individ.	72.4
Sociétés	27.4
d'ent SARL	6.5
d'ent SA	6.5
d'ent autres	2.4
Coop. et autres	0.2
Total	100

(Source : RCI, ministère de l'Economie et des Finances, direction générale des impôts, 1988).

Les exploitations du registre du commerce pour le ressort d'Abidjan apportent un éclairage complémentaire. Au terme de notre propre exploration, sur un échantillon de 1677 créations d'entreprises, 93,3% étaient à forme individuelle et 6,7 à forme sociétaire. Le produit de ce rapide sondage est confirmé

par l'enquête beaucoup plus importante, puisqu'elle portait sur 13 498 dossiers d'immatriculation, de la direction de la Statistique. Les résultats se présentaient ainsi :

Tableau n°36 : Répartition par formes juridiques des entreprises immatriculées au registre du commerce d'Abidjan en 1983 et 1984

FORMES	%
Entrep.individ.	94
SARL	5
SA	0.5
Autres	0.5
Total	100

(Source : RCI, ministère de l'Economie et des Finances, direction de la statistique, 1985).

De leur côté les divers recensements, relevés, enquêtes etc. qui ont fleuri sur le secteur informel et les micro-activités urbaines rappellent -sans s'y attarder tant cette caractéristique est consubstantielle du milieu analysé- que la totalité des établissements et points d'activité dénombrés sont à forme individuelle ce qui, notons-le en passant, n'interdit nullement des formules de production et d'organisation du travail plus collectives, plus associatives.

Pour rappel signalons enfin que le recensement de 1976 fixait à 93,2% le taux d'entreprises individuelles des 28 943 établissements "sédentaires sans plan comptable" recensés, à 6,8% le taux des sociétés et à 0% les autres formes (15 coopératives seulement étaient dénombrées sur le total général). S'agissant des activités non sédentaires (de marchés et de rues), les responsables du même recensement ne prenaient même pas la peine de préciser, tant elle était évidente, que la forme de l'entreprise individuelle était exclusive.

Ces données ne prêtent guère à débat : l'écrasante emprise de l'entreprise individuelle est partout confirmée, mais son importance est naturellement modulée selon les classes d'entreprises, la forme sociétaire apparaissant principalement dans le secteur moderne et déclinant au fur et à mesure que l'activité est exercée avec moins d'organisation et moins de moyens.

5°-LA REPARTITION DES ENTREPRISES PAR NATIONALITES

La mesure de la variable nationalité comporte quelques difficultés pratiques qui ne tiennent pas toutes à l'enjeu politique et social que constitue la maîtrise, par des nationaux, des rouages de l'économie. On a déjà vu que les nationalités multiples dont peuvent successivement exciper certains groupes -en particulier la communauté libanaise de Côte-d'Ivoire- nuisent à la rigueur des résultats obtenus. Certaines sources officielles d'information statistique -tels notamment les fichiers de la DGI, qu'il s'agisse des entreprises patentables et des entreprises contribuables- ne sont d'aucun secours car elles se contentent d'enregistrer la nationalité selon un critère strictement juridique : la DGI considère comme ivoiriennes des entreprises qui se soumettent au droit ivoirien. Manifestement cette conception juridiste implicite ne peut satisfaire ni le sociologue ni l'économiste enclins à la prendre pour simple nominalisme.

La mesure de la nationalité doit d'autre part reposer sur des indicateurs sérieux. On a tendance à penser qu'elle doit prendre en compte deux points de vue : d'une part l'origine de la propriété du capital (social et/ou technique); d'autre part l'origine de l'exploitant ou de la direction de l'entreprise. En toute rigueur il faudrait combiner ces deux dimensions pour prendre la mesure la plus réaliste possible de la variable nationalité. Les difficultés de mise en oeuvre n'en persistent pas moins, et l'on sait par exemple qu'en de nombreux cas des nationaux confient la gestion ou la gérance de leurs affaires à des non nationaux (les Européens et les Libanais sont souvent recrutés pour ces tâches) : l'argument de la détention du capital peut donc masquer des dépossessions partielles mais bien réelles dans la conduite quotidienne des affaires.

Ce ne sont là que quelques-uns des obstacles qui se dressent sur la route de l'analyste soucieux de connaître les agents qui contrôlent l'économie privée.

On utilisera dans les développements qui suivent une ventilation extrêmement simple (la bipartition ivoiriens/non ivoiriens) qui certes occulte la diversité des communautés impliquées en fait dans la vie des entreprises en Côte-d'Ivoire, mais comporte l'avantage de fixer le raisonnement sur un aspect majeur de la marche des affaires dans ce pays.

Les données disponibles sur le sujet sont nombreuses, en dépit des difficultés évoquées plus haut. Elles sont cependant loin d'être harmonieuses entre elles. Si on laisse momentanément de côté les manquements méthodologiques dont souffrent certains inventaires, il apparaît que l'essentiel des disparités relève d'un défaut de définition de l'objet décrit. Peut-être plus qu'à propos d'autres variables en jeu dans l'univers des entreprises et qui admettent moins de dérives intéressées, toute information relative à la question de la nationalité devrait s'accompagner de précisions quant aux entreprises réellement concernées par cette information.

Les distributions ivoiriens/non ivoiriens tendent en effet à varier très sensiblement en fonction de trois paramètres : la localisation (à Abidjan ou à l'intérieur du pays), les branches d'activité et les types d'entreprises considérés du point de vue de leur degré de formalisation. Ainsi peut-on mettre de l'ordre dans le maquis des données nombreuses, diverses et erratiques en matière de nationalité.

Avant d'aborder la situation des divers champs découpés ici, il convient sans doute de rappeler un des traits de structure de l'économie ivoirienne pour ce qui concerne la nationalité des exploitants d'activité : on sait que, pendant longtemps, le haut et le bas de l'architecture économique - pour user d'une facile métaphore immobilière - ont été contrôlés par des étrangers; le secteur moderne, en continuité avec la période coloniale, était un terrain d'élection pour investissements et directions européens (principalement français); le secteur informel -et en tout premier lieu le petit commerce et l'artisanat- accueillait d'industrieux Africains non ivoiriens, les nationaux, on l'a déjà dit, étant davantage attirés par la fonction publique, le salariat dans les grandes entreprises ainsi que l'exploitation des plantations (4).

Ces tendances lourdes et profondes étaient forcément vouées à des infléchissements et à des réorientations sous l'effet d'un certain nombre de facteurs : l'intervention croissante de l'Etat dans l'économie (sous forme de création d'entreprises publiques et sous forme d'investissements publics); les limites, en dépit de la forte croissance qu'a connue le pays jusqu'en 1979, du recrutement dans la sphère publique; une politique d'ivoirisation lancée dans les années soixante-dix par les autorités; les opportunités ouvertes dans les circuits de production et d'échanges par l'expansion économique et aiguillonnées par l'amélioration générale, bien que fortement inégale, des revenus, l'augmentation de la demande étant liée également à un important croît démographique. C'est dans ce cadre, à la fois structurel et dynamique, qu'il faut situer les données sur la répartition des activités par nationalités.

En ce qui concerne les entreprises dites modernes, les Centrales de bilans fournissent des indications très riches. On est d'abord en mesure de connaître la répartition du capital social des entreprises :

(4) Cela ne signifie nullement que les Ivoiriens (et leurs ancêtres) ne se seraient adonnés ni à l'artisanat, ni au commerce : sur l'historicité locale de ces activités, voir en particulier les deux articles de J.-P. Chauveau 1983a et b et la précieuse thèse de P. Kipré, 1985.

Tableau n°37 : Origine du capital social des entreprises de la Centrale de bilans (parts en %)

	1975	1977	1979	1981	1983	1985
Capitaux ivoiriens	39.7	54.7	58.2	61.8	66.3	57.1
Capitaux étrangers	60.3	45.3	41.8	38.2	33.7	42.9

(Source : Centrales de bilans de 1975 à 1985. Note : la première Centrale de 1973 ignorait l'agrégat "contrôle financier des entreprises").

On observe donc un contrôle national grandissant de l'économie du secteur moderne, c'est-à-dire, répétons-le ici, des grandes, moyennes et petites entreprises qui utilisent le plan comptable et déposent leurs documents à la Banque des données financières. Cette tendance est encore plus nette si l'on prend en compte les données de 1974 où les capitaux ivoiriens représentent 35,8% de la totalité du capital des entreprises dans le pays. Cependant il faut savoir que cette évolution cache une situation décisive : la faiblesse persistante de la part occupée par les opérateurs ivoiriens privés. Celle-ci, pour la même période, se présente en effet ainsi :

Tableau n°38 : Evolution du capital privé ivoirien dans les entreprises de la Centrale de bilans (en %)

	1975	1977	1979	1981	1983	1985
	8.3	6.6	7.7	9.3	10.5	9.9

(Source : Centrales de bilans de 1975 à 1985).

La leçon de ce tableau est très nette : le capital privé national, après avoir subi une chute dans la décennie soixante dix (il s'élevait à 13,5% en 1974), stagne autour des 10%. En valeur réelle, pour l'année 1985, sur un capital social total de 483 milliards de FCFA, le capital ivoirien se situait à hauteur de 275 milliards; le capital privé ivoirien atteignait 48 milliards. Le retrait significatif du capital étranger (en part relative), observable sur la longue durée et illustrée par le tableau n°37, est essentiellement dû à l'accroissement du rôle de la puissance publique (à travers ses sociétés d'Etat, établissements publics et sociétés d'économie mixte) dans l'économie du pays, accroissement tout à fait remarquable dans la décennie soixante-dix caractérisée par le lancement de vastes programmes de développement et la floraison des agences publiques.

La Centrale de bilans ne permet pas de préciser davantage les conditions de nationalité -si ce n'est selon une répartition du capital par nationalités et par branches d'activité. Mais, à partir du fichier de la Banque des données financières et des listages qu'elle permet d'établir, il est

possible d'aller plus loin. C'est ainsi que, pour l'exercice 1985/1986 pour lequel la Banque avait enregistré les documents comptables de 2303 entreprises privées, la sélection d'entreprises sur le double critère d'un capital ivoirien égal ou supérieur à 50% du capital social total et d'un personnel dirigeant ivoirien égal ou supérieur à 50%, permet de ne retenir que 125 entreprises répondant à cette double condition d'ivoirité, soit 5,4% de l'effectif des entreprises du secteur moderne. Ceci est une autre façon de mettre en évidence la faiblesse du contrôle national privé dans ce champ d'entreprises.

Ces résultats ne doivent pas surprendre : ils sont pour partie l'héritage, on l'a vu, d'une situation structurelle déjà ancienne et qui ne peut se modifier ni rapidement, ni par la grâce de décrets des autorités (contradictoires avec les options libérales affichées) et, d'autre part, ils sont à rapprocher des données générales sur l'état d'ivoirisation des emplois dans ce même secteur moderne :

Tableau n°39 : Ivoirisation du personnel dans les entreprises modernes de la Centrale de bilans

	Total	Ivoirien	% Ivoir.
Personnel de direction	2441	584	23.9
Cadres	7673	4797	62.5
Agents de maîtrise	13814	11675	84.5
Employés/ouvriers qual	40162	33338	83
Epl.non qua., ouv.spé et manœuvres	99774	55088	55.2
Ensemble	163864	105482	64.4

(Source : Centrale de bilans 1985).

La structure par hiérarchie professionnelle et par nationalités des emplois du secteur moderne n'est pas éloignée de la structure par nationalités de la population d'entreprises : le même "déficit" s'y observe par le haut et par le bas.

En l'absence d'indications rigoureusement exploitables tirées des fichiers de la DGI, on en est réduit, pour ce qui concerne le secteur intermédiaire, à rappeler les caractéristiques générales, sous le rapport de la nationalité, observées et synthétisées par X. Oudin (cf. X. Oudin, 1985, p. 90 et s.) : sans pouvoir la chiffrer exactement, cet auteur insiste sur la forte ivoirisation de ce secteur corrélée à d'autres variables (niveau de scolarisation sensiblement plus élevé, antécédents professionnels plus diversifiés, plus grande stabilité de l'entreprise etc.) qui distinguent ce secteur du secteur informel. De fait, sans pouvoir les ériger, comme semble le faire l'analyste, en moteur décisif de l'expansion du secteur intermédiaire, les professions

libérales y sont florès et, d'autre part, de très nombreux propriétaires (entrepreneurs ?) appartiennent à la sphère publique (politique, administrative, parapublique) ou ont un parent proche détenant des positions dans cette sphère : autant d'occasions d'accéder à des avantages déterminants (crédits bancaires, marchés publics, fonds de garantie, assistance technique, exemptions fiscales etc.). Sur ce point les observations de X. Oudin rejoignent les résultats antérieurs d'enquêtes minutieuses conduites par C. de Miras dans les branches de la menuiserie et de la boulangerie (cf. ses travaux en bibliographie). On pourrait naturellement multiplier les exemples : imprimeries, garages etc.

Changeons de registre d'entreprises à présent pour nous intéresser aux petits établissements acquittant la patente municipale. Les résultats du recensement de 1982, en terme d'ivoirisation, étaient les suivants :

Tableau n°40 : Taux d'ivoirisation des établissements à Abidjan (recensement patente municipale de 1982)

SECTEURS	% D'IVOIRIENS
Production	31,7
Services (sauf transports)	41
Commerce (sauf c.ambulant)	18,5
Ensemble	28,9

(Source : RCI, ministère de l'Industrie, 1985a).

Le rapport du recensement de 1984 faisait état d'un taux d'ivoirisation de 19,1% qu'il faudrait même ramener à 15,2% si l'on devait tenir compte des fiches où l'identité est non déclarée : c'est un nouvel exemple de rupture du recensement de 1984 avec les enseignements tirés de la première opération de 1982. D'autre part ces derniers résultats viendraient contredire ce que l'on sait par ailleurs d'une ivoirisation qui est allée croissante durant les années quatre-vingts. Nous avons là une raison supplémentaire d'ignorer les données du recensement de 1984 et de se convaincre que l'opération n'a manifestement pas été conduite avec toute la rigueur requise.

L'enquête ONFP de 1985 sur le secteur informel urbain, dont il faut rappeler qu'elle concerne les entreprises n'utilisant pas un plan comptable et ne réalisant pas un chiffre d'affaires supérieur à 12 millions FCFA et qu'elle se limite aux activités sédentaires et semi-itinérantes hors marchés, révélait un taux global d'exploitants ivoiriens de

35% (cf. ONFP 1985) (5). Bien qu'il s'agisse là de l'opération de recensement la plus récente, ce résultat paraît sous-estimé. On peut discerner certaines causes de cette sous-évaluation. En premier lieu le secteur primaire, où domine pourtant la propriété ivoirienne n'est représenté, dans l'échantillon enquêté, que par deux unités, et totalement étrangères ! D'autre part le commerce est présent, dans le recensement, à hauteur de 68,4% pour la population mère et se situe encore à 60,5% dans l'échantillon enquêté, soit un niveau nettement plus élevé que celui tiré des autres sources qui accordent la meilleure place au commerce dans la ventilation par branches d'activité (cf. le tableau n°29). Or l'on sait que c'est précisément dans le commerce que le taux d'ivoirisation est le plus faible. De plus l'inventaire de l'ONFP a exclu de son champ les activités de marchés dont on sait qu'elles sont, pour une forte proportion, féminines; ce sont les femmes, par ailleurs, qui apportent la contribution la plus nette à l'ivoirisation de l'ensemble des activités (cf. le recensement de 1976 et B. Lootvoet, 1986, p. 104 et s.). Le taux proposé par l'ONFP est éventuellement acceptable pour Abidjan mais peu vraisemblable dès qu'on tient compte des réalités économiques de l'intérieur du pays où l'ivoirisation est plus accentuée que dans la capitale économique.

En conséquence ce taux de 35% d'Ivoiriens propriétaires-exploitants dans l'informel urbain doit être considéré comme sous-évalué de 5 à 10 points s'il se rapporte -ce qui est sa vocation- à l'ensemble du territoire national. Il est possible qu'un biais statistique ait été introduit dans l'enquête par une répartition spatiale déséquilibrée des opérations de recensement faisant la part trop belle à Abidjan. La lecture du protocole n'apporte aucune précision sur ce point. La faiblesse des activités du secteur primaire (même en milieu "urbain") alimente cependant ce type d'hypothèse.

Pour aider à préciser du mieux possible l'ampleur de l'ivoirisation des points d'activités on peut, dans un premier temps, revenir sur les évaluations faites par X. Oudin (X. Oudin, 1986b). Pour dégager l'évolution de l'ivoirisation sur Abidjan et mettre en place des séries à peu près homogènes, il a intégré les résultats des secteurs moderne, intermédiaire et non structuré. Le tableau qu'il est parvenu à construire est le suivant :

(5) Le document diffusé par l'Office (Le secteur informel urbain, 1985, principaux résultats) comporte en fait une erreur : il y est indiqué une proportion de chefs d'entreprises ivoiriens de 52,29% dans le tableau n°4 et de 35,01% dans le tableau n°5. Après contrôle la direction de l'Office a confirmé la validité du deuxième taux et a rectifié en conséquence le contenu du tableau n°4. Il paraît nécessaire de faire état ici de cette modification étant donné que l'erratum de l'Office n'a pas connu la même diffusion que le document de base et que la seule lecture de ce dernier texte pourrait troubler ses utilisateurs.

Tableau n°41 : Taux d'ivoirisation par secteurs d'activité à Abidjan de 1967 à 1982 (en %)

Secteurs	Années		
	1967	1976	1982
Production/réparation	26.2	26.7	39.2
Services (sf.rép/transp.)	19.8	25.1	41.6
Commerce	14	16.5	24.6
Ensemble	19.2	23.2	33.3

(Source : X. Cudin 1986b. Les calculs concernent les établissements acquittant la patente municipale ainsi que les entreprises de la Centrale de bilans installées dans la capitale économique).

Certes la relative faiblesse de l'ivoirisation -au regard des données affichées par l'ONFP- tient à l'incorporation, dans les calculs, des comptages du secteur moderne dont on a vu qu'il comportait très peu de nationaux et à la limitation de l'étude à l'aire d'Abidjan dont on sait que les entrepreneurs étrangers y sont nombreux. L'écart est donc très faible avec l'enquête de l'ONFP. Ce tableau apporte la mesure et la confirmation d'une ivoirisation croissante.

Pour tenter d'avancer encore dans la mesure du taux d'ivoirisation, le meilleur recours, pour ce qui concerne l'univers des petits établissements et des activités informelles (de marchés et de rues) paraît être l'enquête menée dans le cadre de l'Orstom sur les villes de l'intérieur au détour de l'année 1985 : les relevés y ont été faits très rigoureusement et approchent l'exhaustivité. Sur 9 386 exploitants dont la variable nationalité a été identifiée, contrôlée et exploitée, 4 459 sont Ivoiriens soit 47,5% de l'effectif total, toutes branches confondues. Si l'on tient compte du fait que l'ivoirisation est plus forte à l'intérieur du pays qu'à Abidjan, que les points d'activité sont très nombreux dans la capitale économique et qu'enfin l'ivoirisation a été un phénomène persistant malgré (ou à cause de) la crise économique, on peut raisonnablement penser que le taux d'ivoirisation sur l'ensemble du territoire, toutes activités et classes d'entreprises confondues, doit se situer autour de 40%, et plutôt plus que moins, en 1988.

Mais ce chiffre moyen, s'il apparaît commode, risque d'apporter plus d'obscurité que d'éclaircissement. C'est que, en effet, de fortes variations affectent le degré d'ivoirisation selon les branches d'activité concernées et selon la localisation de ces mêmes activités. Selon la localisation tout d'abord : examinons dans le détail certains résultats du recensement des patentés municipales à Abidjan en 1982

Tableau n°42 : Taux d'ivoirisation par types d'activité à Abidjan (recensement patentés municipales) en 1982

SECTEURS	ACTIVITES	% D'IVOIRIENS
Production	Charbonniers	12.6
	Décorticage	20.2
	Tailleurs	33.5
	Tapissiers	45.8
	Menuisiers	34.3
	Travail des métaux	41.8
	Bijoutiers	22.7
Services	Matériaux de constr.	15.3
	Mécaniciens	57.6
	Vulcanisateurs	8.3
	Réparateurs radio-tv	35.1
	Pousse-pousse	3.1
	Restaur.-maquis	51.1
	Bars, buvettes	58.9
Commerce	Cafés	9.4
	Coiffure	40.2
	Blanchisseurs	10.6
	Photographes	9.5
	Commerçants spécial.	17.7
	Tabliers	38
	Commerces aliment.	33.2
	Matériaux de const.	15.4
	Charbon, bois de ch.	41.6
	Colporteurs	2.6

(Source : RCI, ministère de l'Industrie, sous-direction de l'APNE, 1985a).

Reportons-nous à présent au dépouillement de l'enquête sur les villes de l'intérieur :

Tableau n°43 : Taux d'ivoirisation dans quelques branches d'activité dans quatre villes en 1985

BRANCHES	% D'IVOIRIENS
Agro-alimentaire	52.3
Textile-cuir	53.5
Travail du bois	65.7
Travail des métaux	44.2
Réparation	46.9
Rest.maq.plats prép.	66
Services personnels	26.3
Commerce général	27.6
Commerce alimentaire	44
Commerce spécialisé	37.9
Ensemble	47.5

(Source : B. Lootvoet 1986. Note : le cas de Katiola, tout-à-fait spécifique, n'a pas été repris dans le secteur de la production).

Ces deux tableaux sont convergents : le taux d'ivoirisation, dont on peut toujours établir une moyenne, varie très nettement d'une branche à une autre. Mais la variation peut aussi provenir d'un autre facteur : celui de la localisation. Là encore, selon que les activités analysées sont exercées à Abidjan ou dans les villes de l'intérieur, les résultats seront fortement contrastés. Une des sources les plus explicites sur ce point (la variable spatiale ayant été sérieusement prise en considération) est toujours le recensement de 1976 :

Tableau n°44 : Répartition des exploitants par nationalité et localisation au recensement de 1976

CENTRES URBAINS	% D'IVOIRIENS
10000/30000 h	39.7
30000/100000 h	39.7
Bouake	37.8
Abidjan	23.8
Ensemble	31.7

(Source : RCI, ministère du plan, recensement de 1976).

La prudence est donc plus que jamais de mise lorsqu'il s'agit d'avancer des chiffres sur la répartition nationale/étrangère des entreprises et micro-entreprises. Définir le champ d'entreprises dont il est à chaque fois question est donc une nécessité pour éviter les

généralisations hâtives et les impressions premières dont Gaston Bachelard a remarquablement montré qu'elles constituaient des obstacles à l'analyse scientifique.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

(Avertissement : n'ont été récapitulés sous cette rubrique que les documents ayant servi à la confection du présent rapport. L'univers "informel" ivoirien a, par ailleurs, donné lieu à une très abondante littérature économique. Celle-ci n'est - très exceptionnellement - signalée ici que dans la mesure où telle ou telle étude apporte un éclairage sur les orientations particulières de ce rapport. Le lecteur intéressé pourra toujours se reporter aux bibliographies et aux travaux publiés au sein de l'Orstom. Le symbole * signale les séries -revues, publications régulières- éditées sur plusieurs années.)

Association interprofessionnelle des employeurs de Côte-d'Ivoire, 1983 : Mémento de la fiscalité ivoirienne, Abidjan, s. d. (1983), 345 p.

BARIS P., 1980 : Recensement des activités en milieu urbain, 1976. Présentation des résultats par grands secteurs économiques et par activités, Abidjan, multigr., ministère de l'Economie, des Finances et du plan.

BOURGEOIS L., DUBRESSON A. et LOOTVOET B., 1985 : L'usine et la ville, tome I, Abidjan, Orstom et ministère de l'Economie et des Finances, 148 p. + annexes.

CHAUVEAU J.-P., 1983a : "L'historicité du secteur informel et commercial en Côte-d'Ivoire", in Orstom, Le développement : idéologies et pratiques, Paris, multigr., pp. 213-220.

CHAUVEAU J.-P., 1983b : "Le secteur informel en pays baulé : création coloniale ou survivance d'activités traditionnelles?", in Orstom, Le développement : idéologies et pratiques, Paris, multigr., pp. 221-240.

DE MIRAS C., 1987 : "De l'accumulation de capital dans le secteur informel", Cahiers sciences humaines (Orstom), 23(1), pp. 49-74. (renvoie à une importante bibliographie en partie lue et utilisée pour préparer le présent document).

DEN TUINDER B.A., 1978 : Ivory Coast, the Challenge of Success, rapport de mission de la BIRD, the John Hopkins University Press, Baltimore and London, 445 p.

DUBRESSON A., 1988 : Industrialisation et urbanisation en Côte-d'Ivoire. Contribution géographique à l'étude de l'accumulation urbaine, thèse de doctorat d'Etat ès-lettres, Université de Paris X-Nanterre, 1209 p.

DUBRESSON A. et LOOTVOET B., 1985 : L'usine et la ville, tome II, Abidjan, Orstom et ministère de l'Economie et des Finances, 165 p. + annexes.

DUREAU F., 1985 : Migration et urbanisation, le cas de la Côte-d'Ivoire, thèse de 3e cycle de démographie, Université de Paris I.

DURUFLE G., 1988 : L'ajustement structurel en Afrique, Paris, Karthala, 205 p.

JOUHANNEAU A., 1984 : Bâtiment et travaux publics, les effets sur la production manufacturière, tâcherons et entreprises industrielles, Abidjan, Orstom, multig., 78 p + annexes.

KIPRE P., 1985 : Villes de Côte-d'Ivoire, 1893-1940, Abidjan, Les nouvelles éditions africaines, 2 tomes, 237 et 290 p.

KOUADIO-KOFFI D., 1983 : La création d'entreprises privées par les nationaux en Côte-d'Ivoire depuis 1960, Abidjan, Ceda, 167 p.

LABAZEE P., 1988 : Entreprises et entrepreneurs du Burkina Faso, Paris, Karthala, 273 p.

LOOTVOET B., 1986 : Contribution de l'artisanat et du petit commerce à l'économie ivoirienne, thèse de doctorat de sciences économiques, Université de Clermont I, 357 p., et nouvelle édition, 1988, série "études et travaux" de l'Orstom, Paris.

OUDIN X., 1985 : Les activités non structurées et l'emploi en Côte-d'Ivoire, thèse de 3^e cycle de sciences économiques, Université de Rennes, 174 p.

OUDIN X., 1986a : Population et emploi non structuré en Côte-d'Ivoire, Paris, publications AMIRA, multig., 68 p.

OUDIN X., 1986b : "Petits établissements et secteur non structuré à Abidjan. Un dénombrement par le fichier des patentés municipales", in Statéco (INSEE), Paris, n°47, septembre, pp. 65-87.

RCI, Chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, 1987 : Annuaire des Chambres consulaires, L'entreprise ivoirienne, Répertoire des entreprises agricoles, commerciales, industrielles et de service, Abidjan, s. d. (1987), 609 p.

RCI, Chambre de commerce, * : Bulletin mensuel, Abidjan, depuis 1964.

RCI, Chambre d'industrie, 1983 : L'industrie ivoirienne en 1982, Abidjan, multig., pagination multiple.

RCI, Chambre d'industrie, 1984 : L'entreprise ivoirienne en 1983 (bâtiment et travaux publics), Abidjan, multig., pagination multiple.

RCI, Chambre d'industrie, 1986 : Liste des entreprises industrielles de Côte-d'Ivoire 1983-1984, Abidjan, multig. s. d. (1986), pagination multiple.

RCI, * : "Lois de finances", Journal officiel de la République de Côte-d'Ivoire, Abidjan.

RCI, 1961 : "Ordonnance n°61-123 du 14 avril 1961 portant création de la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans", Journal officiel de la République de Côte-d'Ivoire.

RCI, 1984 :"Loi n°84-1230 du 8 novembre 1984 portant code des investissements", Journal officiel de la République de Côte-d'Ivoire.

RCI, ministère de l'Economie et des Finances, Banque des données financières, * : Centrale de bilans, (depuis 1973).

RCI, ministère de l'Economie et des finances, direction de la planification et de la prévision, * : Les comptes de la nation,

RCI, ministère de l'Economie et des finances, direction de la statistique, sous-direction des statistiques générales, 1985 : Les entreprises inscrites au registre du commerce en 1983 et 1984, Abidjan, ronéot., 41 p. + annexes.

RCI, ministère de l'Economie et des finances, direction générale des impôts, 1988 : Etat statistique du fichier contribuables-entreprises.

RCI, ministère de l'Industrie, sous-direction APME, * : Bulletin mensuel d'information sur les créations de sociétés en Côte-d'Ivoire, Abidjan, dactyl., n°1 à 24.

RCI, ministère de l'Industrie, direction de l'orientation industrielle, division de l'APME, 1985a : Etablissements artisanaux et petits commerces à Abidjan d'après les données du recensement des patentés municipales, Abidjan, multig. (enquête de 1982), 36 p. + annexes (1ere édition avril 1984).

RCI, ministère de l'Industrie, direction de l'orientation industrielle, sous-direction APME, 1985b : Les patentés municipales à Abidjan, Abidjan, multig., s. d. (1985) (enquête de 1984), 341p.

RCI, ministère de l'Industrie, direction de l'orientation industrielle, sous-direction APME, 1986 : Etude de l'ensemble de l'activité économique en Côte-d'Ivoire, 1986, dactyl., 13 p.

RCI, ministère de l'Industrie, CAPEN, Antenne Chambre des métiers, 1987a : Rapport de première phase de mise en place de Chambres des métiers, Abidjan, multig., s. d. (1987), 39 p. + annexes.

RCI, ministère de l'Industrie, direction de l'orientation industrielle, sous-direction APME, 1987b : Etude de l'ensemble de l'activité économique en Côte-d'Ivoire, Abidjan, dactyl., 13 p.

RCI, ministère de l'Industrie, direction de l'orientation industrielle, sous-direction APME, 1987c : Evolution des créations de sociétés de 1980 à 1986, Abidjan, dactyl., 19 p.

RCI, ministère du plan, direction des études de développement, 1967 : Recensement général des activités dans l'agglomération abidjanaise, Abidjan, multig., 4 tomes.

RCI, ministère du plan, direction des études de développement, 1977a : Recensement général des activités en milieu urbain-1976, Abidjan, 4 tomes, pagination multiple.

RCI, ministère du Plan, 1977b : Propositions de mesures et d'actions en faveur des PME ivoiriennes, rapport de synthèse, Abidjan, multig., 4 tomes, pagination multiple.

RCI, ministère du Plan et de l'Industrie, 1982 : Enquête démographique à passages répétés-1978-1979, résultats définitifs, Abidjan, s. d. (1982), multig.

RCI, ministère du Travail et de l'Ivoirisation des cadres, direction de l'emploi, 1983 : Etude comparée des volumes et des structures des effectifs et de la composition des branches de l'activité industrielle dans les documents publiés par la Banque des données financières et la Chambre d'industrie de Côte-d'Ivoire, Abidjan, multig., 82 p.

RCI, ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, ONFP, 1981 : Le secteur privé et semi-public en Côte-d'Ivoire-1979, Iere partie : la main-d'œuvre salariée, Abidjan, multig., 1981, s. p.

RCI, ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, ONFP, 1982 : Le secteur privé et semi-public en Côte-d'Ivoire-1979, IIe partie : les établissements, Abidjan, mulitg. 120p.

RCI, ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, ONFP, 1984a : Le secteur privé et semi-public en Côte-d'Ivoire-1984, principaux résultats, Abidjan, multig., 31 p.

RCI, ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, ONFP, 1984b : Le secteur privé et semi-public en Côte-d'Ivoire-1984, la main-d'œuvre salariée, Abidjan, multig., 112 p.

RCI, ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, ONFP, 1985 : Le secteur informel urbain-1985, principaux résultats, Abidjan, multig., 18 p.

RCI, ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, ONFP, 1987 : Présentation de l'enquête sur le secteur informel urbain-1985, Abidjan, Séminaire national sur le secteur informel, dactyl., 5 p.

RCI, secrétariat au Plan et à l'Industrie, direction du développement et des études, 1982 : Analyse statistique des PME et du secteur informel en Côte-d'Ivoire, document de travail, Abidjan, dactyl., 28 p.

RF, ministère de la Coopération, mission d'évaluation, 1986a :
Analyse ex-post de la promotion des PME et de l'artisanat en Côte-d'Ivoire, Paris, multig., 52 p. + 231 p.

RF, ministère de la Coopération (G. Duruflé, coordinateur), 1986b : Déséquilibres structurels et programmes d'ajustement en Côte-d'Ivoire, Paris, multig., pagination multiple.
